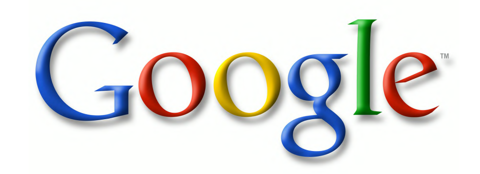
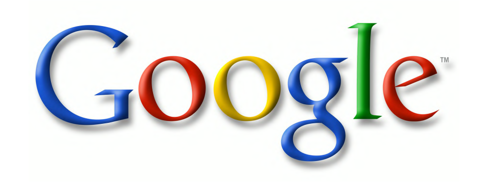
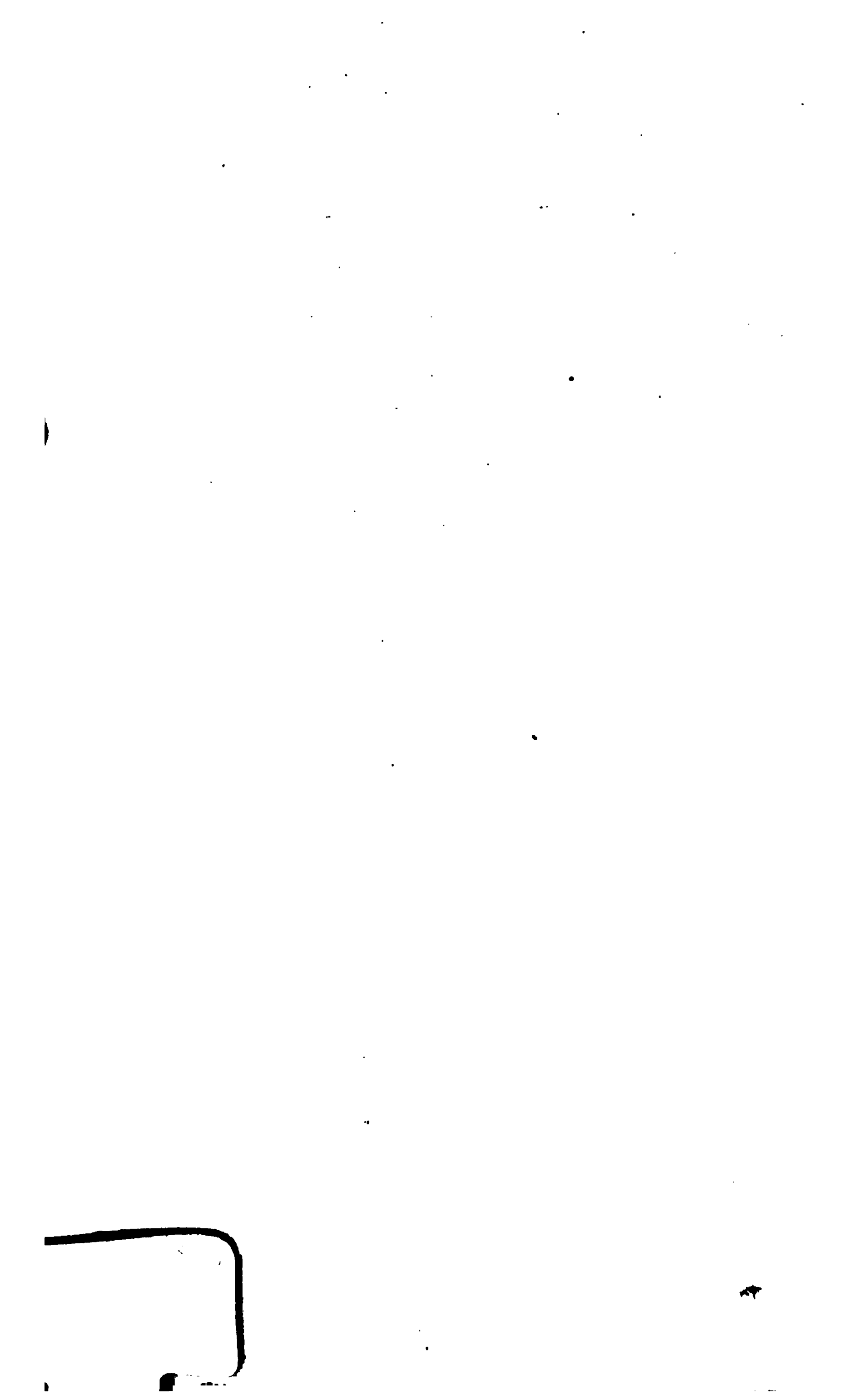





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138174 7



DET
Roy

# BIBLIOTHÈQUE

DE LA

# JEUNESSE CHRÉTIENNE

APPROUVÉE

PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOURS

---

2e SÉRIE IN-8o



La Dauphine fait arrêter sa voiture, et s'élance
au secours du malheureux blessé.

# HISTOIRE

DE

# MARIE-ANTOINETTE

## REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE

PAR

J.-J.-E. ROY

---

QUATRIÈME ÉDITION

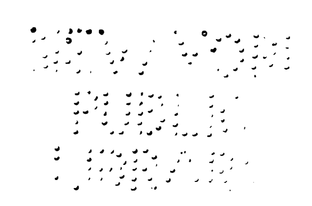


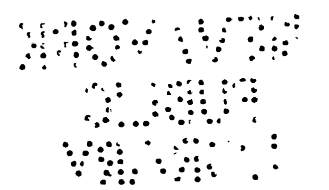
TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

---

M DCCC LXVI





# HISTOIRE

DE

# MARIE-ANTOINETTE

## CHAPITRE I



Naissance de Marie-Antoinette. — Sa famille. — Sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse. — Gageure avec le duc de Tarouka. — Quatrain de Métastase. — Éducation de Marie-Antoinette. — Sa prédilection pour la France. — Motifs qui avaient déterminé Marie-Thérèse à conclure une alliance avec la France, et à resserrer cette alliance par le mariage de sa fille avec l'héritier présomptif de la couronne de France. — Motifs de la France pour accepter l'alliance politique et contracter l'union des familles régnantes. — Vaines tentatives du parti opposé au ministère Choiseul pour empêcher ce mariage. — Demande officielle de la main de Marie-Antoinette. — Son départ de Vienne. — Regrets des habitants de cette capitale. — Lettre de Marie-Thérèse au Dauphin. — Ses instructions à sa fille et à son gendre.

Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne DE LORRAINE, archiduchesse D'AUTRICHE, naquit à Vienne le 2 novembre 1755, le jour même du tremblement de terre de Lisbonne. « Cette épouvantable catastrophe, dit Mme Campan dans ses Mémoires, qui semblait marquer d'un sceau fatal l'époque de la naissance de cette princesse, sans être pour elle un

motif de crainte superstitieuse, ne laissa pas de fair[e] une certaine impression sur son esprit. »

Elle était fille de l'empereur François-Étienne de Lorraine et de Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême, héritière de l'empereur Charles VI. Ainsi, par son père, elle appartenait à cette illustre maison de Lorraine qui faisait remonter son origine jusqu'à Charlemagne, et par l'impératrice sa mère elle descendait de cette puissante maison d'Autriche-Habsbourg, qui avait déjà donné treize empereurs à l'Allemagne. Hélas! une origine si élevée ne devait un jour servir qu'à mesurer la hauteur de l'abîme où l'entraîna une révolution plus terrible que le tremblement de terre qui avait signalé le moment de sa naissance.

L'impératrice Marie-Thérèse avait déjà deux fils et cinq filles quand elle devint enceinte pour la huitième fois. Elle eût vivement désiré avoir encore un fils, et, comme elle s'entretenait un jour à ce sujet avec quelques personnes de sa cour, elle dit en riant au duc de Tarouka : « Donnerai-je le jour à un archiduc, ou à une archiduchesse?

— A un archiduc, répondit sans hésiter, et en vrai courtisan, le duc de Tarouka.

— Eh bien, reprit l'impératrice, je gage deux ducats que j'aurai encore une fille. » Le duc tint la gageure, et la perdit par la naissance de la princesse.

Voici le moyen ingénieux qu'il imagina pour s'acquitter : il fit exécuter en porcelaine une figurine qui avait un genou en terre, et présentait les deux ducats enveloppés dans un papier sur lequel le poëte Métastase avait écrit ce quatrain :

Io perdei : l'augusta figlia
A pagar m'ha condamnato ;
Ma s'é ver che a vol somiglia,
Tutto il mundo ha guadagnato (1).

Nous ne dirons que peu de chose de l'enfance de Marie-Antoinette. Les détails de son premier âge offriraient peu d'intérêt, et n'importent guère à sa mémoire. Nous dirons seulement, d'après un témoignage dont on n'a pas lieu de suspecter la véracité, que Marie-Thérèse partageait son temps entre les devoirs de souveraine et ceux de mère. Elle surveillait l'éducation des archiduchesses ses filles avec l'attention la plus touchante, et assistait à leurs leçons. Les meilleurs maîtres, les plus habiles instituteurs furent chargés de diriger les premiers efforts de l'intelligence de Marie-Antoinette, d'orner sa mémoire, d'éclairer sa raison, de cultiver son esprit (2). Métastase lui enseigna l'italien, l'abbé de Vermond le français, et ces deux langues lui devinrent bientôt aussi familières que sa langue maternelle ; elle fit

(1) J'ai perdu ! l'auguste fille me condamne à payer ; mais s'il est vrai qu'elle vous ressemble, tout le monde a gagné.

(2) *Mémoires de Weber*, frère de lait de Marie-Antoinette.

aussi des progrès rapides dans les arts d'agrément, surtout dans la musique, dont elle reçut des leçons du célèbre Gluck, et qu'elle aima toujours avec une sorte de passion.

On peut dire que son éducation fut en quelque sorte toute française ; car, dès ses plus jeunes années, sa main étant destinée au duc de Berry, fils aîné du Dauphin de France, et par conséquent héritier présomptif du trône de Henri IV et de saint Louis, Marie-Thérèse voulut l'accoutumer de bonne heure à aimer sa future patrie. Elle l'entoura de tout ce qui pouvait lui parler de la France, et bientôt la jeune princesse montra une prédilection marquée pour ce pays. Un jour, sa mère la questionnant sur le caractère des divers peuples de l'Europe, et lui demandant sur lequel elle préfèrerait de régner si elle était appelée à choisir : « Sur les Français, répondit-elle sans hésiter ; c'est sur eux qu'ont régné Henri IV et Louis XIV, dont l'un donne l'idée du *bon*, et l'autre l'idée du *grand.* » Marie-Thérèse, enchantée de cette réponse, la répéta à l'ambassadeur de France en le priant de la transmettre au roi son maître.

On peut juger par là combien l'impératrice tenait à cette union et à son alliance avec la France. Cette alliance avait été, en effet, un des plus beaux triomphes de la politique de Marie-Thérèse. Pendant de longues années elle avait eu à lutter contre la plus

grande partie de l'Europe coalisée contre elle ; et la France, poursuivant sa vieille politique, qui depuis François Ier la portait à abaisser la maison d'Autriche, n'avait pas été le moins acharné de ses ennemis. Marie-Thérèse s'était vue réduite un jour à une telle extrémité, qu'elle écrivait à sa belle-mère, la duchesse de Lorraine : « J'ignore s'il me restera une ville pour y faire mes couches. »

Cependant, aidée par ses fidèles Hongrois et par les peuples demi-sauvages des bords de la Save et de la Drave, elle avait obtenu quelques avantages, suivis bientôt de succès plus importants. Puis elle avait fait la paix avec quelques-uns de ses ennemis, et en avait rallié d'autres à sa cause; enfin, en 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle avait rendu la paix à l'Europe, ensanglantée par une guerre qui durait depuis huit ans.

Marie-Thérèse, qui avait eu assez d'influence, même avant la paix, pour faire élire empereur d'Allemagne le grand-duc de Toscane, son mari, put se croire enfin assurée de la possession paisible des plus belles parties de son immense héritage. Elle mit tous ses soins à y effacer les traces de la guerre, à ranimer l'agriculture, à faire fleurir le commerce et les arts. En peu de temps la monarchie autrichienne reprit une nouvelle vie et une nouvelle vigueur. Mais avec un voisin tel que Frédéric II, roi de Prusse,

Marie-Thérèse sentait que la paix n'était qu'une trêve armée. Elle conçut alors le projet, pour assurer sa tranquillité, de contracter une alliance offensive et défensive avec la France. C'était une idée hardie et presque téméraire de la part du cabinet de Vienne, que de faire servir à sa sécurité et à l'accomplissement de ses projets de vengeance ou d'ambition cette même France qui depuis trois siècles n'avait cessé de mettre des obstacles à l'accroissement de la puissance autrichienne. Mais, au milieu du XVIII[e] siècle, la France était bien déchue de la puissance et de la gloire de Henri IV et de Louis XIV. Les intrigues de cour avaient remplacé les traditions de la politique du grand roi, et le caprice d'une favorite dirigeait la volonté d'un monarque livré à l'oisiveté et à la débauche. M[me] de Pompadour, gagnée par une adroite flatterie de l'impératrice, décida Louis XV à signer ce fameux traité de 1756, qui renversa en un moment le système politique si sagement établi par Henri IV et continué par Richelieu, Mazarin, et tous les ministres qui leur succédèrent jusqu'au cardinal de Fleury.

Les désastres éprouvés par la France pendant la guerre de Sept ans, qui suivit presque immédiatement le traité de 1756, loin de rompre l'alliance avec l'Autriche, déterminèrent le duc de Choiseul,

alors à la tête du ministère, à resserrer encore cette alliance et à la rendre plus intime, en joignant les nœuds du sang qui uniraient les deux cours aux traités qui déjà unissaient les deux nations. Le but de cette politique était d'opposer un contre-poids à l'ascendant que venait de prendre l'Angleterre, et l'espoir de rendre à la France le rang qu'elle avait perdu en Europe.

Tel fut le motif qui détermina ce ministre à demander la main de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette pour l'héritier de la couronne de France; et les mêmes raisons qui avaient déterminé l'impératrice à rechercher l'alliance politique du cabinet de Versailles, lui firent accepter avec joie la proposition d'une union plus intime avec la famille des Bourbons.

Mais le duc de Choiseul avait de nombreux ennemis, comme en ont généralement tous les ministres en faveur. Le parti qui lui était opposé ne manqua pas de blâmer hautement une alliance qu'il qualifiait de *monstrueuse;* il tenta, mais inutilement, de s'opposer au mariage. Nous verrons plus tard ce même parti accabler Marie-Antoinette de sarcasmes et d'amertume, et préparer les calomnies sous lesquelles l'infortunée princesse devait succomber.

Quand Marie-Antoinette eut atteint l'âge de quinze ans, l'ambassadeur de France à Vienne fit solennel-

lement, au nom du roi très-chrétien, la demande en mariage de cette princesse pour le Dauphin (1). Après l'accomplissement des formalités usitées en pareil cas, et après plusieurs jours passés en fêtes, la nouvelle Dauphine partit de Vienne le 26 avril 1770.

« Elle s'était si fortement attaché tous les cœurs qui l'avaient environnée pendant son éducation, dit Weber, qu'à l'époque de son mariage la joie de la voir Dauphine de France était entièrement comprimée à Vienne par la douleur de ne plus la posséder. On a peine à se défendre de la superstition des pressentiments quand on a vu les adieux de Marie-Antoinette à sa famille, à ses serviteurs et à son pays. Hommes et femmes se livrèrent aux mêmes expressions de douleur. Les avenues du palais, comme les rues de Vienne, en retentirent. Longtemps cette triste impression se conserva. Longtemps la capitale de l'Autriche rappelait moins l'idée d'un mariage qu'elle ne présentait l'image d'un deuil. Hélas! le jour était déjà marqué dans l'avenir où ce deuil devait être terrible (2). »

La douleur de Marie-Thérèse en se séparant de sa fille est consignée dans la lettre que cette impé-

(1) Le jeune duc de Berry avait pris le titre de Dauphin depuis la mort de son père, arrivée en 1767.

(2) Weber, *Mémoires concernant Marie-Antoinette*, t. Ier, p. 167.

ratrice écrivit à son auguste gendre. On y retrouve ce mélange de courage et de sensibilité qui distinguait la mère de Marie-Antoinette. Voici cette lettre remarquable :

« Votre épouse, mon cher Dauphin, vient de se « séparer de moi. Comme elle faisait mes délices, « j'espère qu'elle fera votre bonheur; je l'ai élevée « en conséquence, parce que depuis longtemps je « prévoyais qu'elle devait partager vos destinées. « Je lui ai inspiré l'amour de ses devoirs envers « vous, un tendre attachement, l'attention à ima- « giner et à mettre en pratique les moyens de vous « plaire. Je lui ai toujours recommandé avec beau- « coup de soin une tendre dévotion envers le maître « des rois, persuadée qu'on fait mal le bonheur des « peuples qui nous sont confiés quand on manque « envers Celui qui brise les sceptres et renverse les « trônes comme il lui plaît.

« Aimez donc vos devoirs envers Dieu. Je vous le « dis, mon cher Dauphin, et je le dis à ma fille; « aimez le bien des peuples sur lesquels vous règne- « rez toujours trop tôt. Aimez le roi votre aïeul; « inspirez ou renouvelez cet attachement à ma fille. « Soyez bon comme lui; rendez-vous accessible aux « malheureux. Il est impossible qu'en vous condui- « sant ainsi vous n'ayez le bonheur en partage.

« Ma fille vous aimera, j'en suis sûre, parce que je « la connais; mais plus je vous réponds de son « amour et de ses soins, plus je vous demande de « lui vouer le plus tendre attachement. Adieu, mon « cher Dauphin, soyez heureux : je suis baignée de « larmes. »

Outre cette lettre, elle avait remis à sa fille une sorte d'instruction pour elle et pour son mari. On y remarque le passage suivant, qui ressemble à un pressentiment ou au moins à un avertissement de l'avenir : « ... Je vous recommande, mes chers en- « fants, de prendre sur vous deux jours tous les « ans pour vous préparer à la mort, comme si vous « étiez sûrs que ce sont là les deux derniers jours de « votre vie... (1). »

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 14.

# CHAPITRE II

Arrivée de la Dauphine à la frontière de France. — La *maison de remise*. — Cérémonial de la réception de cette princesse. — Portrait de la Dauphine. — Son empressement à demander les conseils et la direction de la comtesse de Noailles. — Entrée de la Dauphine à Strasbourg. — Enthousiasme du peuple des villes et des campagnes. — Sa réception et son passage à Reims. — Mot de la princesse à ce sujet. — Son entrevue avec le duc de Choiseul, envoyé à sa rencontre. — Rencontre du roi et de la cour de France avec la Dauphine dans la forêt de Compiègne. — Arrivée au château de Compiègne. — Départ pour Versailles. — Visite de la Dauphine à Madame Louise de France, religieuse carmélite, lors de son passage dans cette ville. — Arrivée et souper au château de la Muette. — Le roi fait asseoir Mme du Barry à la table royale. — Conduite réservée et polie de la Dauphine, malgré le mécontentement qu'elle éprouve. — Son arrivée à Versailles; son mariage. — Orage épouvantable. — Catastrophe de la place Louis XV. — Consternation du Dauphin et de la Dauphine. — Leur empressement à secourir les victimes. — Douleur prolongée de la Dauphine. — Entrée du Dauphin et de la Dauphine à Paris. — Enthousiasme de la foule. — Mot du maréchal de Brissac. — Manière ingénieuse dont la Dauphine raconte à Louis XV la réception des Parisiens. — Succès de la Dauphine à la cour et dans le peuple. — Bonté de son âme. — L'aventure d'Achère. — Le vieil huissier de service. — La Dauphine obtient la grâce d'un gendarme de la garde condamné pour un duel. — Sa réponse, à cette occasion, à une dame de la cour.

Le 7 mai, la princesse arriva à la frontière de France. On avait élevé, dans une île au milieu du Rhin, près de Kehl, un magnifique pavillon, qui devait être ce qu'on appelle la *maison de remise*. Ce pavillon était composé d'un très-vaste salon, qui communiquait à deux appartements : l'un où devaient se tenir les dames et les seigneurs de la

cour de Vienne qui avaient accompagné la princesse pendant son voyage; l'autre destiné à la suite de la Dauphine, composée de M[me] la comtesse de Noailles, sa dame d'honneur; M[me] la duchesse de Cossé, sa dame d'atours; quatre dames du palais; M. le comte de Saulx-Tavannes, chevalier d'honneur; M. le comte de Tessé, premier écuyer; M. l'évêque de Chartres, premier aumônier; les officiers des gardes du corps, et les écuyers.

Dès que la princesse fut entrée dans le premier appartement, on la déshabilla entièrement, selon l'étiquette toujours observée dans cette circonstance, pour qu'il ne lui restât rien d'un pays qui n'était plus le sien; puis, quand elle fut revêtue de son nouveau costume, elle fut introduite dans le salon où l'attendait le comte de Noailles, ambassadeur extraordinaire du roi de France, chargé de la recevoir.

Pendant que se faisaient les échanges des pouvoirs respectifs des envoyés des deux puissances et le cérémonial de la remise, les regards des assistants se portaient avec avidité sur la jeune princesse. Voici le portrait qu'en trace, d'après les mémoires du temps, un des derniers historiens de Marie-Antoinette :

« La Dauphine est jolie, presque belle déjà. La majesté commence en ce corps de quinze ans. Sa

taille, grande, libre, aisée, maigre encore et de son âge, promet un port de reine. Ses cheveux d'enfant, admirablement plantés, sont de ce blond rare et charmant plus tendre que le châtain cendré. Le tour de son visage est un ovale allongé. Son front est noble et droit. Sous des sourcils singulièrement fournis, les yeux de la Dauphine, d'un bleu sans fadeur, parlent, vivent, sourient. Son nez est aquilin et fin; sa bouche petite, mignonne et bien arquée. Sa lèvre inférieure s'épanouit à l'autrichienne. Son teint éblouit; il efface ses traits par la plus délicate blancheur, par la vie et l'éclat de couleurs naturelles, dont le rouge eût pu suffire à ses joues (1). »

Tandis que tous les regards se portaient sur la jeune princesse pendant le cérémonial de la présentation, elle, de son côté, cherchait des yeux la comtesse de Noailles; et à peine cette dame lui fut-elle présentée, que la Dauphine s'élance dans ses bras, en lui demandant les larmes aux yeux, et avec une franchise qui partait du cœur, de la diriger, de la conseiller, d'être en tout son guide et son appui. Il y avait peut-être dans cet élan spontané quelque chose de contraire à la réserve prescrite par l'étiquette; mais comment blâmer de cette

(1) MM. Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, d'après les mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres.

expansion toute naturelle une jeune princesse, presque une enfant, étrangère aux usages de la cour de France? Personne n'y songea sans doute dans le moment. On ne put qu'admirer cette marche aérienne : on était séduit par ce sourire doux et modeste, par cette naïveté du regard, par cette timidité de l'attitude, par l'ensemble, en un mot, de cet être enchanteur où brillaient tout à la fois l'éclat de la gaieté française, je ne sais quelle auguste sérénité, et peut-être, dans la pose de la tête et des épaules, un peu de cette fierté qui faisait retrouver la fille des Césars.

Après la cérémonie de la *remise*, chaque personne de la suite autrichienne de Marie-Antoinette vint lui baiser les mains, puis se retira. Alors la Dauphine, accompagnée de sa nouvelle cour, monta dans les carrosses du roi, et fit son entrée à Strasbourg, la première ville de France sur sa route. Nous ne décrirons pas les fêtes magnifiques qui l'accueillirent dans cette ville et dans toutes celles qu'elle eut à traverser avant d'arriver à Versailles. Toutes les fêtes officielles se ressemblent, et l'on peut les résumer en quelques mots : harangues, illuminations, bals, spectacles, feux d'artifice, etc. Mais ce qui toucha plus le cœur de la princesse que les démonstrations officielles, ce fut l'enthousiasme du peuple, enthousiasme tout spontané, véritable hom-

mage du cœur rendu à l'épouse de ce jeune Dauphin dont les vertus rappelaient la mémoire de son père, sitôt enlevé à l'amour des Français (1), et faisaient espérer que le trône serait un jour occupé par un digne descendant de saint Louis et de Henri IV.

Sur la route, tous les habitants des campagnes abandonnaient leurs travaux ; ils jonchaient les chemins de fleurs ; les jeunes filles, dans leurs plus beaux atours, présentaient des bouquets à la jeune princesse, qui souriait à la naïveté des unes, répondait en quelques mots aux compliments des autres, et les accueillait toutes avec bonté.

A quatre-vingts kilomètres de Strasbourg, les habitants des villages voisins s'étaient rassemblés en si grand nombre, que le chemin en fut obstrué ; il fallut traverser au pas toute cette foule, qui faisait retentir l'air des cris de : Vive la Dauphine ! Vive le Dauphin ! Les stores de la voiture étaient levés ; la princesse saluait, en souriant gracieusement, la foule des spectateurs, émerveillés de sa beauté, et qui ne pouvaient se lasser de la contempler. « Qu'elle est jolie, notre Dauphine ! » se disaient entre eux à haute voix les paysans. Une dame qui était dans sa voiture lui fit remarquer ce propos flatteur pour une jeune

(1) Louis, Dauphin, fils de Louis XV et de Marie de Leczinska, né en 1729 et mort en 1765, n'a joué aucun rôle important ; mais sa piété et ses vertus faisaient espérer en lui un bon roi. Il fut le père des trois rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

personne. « Madame, répliqua la Dauphine, les Français ont pour moi les yeux de l'indulgence. »

Dans tous les lieux où la Dauphine fit quelque séjour, elle gagna les cœurs par son extrême douceur, par sa bonté et sa bienfaisance. Tous ceux qui l'avaient vue s'en retournaient enchantés, faisaient des vœux pour son bonheur, et se félicitaient de ce qu'un jour elle serait leur souveraine.

Reims, la ville du sacre des rois, se trouvait sur son itinéraire. Elle y fut accueillie avec peut-être encore plus d'enthousiasme qu'ailleurs. Comme quelqu'un de sa suite en faisait la remarque : « C'est vrai, répondit-elle, et cependant c'est là ville de France que je désire revoir le plus tard possible. »

Louis XV, avec toute sa cour, attendait la Dauphine à Compiègne. Le duc de Choiseul fut envoyé à sa rencontre à quelques kilomètres de cette résidence royale. Cette faveur était bien due au ministre qui avait négocié ce mariage, et que Marie-Thérèse appelait son ami. Marie-Antoinette l'accueillit en cette qualité, le priant de vouloir bien l'aider de ses conseils et diriger son inexpérience.

Le roi, accompagné du Dauphin, de Mesdames de la cour, alla en grand cortége au-devant de la Dauphine dans la forêt. La rencontre eut lieu au pont de Berne. Aussitôt que la Dauphine aperçut la voiture du roi, elle descendit de son carrosse, et,

conduite par le comte de Saulx-Tavannes et par le comte de Tessé, elle s'avança jusqu'auprès du monarque et se jeta à ses genoux. Louis, ému, s'empressa de la relever, l'embrassa affectueusement, puis la présenta au Dauphin, qui lui baisa respectueusement la main.

Arrivés au château, le roi et le Dauphin donnèrent la main à la Dauphine jusque dans son appartement. Le roi lui présenta ensuite le duc d'Orléans, le duc et la duchesse de Chartres, le prince de Condé, le duc et la duchesse de Bourbon, le prince de Conti, le comte et la comtesse de la Marche, le duc de Penthièvre et la princesse de Lambelle, sa belle-fille.

Le lendemain, 15 mai, la Dauphine, avec toute la cour, se mit en route pour Versailles. Arrivée à Saint-Denis, la princesse se rendit au couvent des Carmélites pour y visiter Madame Louise, tante du Dauphin, qui, comme on le sait, avait abandonné les splendeurs de la cour pour prendre le voile dans cet ordre austère. Cet hommage rendu aux vertus, à la vraie piété, lui mérita les respects et les éloges de tous les gens de bien.

On arriva à sept heures du soir au château de la Muette, où la Dauphine devait coucher. Le roi lui fit présent d'une magnifique parure de diamants et de perles qui avait appartenu à la feue Dauphine,

et lui remit en même temps un collier de perles, d'un seul rang, apporté en France par Anne d'Autriche, et légué par cette princesse aux reines et Dauphines de France.

Toute la cour soupa à la Muette. Louis XV eut la faiblesse, pour ne rien dire de plus, de permettre à Mme du Barry, son indigne favorite, de s'asseoir à la table de Marie-Antoinette. Trop jeune encore pour juger du rôle que jouait cette femme à la cour, elle comprit qu'il lui convenait de respecter la volonté du roi. Elle ne fit paraître aucune émotion; toujours polie, elle daigna même répondre simplement à des indiscrets qui lui demandaient comment elle avait trouvé la comtesse du Barry. « Je l'ai trouvée *charmante*. » Mais dans l'intimité elle témoigna assez ouvertement combien elle avait été blessée de ce rapprochement honteux.

Le mercredi 16 mai, Marie-Antoinette partit pour Versailles. Le roi et le Dauphin avaient quitté la Muette après le souper, afin de recevoir la Dauphine. Elle fut installée dans son appartement du rez-de-chaussée, où, aussitôt après son arrivée, on procéda à sa toilette (car les gazettes, les chroniques et les mémoires du temps ont grand soin de noter qu'elle était venue de la Muette coiffée et habillée en négligé du matin). Cette grande affaire du costume étant donc terminée vers une heure, la Dauphine se

rendit dans l'appartement du roi; de là le cortége alla à la chapelle du château pour la cérémonie du mariage, qui fut célébré en grande pompe par l'archevêque de Reims.

Une immense affluence était accourue de Paris pour assister à cette cérémonie et aux fêtes du mariage. Une foule innombrable remplissait le château et les jardins, quand tout à coup un orage effroyable éclata sur Versailles. Les éclats du tonnerre ébranlaient le palais des rois, et les allées des jardins, transformées en torrents, forçaient les curieux à chercher un refuge dans la ville.

Pendant ce temps, la Dauphine, rentrée dans ses appartements, recevait le serment des grands officiers de sa maison, et les hommages des ambassadeurs et des ministres étrangers, présentés par M^me^ de Noailles; mais au milieu de cette cérémonie, elle avait peine à se défendre de l'émotion que lui causait cette grande perturbation atmosphérique, qui força de renvoyer au lendemain les fêtes préparées en l'honneur de son mariage, et jeta la tristesse dans toute la ville. Bientôt un événement plus terrible devait l'alarmer par des pressentiments plus sinistres.

Le 30 mai, jour de la clôture des fêtes, on tira un feu d'artifice à Paris, sur la place Louis XV. Par un déplorable malentendu entre le prévôt des mar-

chands et le lieutenant général de police, on négligea les mesures les plus vulgaires de précaution pour éviter l'encombrement de la place, établir la file des voitures, et faciliter l'écoulemeut de la foule. Tout le monde sait quels accidents déplorables furent la suite de cette imprévoyance. Il y eut une presse et un désordre épouvantables, et par suite un véritable carnage. On releva cent trente-deux cadavres et plusieurs centaines de blessés, dont un tiers succombèrent plus tard. Les blessés furent recueillis et soignés dans les maisons voisines ou reconduits chez eux; les morts furent enterrés dans le cimetière de la Madeleine, où vingt-trois ans plus tard ils devaient être rejoints par les corps mutilés des deux royaux époux, immolés sur cette même place où avaient misérablement péri un si grand nombre de spectateurs des fêtes de leur mariage.

On se ferait difficilement une idée de la consternation du Dauphin et de la Dauphine en apprenant cette effroyable catastrophe. L'un restait plongé dans un morne accablement; l'autre était inconsolable; on la surprit plusieurs fois fondant en larmes et répétant avec amertume : « Et peut-être on ne nous dit pas tout! » Elle ne se trompait pas. Comme la plupart des victimes appartenaient à la petite bourgeoisie et aux classes les plus obscures, on put facilement en diminuer le nombre dans les

compte rendus à la cour. Marie-Antoinette et son mari envoyèrent l'année entière de leurs revenus pour soulager les familles infortunées qui avaient perdu leurs parents dans cette journée désastreuse.

Ce acte de générosité ne mériterait pas d'être cité, s'il ne faisait que rentrer dans la classe de ces secours d'éclat conseillés par la politique des princes au moins autant que par leur compassion; mais quand on connaît le cœur de Marie-Antoinette et celui de Louis, en comprend que le désir sincère d'apporter quelque soulagement à tant de misères l'emportait chez eux sur toute autre considération. La douleur de Marie-Antoinette fut profonde et dura longtemps; rien ne pouvait la consoler de la perte de tant d'innocentes victimes; elle en parlait sans cesse en pleurant à ses dames. Un jour une d'elles, cherchant sans doute à la distraire, lui dit qu'un grand nombre de filous avaient été trouvés parmi les cadavres, les poches encore remplies des montres et des bijoux qu'ils avaient volés. « Au moins, ajouta la dame qui racontait ces détails, ils ont été bien punis. — Oh! non, non, Madame, reprit la Dauphine, ils sont morts à côté d'honnêtes gens. »

Toute douleur finit par s'amortir, surtout à l'âge de la Dauphine et au milieu des fêtes et des adulations dont elle était l'objet. Son entrée solennelle à

Paris, qui eut lieu quelque temps après, apporta une puissante diversion au souvenir du triste événement de la place Louis XV.

On peut dire que ce jour fut pour la Dauphine un triomphe de toutes les minutes. Elle était ravissante de beauté et de grâces. Le char brillant qui la portait avait peine à fendre les flots du peuple, qui ne pouvait se rassasier de la voir, de l'admirer, de la bénir. Lorsque de la cathédrale, où elle avait été d'abord offrir à Dieu ses actions de grâces, elle se rendit à l'hôtel de ville, le maréchal de Brissac, gouverneur de Paris, vint à sa rencontre à la tête du corps municipal; et, avec cette originalité chevaleresque qui le caractérisait, il lui dit pour toute harangue en lui montrant la foule qui encombrait la place de Grève et les rues adjacentes : « Madame, vous avez là sous vos yeux deux cent mille amoureux de votre personne, sans que monseigneur le Dauphin puisse en être jaloux. » Ce propos vola de bouche en bouche, et excita des applaudissements passionnés.

Arrivés aux Tuileries, le Dauphin et la Dauphine se promenèrent à pied dans le jardin, pour répondre à l'empressement du public. C'était la même affluence et la même ivresse qu'ils avaient rencontrées sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La joie, dit un journal du temps, rayonnait sur le visage de la

princesse, ainsi que sur celui de monsieur le Dauphin, qui demandait souvent s'il n'arriverait point d'accident, et si les gardes, occupés à contenir la multitude, ne faisaient de mal à personne. L'un et l'autre s'écriaient avec reconnaissance : « Ah! le bon peuple! le bon peuple! » Ce jour-là l'exclamation était juste.

Cependant le roi attendait à Versailles avec impatience, avec une certaine anxiété, le retour de ses petits-enfants. En arrivant, ils se jetèrent dans ses bras. « Mes enfants, leur dit-il, j'étais presque inquiet; vous devez être bien fatigués de votre journée! — C'est la plus douce de notre vie, » répondirent-ils tous deux.

Alors Marie-Antoinette raconta avec une grâce charmante la réception que leur avaient faite les Parisiens. Comme à cette époque de sa vie Louis XV n'était plus accueilli, quand il se montrait en public, qu'avec un morne silence qui est la leçon des rois, la Dauphine, qui n'ignorait pas cette circonstance, craignant qu'au récit des démonstrations enthousiastes dont son mari et elle avaient été l'objet un contraste aussi frappant ne blessât le cœur du monarque : « Ah! Sire, dit-elle avec une ingénieuse adresse, il faut que Votre Majesté soit bien aimée des Parisiens : comme ils ont fêté vos enfants! »

Louis XV était enchanté de la jeune Dauphine;

il n'était question que de ses grâces, de sa vivacité et de la justesse de ses reparties. Elle obtint encore plus de succès auprès de la famille royale, lorsqu'on la vit dépouillée de tout l'éclat des diamants et des somptueuses parures dont elle avait été ornée tout le temps qu'avaient durée les fêtes de son mariage. Vêtue d'une légère robe de gaze ou de taffetas, elle ressemblait, disait Louis XV, à l'Atalante des jardins de Marly. Les poëtes célébraient sa beauté, les peintres essayèrent de reproduire ses traits. Il y en eut un dont l'idée ingénieuse fut récompensée par le roi. Il avait imaginé de placer le portrait de Marie-Antoinette dans le cœur d'une rose épanouie. Bientôt on reconnut que la bonté de son âme égalait celle de sa personne; on peut en juger par quelques traits.

L'aventure d'Achère, arrivée quelque temps après, célébrée aussi par la poésie, par la peinture, par l'applaudissement de toutes les âmes sensibles, surtout par les bénédictions de l'infortune secourue, mérite, entre plusieurs autres, d'être citée pour montrer la bonté du cœur de la Dauphine et son respect pour la vieillesse.

Louis XV chassait dans la forêt de Fontainebleau. Un cerf furieux s'élance sur un paysan occupé à bêcher son champ, et lui enfonce son bois dans le ventre. Au cri que jette sa femme, la Dauphine, qui passait non loin de cet endroit en calèche pour

gagner le rendez-vous de chasse, fait arrêter sa voiture, s'élance au secours du malheureux blessé, qu'elle trouve évanoui. Après lui avoir fait respirer des sels, elle le fait monter dans sa calèche avec sa femme et ses enfants, et ordonne à son cocher de reconduire toute cette famille à sa chaumière. Elle s'y rend elle-même, prodigue à ces malheureux tout ce que son cœur peut lui suggérer de tendres consolations, et leur donne tout l'or que contenait sa bourse. Sur sa demande, le roi ordonne à son premier chirurgien d'aller tous les jours visiter le blessé, jusqu'à son parfait rétablissement.

Son cœur était toujours prêt à éprouver les émotions de la compassion; et, dans ces circonstances, l'idée de son rang n'arrêtait jamais les effets de sa sensibilité. Un soir, plusieurs personnes entraient dans sa chambre, croyant n'y trouver que l'huissier de service; elles aperçoivent la jeune princesse assise à côté de cet homme déjà avancé en âge; elle avait placé auprès de lui une jatte pleine d'eau, étanchant le sang qui sortait d'une blessure qu'il s'était faite à la main, après avoir déchiré son mouchoir pour lui faire des compresses, et remplissait enfin auprès de lui toutes les fonctions d'une pieuse fille de Charité. Le vieillard, attendri jusqu'aux larmes, laissait par respect agir son auguste maîtresse. Il s'était

blessé en voulant avancer un meuble un peu lourd que la princesse lui avait demandé.

Vers la même époque (juillet 1770), un événement d'un autre genre contribua à montrer encore non-seulement sa sensibilité, mais la justesse de ses idées. Une de ses femmes avait un fils officier dans les gendarmes de la garde; ce jeune homme se crut offensé par un commis de la guerre; un cartel en forme fut imprudemment envoyé, il tua son adversaire dans la forêt de Compiègne; la famille du jeune homme victime de ce duel demanda justice. Le roi, affligé de plusieurs duels qui venaient d'avoir lieu, avait malheureusement prononcé qu'il n'accorderait plus de grâce au premier événement de ce genre: le coupable fut arrêté. Sa mère, dans le désordre de la plus grande douleur, courut se jeter aux pieds de la Dauphine; celle-ci, à son tour, s'adressa au roi, et, après une heure des plus touchantes sollicitations, elle obtint la grâce tant désirée. Le lendemain, en félicitant Madame la Dauphine, une grande dame qui s'était sûrement laissé prévenir contre la mère du gendarme, eut la méchanceté d'ajouter que cette mère n'avait négligé, dans la circonstance, aucun moyen de réussir; qu'elle avait sollicité non-seulement Madame la Dauphine, mais même M$^{me}$ du Barry. « Elle a bien fait, répondit la Dauphine, et ce trait justifie l'opinion que j'ai conçue de cette

brave femme ; pour sauver la vie de son fils, rien ne doit coûter au cœur d'une mère ; et moi, à sa place, si je l'eusse jugé nécessaire, je me serais jetée aux pieds de Zamore (1). »

Nous pourrions citer beaucoup d'autres faits de cette nature ; nous pourrions même facilement en remplir un volume ; mais le cadre qui nous est tracé nous force à nous restreindre ; du reste, nous en retrouverons souvent dans le cours de cette histoire, et chaque fois que nous le pourrons sans trop retarder la marche de notre récit, nous nous empresserons de les reproduire.

(1) Zamore était un petit nègre qui portait la queue de la robe de la comtesse du Barry.

# CHAPITRE III

**Coup d'œil sur les membres de la famille royale et les principaux personnages de la cour. — Le roi Louis XV. — Prédilection de Louis XV pour la Dauphine. — La comtesse du Barry finit par l'éloigner de cette princesse. — Chute du ministère Choiseul. — Triomphe du parti anti-Choiseul ou anti-autrichien. — Isolement de la Dauphine. — Mesdames, filles du roi : Madame Adélaïde ; Madame Victoire ; Madame Sophie. — Prévention de Madame Adélaïde contre les princesses autrichiennes. — Bienveillance de Madame Victoire pour la Dauphine. — Ses belles-sœurs, Mesdames Clotilde et Élisabeth, encore enfants. — Amitié de la Dauphine pour Madame Clotilde. — Ses prévenances pour Madame Élisabeth. — Jalousie de Mme de Marsan, gouvernante des enfants de France. — Critique des moindres actions de Marie-Antoinette. — Exagérations perfides de ces critiques. — Pourquoi Marie-Antoinette y donnait lieu, et comment elle aurait pu les éviter. — Caractère de la comtesse de Noailles. — Elle fatigue Marie-Antoinette par les exigences de l'étiquette, sans lui en démontrer l'origine et la nécessité. — Mme de Noailles surnommée *Madame l'Étiquette* par la Dauphine. — Mariages du comte de Provence et du comte d'Artois avec deux princesses de Savoie. — Intimité qui s'établit entre les trois jeunes ménages. — Ils jouent ensemble et secrètement la comédie. — Liaison de la Dauphine avec quelques personnes en dehors de la famille royale : Mme de Picquigny ; Mme de Saint-Mégrin ; Mme de Cossé ; Mme de Lamballe. — Accueil flatteur que reçoivent le Dauphin et la Dauphine dans les théâtres de Paris. — Promenades à pied dans le parc de Saint-Cloud. — Mécontentement de quelques courtisans. — Espérance du parti *anti-autrichien*. — Dédommagement que la Dauphine trouve dans l'amour du peuple. — Les plus belles années de sa vie.**

La Dauphine s'habituait à sa nouvelle patrie, à son mari, à la famille royale. Jetons un coup d'œil sur les membres de cette famille et sur les principaux personnages de la cour avec lesquels la Dau-

phine devait vivre; remarquons les sympathies et les antipathies que cette jeune princesse devait rencontrer. Cet examen est important au jugement que l'histoire doit porter sur Marie-Antoinette.

Nous avons vu que Louis XV s'était laissé charmer tout d'abord par les grâces naïves de la Dauphine. A tous il faisait cette question : « Comment trouvez-vous ma petite-fille? » La Dauphine, heureuse et reconnaissante, s'attachait chaque jour à plaire au roi, et avançait de plus en plus dans ses bonnes grâces. Mais le mauvais génie de Louis XV, sous la figure de la comtesse du Barry, s'efforçait de faire tomber son enthousiasme. Si le roi vantait la beauté de la Dauphine, la favorite faisait remarquer l'irrégularité de ses traits; elle critiquait les mots qu'on citait d'elle; elle raillait le roi sur sa prédilection, et dans son langage cynique elle ne craignait pas de l'appeler *la petite rousse*. Elle se montrait surtout offensée de ne point obtenir de la Dauphine les attentions auxquelles elle prétendait; elle ne cachait point au roi ce grief, et le faible monarque, entraîné par les séductions de cette femme astucieuse, s'éloignait peu à peu de la Dauphine.

L'audace de cette femme était soutenue par un parti puissant, appelé le parti anti-Choiseul, à qui elle devait sa honteuse élévation. Ce parti, à la tête duquel se trouvaient le duc d'Aiguillon, le duc de

la Vauguyon, gouverneur du Dauphin, le maréchal de Richelieu, les Rohan et beaucoup d'autres familles considérables, parvint enfin, grâce à l'influence de la favorite, à faire tomber le duc de Choiseul (novembre 1770), six mois après que la longue influence de ce ministre dans le conseil eut amené l'alliance avec la maison d'Autriche, et l'arrivée de Marie-Antoinette à la cour de France. Cette princesse n'avait véritablement de sincères amis à la cour que le duc de Choiseul et son parti; par sa retraite, elle se trouva tout à coup environnée de gens qui haïssaient l'Autriche, et qui détestaient toute alliance avec la famille impériale. Pouvait-elle au moins rencontrer un dédommagement dans les personnes appartenant à la famille royale. C'est ce que nous allons examiner.

Mesdames, filles du roi et tantes du Dauphin, semblaient en quelque sorte appelées par leur âge, leur position à la cour, leur affection pour leur neveu, à être les tutrices de l'inexpérience et de la jeunesse de la Dauphine. Ces princesses étaient alors au nombre de trois : Madame Adélaïde, Madame Victoire et Madame Sophie; la quatrième, Madame Louise, était entrée, comme nous l'avons vu, aux Carmélites de Saint-Denis.

Ces princesses vivaient très-retirées, quoique au milieu de la cour de Versailles. Elles passaient leur

temps en exercices de piété, en occupations plus ou moins sérieuses qu'elles s'étaient créées, et dans la société de quelques personnes choisies.

Madame Adélaïde, l'aînée, exerçait une grande influence, presque une sorte d'autorité sur ses sœurs. Elle était fort instruite, avait beaucoup d'esprit; mais elle manquait de cette bonté qui fait aimer les grands; des manières brusques, une voix dure, une prononciation brève, la rendaient plus qu'imposante. Elle se montra toujours opposée à l'alliance autrichienne, et lorsque le mariage de son neveu fut décidé avec une archiduchesse, elle ne craignit pas d'avouer hautement son éloignement pour une princesse de la maison d'Autriche. Lorsque M. Campan alla prendre ses ordres au moment de partir avec la maison de la Dauphine pour aller la recevoir aux frontières, elle lui dit qu'elle désapprouvait le mariage de son neveu avec une archiduchesse, et que si elle avait des ordres à donner, ce ne serait pas pour envoyer chercher une Autrichienne. Que pouvait la pauvre Dauphine contre une pareille prévention?

Madame Victoire, belle et très-gracieuse personne, était bonne, douce, affable, et vivait avec une aimable simplicité dans un petit cercle d'amis qui la chérissaient.

Madame Sophie était fort laide; d'un caractère

timide, qui allait jusqu'à la sauvagerie, elle ne parlait presque jamais, et il était possible de la voir tous les jours, pendant des années, sans l'entendre prononcer un mot.

Cependant, quand les trois princesses furent présentées par le roi à la Dauphine, elles lui firent un accueil gracieux, et se réunirent pour lui offrir de magnifiques présents. Madame Adélaïde donna en même temps à la jeune princesse une clef des corridors particuliers du château, par lesquels, sans aucune suite et sans être aperçue, elle pourrait parvenir jusqu'à l'appartement de ses tantes, et les voir en particulier. La Dauphine leur dit avec beaucoup de grâce, en prenant cette clef, que pour lui faire apprécier toutes les choses magnifiques qu'elles voulaient bien lui donner, il n'eût pas fallu, en même temps, lui en offrir une d'un prix inestimable, puisqu'elle devrait à cette clef une intimité et des conseils si précieux à son âge. Elle s'en servit, en effet, bien souvent; mais Madame Victoire seule l'autorisait, tant qu'elle fut Dauphine, à rester familièrement chez elle. Madame Adélaïde ne pouvait vaincre ses préventions contre la princesse autrichienne, et se montrait fatiguée et ennuyée de la gaieté pétulante de la Dauphine. Madame Victoire s'en affligeait, et sentait combien leur société et leurs avis eussent été utiles à une jeune personne exposée à ne rencontrer

que des complaisants ou des flatteurs. Elle chercha même à lui faire trouver de l'agrément dans la société de Mme de Durfort, sa dame d'honneur et sa favorite. On donna chez cette dame plusieurs fêtes auxquelles la Dauphine assista avec Madame Victoire; mais la comtesse de Noailles d'un côté, et Madame Adélaïde de l'autre, s'opposèrent bientôt à ces réunions. Ainsi repoussée par Madame Adélaïde, forcée de cesser ses relations intimes avec la société de Madame Victoire, la Dauphine ne pouvait trouver dans la faible et sauvage nature de Madame Sophie les utiles ressources de la société.

Pouvait-elle mieux espérer des autres femmes de la famille? Mesdames Clotilde et Élisabeth, sœurs du Dauphin, étaient encore entre les mains de Mme de Marsan, gouvernante des enfants de France. L'aînée, Madame Clotilde, qui épousa, en 1777, le prince de Piémont, devenu roi de Sardaigne, se rapprochait de l'âge de Marie-Antoinette. D'une corpulence énorme, qui lui avait valu dans son enfance le sobriquet de *gros Madame*, cette princesse avait l'esprit agréable et fin. D'une nature lente et paresseuse à cause de son embonpoint, elle se sentait attirée par la nature vive et légère de sa belle-sœur, et l'amitié ne tarda pas à lier ces deux princesses, malgré, ou plutôt à cause du contraste marqué qui existait entre elles. Madame Élisabeth

n'était encore qu'une enfant de cinq à six ans, mais pleine de gentillesse et d'amabilité. La Dauphine l'accablait de caresses. La gouvernante crut y voir une préférence injurieuse pour l'aînée, qui était son élève favorite, et par des plaintes indiscrètes elle parvint à refroidir l'amitié qui s'était déjà formée entre Madame Clotilde et Marie-Antoinette. Il s'éleva même quelque rivalité sur l'article de l'éducation, et l'on s'expliqua assez haut et très-défavorablement sur celle que l'impératrice Marie-Thérèse faisait donner à ses filles. Il s'établit dès lors un foyer d'intrigues, ou plutôt de commérages, contre Marie-Antoinette, dans la société de Mme de Marsan; ses moindres actions y étaient mal interprétées, on lui faisait un crime de sa gaieté et des jeux innocents qu'elle se permettait quelquefois dans son intérieur avec les plus jeunes de ses dames, et même avec des femmes de son service. De là ces injustes critiques qui eurent du retentissement jusqu'à Vienne, et qui représentaient la Dauphine comme s'aliénant les cœurs par des légèretés qui ne pouvaient convenir à la cour de France.

Il y avait dans ces accusations calomnieuses des exagérations perfides; mais il faut reconnaître que la jeune princesse y prêtait peut-être par un peu trop de laisser aller. Son malheur était de ne pas avoir trouvé à son entrée dans le monde, et à la

cour de France, une personne indulgente, éclairée, et unissant à des avis sages cette grâce qui décide à les suivre. A défaut de ses tantes, sur lesquelles nous avons vu qu'elle ne pouvait compter, elle aurait dû rencontrer ce sage mentor dans la personne naturellement placée pour être son conseil, c'est-à-dire dans sa dame d'honneur, Mme la comtesse de Noailles. Mais cette dame, aux vertus de laquelle on ne peut du reste que rendre justice, n'avait rien d'agréable dans son extérieur; son maintien était roide, son air sévère. Elle connaissait parfaitement l'étiquette; mais elle en fatiguait la jeune princesse sans lui en démontrer l'importance. Toutes ces formes étaient gênantes à la vérité; mais elles avaient été calculées sur la nécessité de présenter aux Français tout ce qui peut leur commander le respect, et surtout de garantir une jeune princesse, par un entourage imposant, des traits mortels de la calomnie. Il aurait fallu faire comprendre à cette jeune femme, étrangère à nos mœurs et à nos coutumes, que dans notre pays la dignité tenait beaucoup à des usages qui n'étaient nullement nécessaires à Vienne pour faire respecter et chérir la famille impériale par les bons Autrichiens. Au lieu donc de lui expliquer l'origine de ces étiquettes et leur nécessité, Mme de Noailles ne cessait de tourmenter la princesse par mille représentations importunes; d'un autre côté,

l'abbé de Vermond, l'ancien précepteur de Marie-Antoinette, qui l'avait suivie à la cour de France, et qui jouissait de toute sa confiance, ne cessait de tourner en ridicule le cérémonial des Français, et de l'opposer à la simplicité patriarcale qui régnait à la cour de Vienne. Excitée par les railleries de son ancien précepteur, fatiguée des remontrances de sa dame d'honneur, elle résolut de se soustraire autant qu'elle le pourrait à l'ennui de l'étiquette; et pour montrer le peu de cas qu'elle faisait de ces règles importunes que lui rappelait continuellement la comtesse de Noailles, la Dauphine surnomma cette dame *Madame l'Étiquette*. Cette plaisanterie eut du retentissement. Selon la disposition des esprits, les uns approuvèrent ce sobriquet, les autres le blâmèrent; mais tous jugèrent les dispositions de la jeune princesse à s'affranchir d'entraves fatigantes.

Les mariages successifs du comte de Provence et du comte d'Artois avec deux filles du roi de Sardaigne augmentèrent à Versailles le nombre des princesses de l'âge de Marie-Antoinette, procurèrent à la Dauphine une société plus conforme à son âge, et changèrent sa position. D'assez beaux yeux attirèrent à M^me^ la comtesse de Provence, lors de son arrivée à Versailles, les seules louanges qu'il était raisonnablement permis de lui donner.

La comtesse d'Artois, sans difformité dans la taille,

était fort petite et avait un très-beau teint; son visage, assez gracieux, n'avait cependant rien de remarquable que l'extrême longueur de son nez. Mais, bonne et généreuse, elle fut aimée de tous ceux qui l'environnaient, et jouit même de quelque crédit, tant qu'elle fut la seule qui eût donné des héritiers à la couronne.

Dès ce moment, la plus grande intimité s'établit entre les trois jeunes ménages. Ils firent réunir leurs repas, et ne mangèrent séparément que les jours où leurs dîners étaient publics. Cette manière de vivre en famille exista jusqu'au moment où la reine se permit d'aller dîner quelquefois chez la duchesse de Polignac, lorsqu'elle fut gouvernante; mais la réunion du soir pour le souper ne fut jamais interrompue, et avait lieu chez M^me^ la comtesse de Provence. Madame Élisabeth y prit place lorsqu'elle eut terminé son éducation; et quelquefois Mesdames, tantes des trois jeunes princes, y étaient invitées. Cet usage, qui n'avait point eu d'exemple à la cour, fut l'ouvrage de Marie-Antoinette, et elle l'entretint avec la plus grande persévérance.

Les jeunes princesses voulurent animer leur société intime d'une manière utile et agréable. On forma le projet d'apprendre et de jouer les meilleures pièces du Théâtre-Français; le Dauphin était le seul spectateur, et formait à lui seul le public; les trois princesses, les deux frères du roi, et MM. Campan,

père et fils, l'un secrétaire des commandements de la reine, et l'autre secrétaire du cabinet, composèrent seuls la troupe. On mit la plus grande importance à tenir cet amusement aussi secret qu'une affaire d'État; on craignait la censure de Mesdames, et l'on ne doutait pas que Louis XV n'eût défendu de pareils amusements s'il en avait eu connaissance. On choisit un cabinet d'entre-sol où personne n'avait besoin de pénétrer pour le service. Une espèce d'avant-scène, se détachant et pouvant s'enfermer dans une armoire, formait tout le théâtre; M. le comte de Provence savait toujours ses rôles d'une manière imperturbable, M. le comte d'Artois assez bien; ils les disaient avec grâce. Les princesses jouaient mal. La Dauphine s'acquittait de quelques rôles avec finesse et sentiment. Tous jouaient, comme on joue à cet âge, pour avoir d'élégants costumes et répéter des rôles. Le Dauphin riait beaucoup des figures des personnages à mesure qu'ils paraissaient en scène, et à dater de ces amusements on le vit renoncer à l'air timide de son enfance, et se plaire plus qu'il ne l'avait témoigné jusque-là dans la société de la Dauphine. Mais le secret de ces amusements ayant été découvert fortuitement par un valet de garde-robe, on prit le parti de les abandonner.

En dehors de la famille royale, la Dauphine rechercha l'amitié de quelques personnes de la cour.

Elle se lia d'abord avec M[me] de Picquigny, femme jeune et spirituelle, dont les railleries mordantes amusaient Marie-Antoinette, mais excitaient la jalousie et les colères des personnes qui en étaient l'objet; car tout se sait à la cour. Le Dauphin, d'après les avertissements de son ancien gouverneur M. de la Vauguyon, prévint sa femme sur les dangers d'une pareille liaison, et l'engagea à la remplacer par une personne plus digne de son amitié. Marie-Antoinette, pour plaire à son mari, accepta la société de M[me] de Saint-Mégrin, belle-fille de M. de la Vauguyon; mais elle s'aperçut bientôt que cette dame avait plus d'ambition que d'affection pour elle; elle voulait obtenir la charge de dame d'atours de la Dauphine, et non-seulement elle avait demandé cette faveur à la princesse, mais elle avait sollicité la bienveillance de la comtesse du Barry. La Dauphine, instruite de cette circonstance, alla prier le roi de refuser l'emploi à M[me] de Saint-Mégrin. Déjà le roi l'avait désignée, mais la répugnance de la Dauphine l'emporta, et M[me] de Cossé fut nommée dame d'atours. Ce choix était parfaitement convenable. M[me] de Cossé, sérieuse et mûrie par la vie, avait non l'agrément des bons mots, mais l'agrément de la raison aimable et de l'expérience qui pardonne (1).

(1) De Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*. — Portefeuille d'un talon rouge.

Marie-Antoinette avait trouvé dans Mme de Cossé un guide sûr, une conseillère sage et dévouée; mais il fallait à son cœur une confiance plus entière, un attachement plus sympathique, en un mot, tout le charme d'une véritable amitié, et c'est ce qu'elle trouva dans la princesse de Lamballe, la belle-fille et la fille adoptive du vertueux duc de Penthièvre (1). Bientôt Mme de Lamballe fut de tous les plaisirs de la Dauphine, de tous les bals qu'elle donnait dans ses appartements, et cette liaison devait se continuer sans altération jusqu'au moment où la prison et la mort la plus horrible viendraient les séparer.

Depuis son entrée à Paris, la Dauphine était devenue l'objet des vœux et de l'amour de tous les Français, et particulièrement des habitants de la capitale, qui, privés de sa possession, venaient successivement à Versailles, la plupart attirés par le seul désir de la voir. De son côté, la Dauphine, flattée, enivrée de sa popularité, cherchait toutes les occasions de se rapprocher de ce peuple qui lui témoignait tant d'amour et de dévouement. Tantôt elle allait à l'Opéra, tantôt au Théâtre-Français, et à chaque apparition qu'elle faisait avec son mari, des applaudissements frénétiques éclataient dans la

(1) Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan avait épousé Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, grand veneur de France, fils du duc de Penthièvre. — Elle était née à Turin, en 1749.

salle ; et si par hasard la pièce présentait quelque allusion flatteuse qu'on pût appliquer aux jeunes époux ou à l'un d'eux, les applaudissements et les *vivat* redoublaient d'intensité.

Mais, non contente du théâtre, où le respect enchaîne encore les transports, elle voulut, à l'exemple des princes de sa famille, se mêler à la foule, et entrer en quelque sorte dans le partage des plaisirs du peuple. Plusieurs fois, pendant les fêtes de Saint-Cloud, en compagnie de son mari, de ses beaux-frères et belles-sœurs qu'elle avait entraînés, elle fit des promenades à pied dans le parc. Elle parcourait avec eux les bas jardins, s'arrêtait à la cascade ; puis on visitait les boutiques de la foire, on achetait, on riait, on jouait. « Les princes et les princesses, dit un contemporain en parlant d'une de ces fêtes, entrèrent dans le lieu où devaient se donner le bal et le feu d'artifice ; ils y assistèrent avec une multitude de personnes au milieu desquelles ils se promenèrent très-librement, le feu tiré, pendant près de trois quarts d'heure. A près de huit heures du soir ils remontèrent dans leurs équipages pour retourner à Versailles. On était enchanté des marques d'amitié réciproque qu'ils se donnaient en s'y plaçant, et de l'union qui paraissait régner entre eux. Madame la Dauphine surtout fixait l'attention de tout le monde par son extérieur affable et enjoué,

et l'on ne pouvait trop admirer la singulière révolution à laquelle cette aimable princesse avait donné lieu dans la manière dont on vivait à la cour avant elle, révolution qui établissait, pour ainsi dire, un doux commerce entre les princes de la famille royale et le peuple, en abrogeant la sombre et triste étiquette à laquelle on n'avait été jusqu'alors que trop scrupuleusement astreint, en même temps qu'elle devenait dans la monarchie une époque aussi glorieuse pour Madame la Dauphine que flatteuse pour les sujets du roi, qu'elle mettait à portée de témoigner plus souvent et d'une manière plus sensible leur sentiment d'amour et de dévouement à leurs souverains et à toute leur famille (1).

Mais cet enthousiasme vraiment populaire qu'avait inspiré la Dauphine était loin d'être partagé par un grand nombre de courtisans. La disgrâce du duc de Choiseul avait privé la Dauphine de son véritable appui, et le parti qui dominait à la cour depuis l'exil de ce ministre, était, par ses opinions politiques, aussi opposé à sa famille qu'à elle-même. Ce parti, qui se qualifiait de *Français* ou *anti-autrichien*, parce qu'il prétendait suivre la vieille politique de la France, sans avoir égard aux

(1) *Journal des événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, par Hardy. — Manuscrits en 3 vol. in-f°. Bibliothèque impériale, S. F. 2886.

changements que le temps et les circonstances avaient dû y apporter, ce parti, dis-je, n'ayant pu empêcher le mariage du Dauphin avec une archiduchesse, ne désespérait pas de faire un jour rompre cette union.

Malgré les dégoûts que ce parti lui avait fait éprouver, on peut dire que les quatre années pendant lesquelles Marie-Antoinette fut Dauphine de France furent les plus belles années de sa vie. L'amour du peuple la dédommageait amplement de la haine de quelques courtisans, et encore cette haine parut un instant s'affaiblir, ou plutôt elle se couvrit d'un masque quand on s'aperçut que l'âge et les infirmités de Louis XV annonçaient la fin prochaine de ce règne et l'avénement du Dauphin et de l'*Autrichienne*; car déjà dans le murmure de la cour s'était rencontrée cette épithète qui devait accompagner Marie-Antoinette à l'échafaud (1).

(1) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette.*

# CHAPITRE IV

Maladie de Louis XV. — Les prières des quarante heures. — Orage épouvantable. — Mort du roi. — Tumulte des courtisans accourant chez son successeur. — Réception que leur font le nouveau roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette. — Départ de la cour pour Choisy. — Formation du nouveau ministère. — Marie-Antoinette y reste étrangère. — Joie du peuple. — Remise du droit de joyeux avénement. — Actes de générosité de Marie-Antoinette. — Son oubli des offenses. — La cour vient habiter le château de la Muette. — Transports de joie des Parisiens. — La *consolation dans le chagrin.* — Réception des dames présentées. — Mauvaise plaisanterie de Mme de Clermont-Tonnerre. — Mécontentement du parti anti-autrichien. — Inoculation du roi et des princes ses frères. — Accusation contre la reine. — Voyage de Marly. — Le lever de l'aurore. — Calomnies contre la reine. — Retour à Versailles. — La reine abolit plusieurs usages trop gênants établis par l'étiquette. — On critique ces innovations. — Simplicité que Marie-Antoinette eût voulu établir, d'après ce qu'elle avait vu à la cour de Vienne. — Son erreur à cet égard. — Sensibilité et bienfaisance de Marie-Antoinette.

Le 10 mai 1774, Louis XV, atteint d'une maladie mortelle, était à l'agonie. Il venait de recevoir les derniers sacrements de l'Église. C'était le soir : la famille royale et toute la cour étaient prosternées dans cette superbe et imposante chapelle du château.

Le saint Sacrement était exposé : on chantait les prières des quarante heures, et l'on demandait encore à Dieu la guérison du monarque expirant. Tout à coup des nuages sombres voilent le ciel; la nuit

semble envelopper de ses ténèbres toute la chapelle; un premier coup de tonnerre se fait entendre. Bientôt le sifflement de l'orage, les torrents de pluie qui battent contre les fenêtres; les éclairs, qui à chaque instant font pâlir les flambeaux allumés sur l'autel, et lancent un jour blafard dans une obscurité lugubre; tantôt le sourd roulement du tonnerre, tantôt les éclats menaçants de la foudre qui semblaient déchirer le voile du temple; les chants de l'Église qui continuaient au milieu de la tempête; l'impression de la terreur dans toutes les voix comme sur tous les visages; le ciel tonnant quand on invoquait un Dieu miséricordieux; cette guerre de tous les éléments qu'il était impossible de ne pas associer par la pensée avec l'idée de la mort d'un grand roi de la terre; la vue du jeune héritier, de sa jeune compagne, tous deux saisis, tous deux fondant en larmes entre l'autel qu'ils imploraient en vain, le tombeau où allait descendre leur aïeul, le trône où ils ne pensaient à monter qu'en frémissant; enfin la sortie de la chapelle quand le service fut terminé, le recueillement, le silence profond qui n'était interrompu que par des pas précipités, chacun s'empressant de se rendre dans son intérieur, pour respirer plus librement et se soulager du poids dont on se sentait oppressé : toute cette scène fit une profonde impression sur ceux qui en furent les témoins,

et ils la racontaient comme un triste présage du règne qui allait commencer (1).

Après la triste cérémonie dont nous venons de parler, le Dauphin et la Dauphine s'étaient retirés dans leur appartement, où ils continuaient à prier en attendant avec anxiété la nouvelle de la mort de Louis XV. Ils n'attendirent pas longtemps. Un bruit terrible et absolument semblable à celui du tonnerre se fit entendre dans la première pièce de l'appartement : c'était la foule des courtisans qui désertaient l'antichambre du souverain expiré, pour venir saluer le nouveau roi Louis XVI. A ce bruit étrange, Marie-Antoinette et son époux reconnurent qu'ils allaient régner, et, par un mouvement spontané qui remplit d'attendrissement ceux qui les entouraient, tous deux se jetèrent à genoux; tous deux, en versant des larmes, s'écrièrent : « Mon Dieu, guidez-nous, protégez-nous; nous régnons trop jeunes. »

Mme la comtesse de Noailles entra, la salua la première comme reine de France, et demanda à LL. MM. de vouloir bien quitter les cabinets intérieurs pour venir dans la chambre recevoir les princes et tous les grands officiers, qui désiraient offrir leurs hommages à leurs nouveaux souverains. Appuyée sur son époux, un mouchoir sur les yeux

(1) *Mémoires de Weber*, t. Ier, p. 41.

et dans l'attitude la plus touchante, Marie-Antoinette reçut ces premières visites.

Immédiatement après cette cérémonie, qui fut fort courte, mais imposante et grave, toute la famille royale monta en voiture et se rendit au château de Choisy. Pendant le reste de la nuit, la totalité de la cour partit pour cette résidence, et le château de Versailles demeura désert. A peine quelques serviteurs subalternes restèrent-ils pour ensevelir le corps du roi défunt.

La route de Paris à Choisy fut pendant quelques jours encombrée d'équipages qui se rendaient à la cour, ou qui en revenaient. Chacun, dans ces premiers moments, songeait à profiter des changements que devait nécessairement entraîner un nouveau règne. Les partisans de M. de Choiseul et la reine elle-même, qui lui devait son élévation sur le trône de France, espéraient son retour aux affaires : mais les préventions de Louis XVI contre ce ministre étaient trop fortes pour qu'il le rappelât. M. de Maurepas fut nommé premier ministre; M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères; M. de Clugny, ministre des finances. M. de Maupeou fut exilé, et les parlements, que ce chancelier avait dissous, furent rappelés.

Marie-Antoinette n'eut aucune part à ces combinaisons ministérielles, et le roi ne consulta, à ce



qu'il paraît, que sa tante Adélaïde et une liste de personnages recommandés par le grand Dauphin son père, et confiée à MM. de Nicolaï, pour être remise *à celui de ses enfants qui succèderait à Louis XV.*

Ces choix, et le rappel des parlements surtout, produisirent une vive sensation; Paris était dans l'ivresse de la joie, et les premiers actes du nouveau règne ne firent que l'augmenter. Le roi annonçait aux peuples sa nouvelle puissance par un premier bienfait, en leur faisant remise du tribut appelé de *joyeux avénement,* payé au commencement de chaque règne. De son côté, la reine montrait une générosité semblable ; elle supplia le roi de supprimer pour elle l'ancien droit connu sous le nom de *ceinture de la reine*, dès qu'elle eut appris que ce droit pesait sur les classes les plus pauvres, les privilégiés ayant trouvé le moyen de ne pas y contribuer.

Elle signala son avénement au trône par un trait de générosité qui rappelle celui du roi de France qui mérita le glorieux surnom de *Père du peuple.* Le marquis de Pontécoulant, major des gardes du corps, avait eu, du vivant de Louis XV, le malheur de déplaire à la Dauphine. Il fallait que le sujet du mécontentement de cette princesse fût bien grave, car elle avait dit, ce qui depuis ne lui arriva jamais à l'égard de personne, qu'elle ne l'oublierait de sa vie.

Le marquis de Pontécoulant, qui de son côté n'avait pas *oublié* cette menace, se crut perdu lorsque Marie-Antoinette fut reine. Résolu de prévenir une disgrâce qui lui paraissait inévitable, il s'empressa de remettre sa démission entre les mains du prince de Beauveau, capitaine des gardes, en lui expliquant avec franchise le motif de sa douloureuse démarche. Le prince de Beauveau, qui connaissait le mérite du major, se charge de la démission; mais, avant de la présenter au roi, il va annoncer à la reine la détermination prise par M. de Pontécoulant, et le motif qui le force, à son grand regret, de quitter le service du roi. « Allez dire à M. de Pontécoulant, répondit vivement Marie-Antoinette, que la reine de France ne venge point les injures faites à la Dauphine, et que je le prie de ne plus songer à ce que j'ai moi-même oublié. »

Elle ne s'en tint pas là, elle voulut voir M. de Pontécoulant, et elle lui dit qu'elle lui demandait, comme une faveur dont elle conserverait la plus grande reconnaissance, de vouloir bien effacer de sa mémoire tout souvenir du passé, et qu'elle serait désespérée qu'il quittât le service du roi.

S'il était une personne qui eût à redouter la vengeance de la reine, c'était cette comtesse du Barry, qui, au temps de sa honteuse faveur, avait tout fait pour aliéner à la jeune Dauphine l'affection qu'elle

avait tout d'abord inspirée au roi Louis XV, et s'était liguée avec les ennemis de cette princesse pour la calomnier et la perdre. Pour toute vengeance, elle fut simplement éloignée de la cour, où sa présence ne pouvait que rappeler un grand scandale. Après un à deux mois de retraite au couvent de Pont-aux-Dames, on lui permit de venir habiter le château de Lucienne, que Louis XV lui avait donné, et on lui laissa la jouissance d'une pension considérable qu'elle devait à la munificence ou plutôt à la prodigalité du feu roi (1).

La famille royale ne resta que quatre jours à Choisy; elle vint habiter le château de la Muette dans le bois de Boulogne, auprès du village de Passy. Cette résidence, fort rapprochée de Paris, attira dans les environs une affluence de monde si considérable, que dès la pointe du joûr la foule était déjà

(1) On doit dire, à la décharge de la comtesse du Barry, qu'elle ne perdit jamais le souvenir du traitement indulgent qu'elle avait éprouvé de la part de Leurs Majestés. Pendant les crises les plus fortes de la révolution, elle fit dire à la reine qu'il n'y avait point en France de femme plus pénétrée de douleur qu'elle ne l'était, pour tout ce que sa souveraine avait à souffrir; que les bontés infinies du roi et de la reine l'avaient si fermement attachée à la cause de la royauté, qu'elle suppliait la reine de lui accorder l'honorable faveur de disposer de tout ce qu'elle possédait. Comme on le pense bien, Leurs Majestés n'acceptèrent rien de ses offres; mais elles n'en furent pas moins touchées de sa reconnaissance. La comtesse du Barry fut, comme on le sait, une des victimes de la révolution; elle montra une grande faiblesse en présence de la mort, et c'est la seule femme envoyée à l'échafaud par le tribunal révolutionnaire qui ait jeté des cris de désespoir et demandé grâce à ses bourreaux. (*Mémoires de Mme Campan.*)

établie aux grilles du château. Les cris de *Vive le roi!* qui commençaient à six heures du matin, n'étaient presque point interrompus jusqu'après le coucher du soleil. L'espérance qui naît d'un règne nouveau, la défaveur, disons plus, le mépris que le feu roi s'était attiré pendant les dernières années du sien, occasionnaient ces transports.

Un bijoutier à la mode fit une grande fortune en vendant des tabatières de deuil où le portrait de la jeune reine, placé dans une boîte noire faite de chagrin, amenait le jeu de mots suivant: *La consolation dans le chagrin.* Toutes les modes, toutes les coiffures prirent des noms analogues à l'esprit du moment. Les symboles de l'abondance furent partout représentés comme promesses du nouveau règne, et les coiffures des femmes étaient surchargées d'épis de blé. Les poëtes célébraient à l'envi le nouveau monarque et sa compagne; tous les cœurs, ou plutôt toutes les têtes françaises étaient remplies d'un enthousiasme sans exemple. Jamais commencement de règne n'excita des témoignages d'amour et d'attachement plus unanimes. Il est à remarquer, pourtant, qu'au milieu de cette ivresse le parti anti-autrichien ne perdait pas de vue la jeune reine, et guettait avec la malicieuse envie de lui nuire les fautes qui pourraient échapper à sa jeunesse et à son inexpérience.

On eut à recevoir à la Muette les révérences de deuil

de toutes les dames présentées à la cour; aucune d'elles ne crut pouvoir se dispenser de rendre hommage aux nouveaux souverains. Vieilles et jeunes n'eurent garde de manquer à cette réception solennelle. Il y avait sans doute plus d'une figure grotesque dans le nombre de ces vénérables douairières; mais la reine, qui avait beaucoup de dignité et de respect pour les convenances, ne commit pas la faute de perdre le maintien qu'elle devait observer. Une plaisanterie indiscrète d'une des dames du palais lui en donna cependant le tort apparent. Mme la marquise de Clermont-Tonnerre, fatiguée de la longueur de cette séance, et forcée, par les fonctions de sa charge, de se tenir debout derrière la reine, trouva plus commode de s'asseoir à terre sur le parquet, en se cachant derrière l'espèce de muraille que formaient les paniers de la reine et des dames du palais. Là, voulant fixer l'attention et contrefaire la gaieté, elle tirait les jupes de ces dames et faisait mille espiègleries de pensionnaire. Le contraste de ces enfantillages avec le sérieux de la représentation qui régnait dans toute la chambre de la reine, déconcerta plusieurs fois Sa Majesté : elle porta son éventail devant son visage pour cacher un sourire involontaire, et l'aréopage sévère des vieilles dames prononça que la jeune reine s'était moquée de toutes les personnes respectables qui s'étaient empressées

de lui rendre leurs devoirs; qu'elle n'aimait que la jeunesse; qu'elle avait manqué à toutes les bienséances, et qu'aucune d'elles ne se présenterait plus à sa cour. Le titre de moqueuse lui fut généralement donné, et il n'en est point qui soit plus défavorablement accueilli dans le monde.

Le parti anti-autrichien ne manqua pas de s'emparer de cet incident, et dès le lendemain il fit circuler une chanson fort méchante dont nous ne citerons que le refrain :

Petite reine de vingt ans,
Vous qui traitez si mal les gens,
Vous repasserez la frontière.
Laire, laire, laire, lanlaire, etc.

On voit que l'idée d'obtenir une séparation entre le roi et la reine et le renvoi de celle-ci en Autriche n'avait pas encore abandonné ce parti; et il conserva cette idée tout le temps qu'il espéra qu'elle ne donnerait point d'héritier à la couronne. Toutes les démarches de la reine, toutes ses actions les plus indifférentes étaient épiées, dénaturées, calomniées, avec ce caractère de malveillance et de dénigrement qui accompagne l'esprit de parti.

Le roi et les princes ses frères s'étaient décidés à se faire inoculer, pour se préserver de la funeste mala-

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. Ier.

die qui venait de faire succomber leur aïeul, et qui avait aussi failli atteindre mortellement Mesdames, leurs tantes. L'utilité de cette découverte, qui précéda de quelques années celle de la vaccine, n'était pas généralement reconnue en France, quoiqu'elle fût en usage en Angleterre et dans les cours du Nord. Beaucoup de gens furent très-alarmés du parti que venaient de prendre les princes, et les ennemis de la reine ne manquèrent pas de l'accuser d'avoir osé donner un conseil aussi téméraire : car elle seule, disaient-ils, avait pu se permettre d'engager son mari et ses beaux-frères à suivre une pratique usitée à la cour de Vienne. Heureusement l'inoculation du roi et de ses frères eut un succès complet, et ce résultat imposa pour quelque temps silence aux malveillants.

Dès que l'état de convalescence des princes fut établi, la cour quitta la Muette pour se rendre à Marly. Le voyage fut assez gai. La reine eut l'idée de se donner une jouissance fort innocente : c'était de voir lever l'aurore, spectacle tout nouveau pour elle. Elle en demanda au roi la permission, en le priant de l'accompagner. Le roi consentit à ce qu'elle se rendît à trois heures du matin sur les hauteurs des jardins de Marly ; mais il refusa de prendre part à ce divertissement, et préféra se coucher. La reine exécuta son projet, en compagnie des princes et d'une

grande partie des dames de la cour. Cette nombreuse société, qu'elle avait probablement choisie à dessein, eût dû suffire pour ôter tout prétexte à la calomnie de dénigrer une partie de plaisir si irréprochable. Mais les précautions les plus minutieuses sont inutiles contre les traits des méchants. Dès le lendemain, il circulait sous le manteau une satire infâme intitulée *le Lever de l'aurore*, dans laquelle la conduite de la reine était représentée sous les traits les plus odieux.

En quittant Marly, la cour vint enfin habiter Versailles. Là il fallut de nouveau se soumettre à ces règles gênantes de l'étiquette, qui avaient déjà tant fatigué Marie-Antoinette quand elle était Dauphine, et qui allaient l'étreindre plus étroitement encore, maintenant qu'elle était reine. Elle commença par abolir ceux de ces usages qui lui parurent le plus insupportables.

Ainsi des femmes en charge, assermentées et vêtues en grand habit de cour, pouvaient seules rester dans la chambre, et servir conjointement avec la dame d'honneur et la dame d'atours. La reine abolit tout ce cérémonial. Lorsqu'elle était coiffée, elle saluait les dames qui étaient dans sa chambre, et, suivie de ses seules femmes, elle rentrait dans un cabinet où se trouvait M^lle Bertin, fameuse ouvrière en modes de Paris, qui lui présentait ses

nouvelles et nombreuses parures. Mlle Bertin, n'étant pas en charge, n'avait pas le droit d'entrer dans la chambre. Cette innovation fut vivement critiquée par les gens dont nous avons parlé.

Un des usages les plus désagréables était, pour la reine, celui de dîner tous les jours en public. Marie Leczinska avait suivi constamment cette coutume fatigante : Marie-Antoinette l'observa tant qu'elle fut Dauphine ; mais elle l'abolit à son avénement au trône. Elle se dégagea aussi de la nécessité d'être suivie, dans le palais de Versailles, par deux de ses femmes en habit de cour, aux heures de la journée où les dames n'étaient plus auprès d'elle. Dès lors elle ne fut plus accompagnée que d'un seul valet de chambre et d'un seul valet de pied.

Toutes ces innovations excitèrent au plus haut point le mécontentement d'une certaine coterie. La volonté de substituer successivement la simplicité des usages de Vienne à ceux de Versailles lui fut plus nuisible qu'elle n'aurait pu le supposer. Elle se jetait avec complaisance dans les idées de simplicité sous le diadème, de confiance paternelle dans des sujets dévoués. Ce doux roman de la royauté, qu'il n'est pas donné à tous les souverains de réaliser, flattait singulièrement le cœur tendre et la jeune imagination de Marie-Antoinette.

Élevée dans une cour où la simplicité s'alliait à la

majesté; placée à Versailles entre une dame d'honneur importune et un conseiller imprudent (l'abbé de Vermond), il n'est pas étonnant que, devenue reine, elle ait voulu se soustraire à des contrariétés qu'elle ne jugeait pas indispensable de subir; cette erreur fort excusable tenait à la bonté de son cœur. Elle aurait voulu transporter en France les usages, les mœurs, les habitudes de la cour de Vienne. Elle aurait voulu être parmi les Français ce que ses augustes parents étaient parmi leurs sujets. Elle racontait avec délices les détails des mœurs patriarcales de la maison de Lorraine, et elle disait qu'en les transportant en Autriche ces princes y avaient fondé l'inattaquable popularité dont jouissait la cour impériale.

« Avant l'arrivée au trône impérial de François-Étienne de Lorraine, la cour de Vienne, dit un historien de Marie-Antoinette, était la plus magnifique, la plus fastueuse de l'Europe. Nulle part on n'observait avec plus de rigueur, plus de scrupule, ce qu'on appelle l'étiquette. François la laissa subsister pour les cérémonies d'apparat, et la bannit absolument de l'intérieur de la cour. L'impératrice Marie-Thérèse se prêta volontiers à ce changement, qui s'accordait avec sa bienveillance naturelle. Ils substituèrent dont à l'ancienne étiquette l'aisance et même la bonhomie qu'on avait vues régner avec tant de

succès à Lunéville (1). Ils vivaient au milieu de ceux qui les approchaient comme de simples particuliers vivent au milieu de leurs égaux. Hors les jours de cérémonie, leur table était frugale, et ils y admettaient, sans distinction de naissance, toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe qui avaient quelque mérite. Dans leurs divertissements, ils éloignaient avec soin toute espèce de gêne, et leurs vêtements ne les distinguaient en rien de ceux qui partageaient ces plaisirs. Enfin l'un et l'autre accueillaient avec une affabilité véritablement populaire quiconque demandait à leur parler. Cet accueil avait encore quelque chose de plus prévenant pour l'homme obscur que pour le grand, pour le pauvre que pour le riche.

« Il faut envier le bonheur des souverains qui peuvent impunément descendre à cette familiarité, car il doit être bien doux quelquefois d'oublier les charges de la royauté pour goûter les plaisirs de la vie privée. Mais Marie-Antoinette se trompa en croyant qu'elle pourrait aussi ouvrir son cœur à ces

(1) Marie-Antoinette se plaisait à raconter, entre autres particularités de cette bonhomie, de quelle manière touchante les ducs de Lorraine de sa famille levaient les impôts. Le prince souverain se rendait à l'église, disait-elle; après le prône, il se levait, agitait son chapeau en l'air pour indiquer qu'il allait parler, et disait ensuite quelle était la somme dont il avait besoin. Tel était le zèle des bons Lorrains, qu'on avait vu des hommes dérober, à l'insu de leurs femmes, le linge ou quelques ustensiles de ménage, et aller vendre ces objets pour augmenter la contribution; aussi arrivait-il souvent que le prince recevait plus d'argent qu'il n'en avait demandé : alors il le faisait rendre. (*Mémoires de Mme Campan.*)

émotions délicieuses qu'on n'éprouve jamais quand on se tient à une trop grande distance des hommes. Elle ne connaissait pas le génie de notre nation, qui, selon la remarque judicieuse et profonde de la Bruyère, veut du sérieux et même du sévère dans ses souverains; et quand elle le connut, il était trop tard (1). »

Plus loin le même historien ajoute : « Marie-Antoinette avait, comme l'impératrice sa mère, une fermeté d'âme qu'on rencontre rarement, même parmi les hommes; mais, ayant pris pour base de sa conduite de n'avoir jamais, dans les affaires d'État, d'autre volonté que celle de son mari, elle ne pouvait faire montre de cette fermeté que dans des détails domestiques et dans ses liaisons, de sorte que, ne paraissant entière dans ses sentiments que sur des objets qu'on croyait de peu d'importance, ceux des courtisans qui avaient intérêt à la rendre odieuse l'accusaient d'entêtement, de dureté, d'orgueil.

« Et cependant jamais princesse ne mérita moins des reproches de cette nature; car le fond de son caractère était, comme celui de l'impératrice-reine, un mélange de douceur et de magnanimité. Ses manières étaient aussi affables que celles de Marie-

(1) *Histoire de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, reine de France*, par Montjoie, t. Ier, p. 17 et 18.

Thérèse; mais elle avait encore plus de sensibilité dans le cœur. Cette sensibilité se manifestait surtout lorsqu'elle donnait, et elle ne laissait échapper aucune occasion de donner. Dans ces sortes d'occasions, ses yeux s'humectaient toujours de larmes; le plus léger témoignage de reconnaissance la faisait rougir; et il ne lui est pas arrivé une seule fois d'accorder un bienfait, de faire une largesse, sans accompagner le don de paroles qui donnaient à entendre qu'elle payait une dette, que c'était elle qui était obligée...

« L'exercice continuel de sa générosité était pour elle un véritable besoin, et ce qui prouve tout à la fois, et combien son âme était belle, et combien elle méritait d'être aimée, c'est qu'elle préférait à toutes les jouissances les douceurs de l'amitié. Mais ce noble et aimable penchant qui la portait irrésistiblement à conquérir et à s'attacher une amie, fut pour elle la source des plus cuisants chagrins par l'interprétation empoisonnée que lui donna la jalousie : passion qui, comme toutes les autres, a dans les cours une énergie et des ressources ignorées parmi le commun des hommes... Si l'on veut donc connaître la première cause des malheurs de cette princesse, il faut la chercher dans les passions dont la cour était le foyer, et dans la corruption de son siècle (1)... »

(1) Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette.*

# CHAPITRE V

Désir de la reine d'acquérir de la popularité. — Elle se mêle à la foule avec le roi pendant les fêtes du sacre. — Le roi lui donne le petit Trianon. — Embellissements qu'elle y fait. — Son goût pour cette résidence.—Société qu'elle y reçoit.—Injustice des reproches qu'on lui a adressés relativement aux dépenses faites à Trianon. — La malveillance prétend qu'elle a changé le nom de petit Trianon. — Anecdote à ce sujet. — Visite de l'archiduc Maximilien. — Désagrément qu'éprouve Marie-Antoinette à cette occasion. — Amitié de la reine pour la princesse de Lamballe. — Portrait de cette princesse. — La reine rétablit pour elle la charge de surintendante de sa maison. — Mécontentement que cette nomination cause à la cour. — Plusieurs dames donnent leur démission. — Chagrin de la reine de ne pas être mère. — Naissance du duc d'Angoulême. — Émotion douloureuse éprouvée par la reine à cette occasion. — Courses en traineaux. — Propos de la malveillance. — La reine se lie avec la comtesse Jules de Polignac. — Portrait de cette dame. — Son attachement désintéressé pour la reine. — Ambition de son entourage. — M. Jules de Polignac est nommé premier écuyer du roi. — Mécontentement des courtisans. — Haine des femmes de l'ancienne cour contre les amies de la reine.

Marie-Antoinette n'ignorait pas les menées perfides de certains courtisans, ni les traits auxquels elle était en butte de la part de quelques femmes de la cour; mais son cœur avait trop de bonté et d'indulgence pour leur en témoigner jamais son déplaisir; elle ne changea point ses habitudes, parce que ses intentions étaient pures et qu'elle ne voyait pas même l'ombre du mal dans sa conduite. Seulement les menées des courtisans n'eurent d'autre effet que

de fortifier le penchant qui la portait naturellement vers le peuple, espérant trouver là plus de reconnaissance que parmi ceux qui l'environnaient. Elle avait, comme nous venons de le voir, hérité ce penchant de ses aïeux paternels; et ce qu'elle avait vu dans son enfance à la cour de Vienne lui persuadait qu'elle goûterait un vrai plaisir en s'y abandonnant. Louis XVI partageait jusqu'à un certain point ses idées; ses goûts aussi étaient simples, et il montrait une véritable sympathie pour les classes inférieures.

Pendant les fêtes qui accompagnèrent à Reims les cérémonies du sacre, elle aimait à se dérober aux personnes de sa suite, et, appuyée sur le bras du roi, elle se perdait dans la foule, se laissait familièrement approcher, parlait à tout le monde, et plus volontiers à ceux qu'elle croyait plus malheureux. Quand elle voyait la multitude accourir, elle lui criait : « Vous avez bien du plaisir à nous voir; eh bien, nous vous assurons que nous en avons beaucoup aussi à voir votre empressement. » D'autres fois, prenant par la main un pauvre ouvrier, une bonne femme, elle les mettait en présence du roi, et leur disait : « Le voilà, votre bon roi! » car c'était toujours à lui qu'elle voulait que s'adressassent les hommages d'amour. Si quelques gardes étaient parvenus à l'escorter, elle leur disait : « Doucement, Messieurs; le roi veut que vous laissiez approcher ces

braves gens; ils ne veulent pas nous faire de mal. »

Avec de telles manières, on conçoit tout l'enthousiasme et tout l'amour qu'elle devait exciter dans les classes populaires; malheureusement la faveur du peuple est aussi mobile, aussi inconstante que celle des grands. La reine devait en faire plus tard la cruelle expérience; mais, du moins pendant les premières années de son règne elle en jouit complétement, et y trouva un ample dédommagement des tracasseries qu'elle éprouvait à la cour.

Le roi, pour complaire à ses goûts et la soustraire à l'ennui du château de Versailles, lui donna le petit Trianon. C'est un pavillon à la romaine, de forme carrée, situé à l'extrémité du parc du grand Trianon. Cette miniature de palais, qui n'a guère que vingt-quatre mètres sur chacune de ses faces, se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages montant entre des colonnes et des pilastres d'ordre corinthien, couronnées des balustres d'une terrasse italienne. Le roi Louis XV, qui l'avait fait construire dans ses dernières années, l'avait entouré d'un jardin botanique où il s'amusait parfois à herboriser.

Nul cadeau ne pouvait être plus agréable à Marie-Antoinette, à cette amie de la campagne et des fleurs, à cette reine fatiguée des splendeurs de Versailles et de Marly. Elle s'occupa dès lors d'embellir les jardins, en ne permettant aucune augmentation

dans le bâtiment, aucun changement dans le mobilier; mais elle créa ce joli paysage, avec cette rivière, ces rochers, ces cascades que nous admirons encore aujourd'hui; elle construisit ce hameau, ce moulin, cette laiterie, rustique au dehors et tout incrustée au dedans de marbre blanc; elle planta ces arbres, et ce saule pleureur qui incline tristement ses branches sur les eaux d'un lac en miniature comme tout le reste.

Avec le caractère et les goûts que nous lui connaissons, on ne sera pas surpris si Marie-Antoinette eut toujours pour cette retraite une prédilection particulière : souvent elle s'y rendait seule, suivie d'un valet de pied, plus souvent encore avec son amie, M^me^ de Lamballe, et elle s'y livrait à mille jeux d'enfant, avec toute la gaieté et l'entrain d'un écolier qui n'est pas en présence de son précepteur.

A certains jours de la semaine, elle réunissait à Trianon une société choisie et composée des personnes avec lesquelles elle se plaisait le plus. La cérémonie et l'étiquette étaient bannies de ces réunions, et, quand Marie-Antoinette entrait dans le cercle des invités, elle disait gaiement et avec tout l'accent de la vérité : « Dieu soit loué, je ne suis plus reine, je suis moi ! »

Comme certaines gens avaient pris à tâche de critiquer et de dénaturer toutes les actions de la reine,

ce qui se passait à Trianon ne pouvait échapper à la censure ou plutôt à la calomnie. On commença par l'accuser d'avoir dépensé des sommes énormes pour embellir cette résidence; il suffit de la voir aujourd'hui qu'elle est entretenue et religieusement conservée telle, à peu de chose près, qu'elle était du temps de cette princesse, pour montrer l'exagération et le ridicule d'un pareil reproche. Mais c'était un parti pris d'accuser la reine de prodigalité, et cette erreur, à force de se répéter, a fini par triompher, au moins pendant un certain temps. Le temps a fait justice de cette calomnie, comme de tant d'autres dont on a cherché à noircir sa réputation de son vivant et à souiller sa mémoire après sa mort; malheureusement le mal était fait quand la vérité a été connue. On sait aujourd'hui avec certitude que Marie-Antoinette, loin d'être prodigue, avait plutôt le défaut contraire, et que souvent elle portait l'économie jusqu'à des détails d'une mesquinerie blâmable, surtout dans une souveraine. La seule chose pour laquelle elle se montrait prodigue jusqu'à la profusion, c'était quand il s'agissait de donner aux pauvres, et de soulager les malheureux; alors elle ne comptait pas; elle épuisait sa bourse, et si la somme lui paraissait insuffisante, elle empruntait, elle quêtait au besoin pour la compléter (1).

(1) Je me souviens, dit la princesse de Ligne dans ses Mémoires,

Ce ne fut pas tout; dans les premiers temps où elle était en possession du petit Trianon, la malveillance répandait dans certaines sociétés qu'elle avait changé le nom de la maison de plaisance que le roi venait de lui donner, et lui avait substitué celui de *petit Vienne*, ou *petit Schœnbrunn*. Un homme de la cour assez simple pour croire légèrement à ce bruit, et désirant visiter avec sa société le petit Trianon, écrivit à M. Campan, secrétaire du cabinet, pour en demander la permission à la reine. Il avait dans son billet appelé Trianon le *petit Vienne*. Cette lettre, comme toutes les demandes de cette nature, fut mise sous les yeux de la reine, qui voulait donner elle-même les permissions d'entrer dans ses jardins, trouvant agréable d'accorder cette légère marque de faveur. Lorsqu'elle aperçut les mots dont on vient de parler, elle fut très-désobligée, et s'écria avec vivacité qu'il y avait trop de sots qui servaient les méchants; qu'elle était déjà informée qu'on faisait circuler dans le monde qu'elle ne pensait qu'à son pays, et qu'elle conservait le cœur autrichien, tandis que ce qui tenait à la France avait seul le droit de l'intéresser. Elle refusa une demande aussi gauchement faite, en ordonnant à son secrétaire de cabinet de répondre qu'on n'entrerait pas à Trianon

d'avoir quêté un jour, dans son antichambre, vingt-cinq louis, qu'elle voulait donner à une malheureuse femme qui était dans le besoin.

pendant quelque temps, et que la reine était étonnée qu'un homme de bonne compagnie pût croire qu'elle fît une chose aussi déplacée que de changer les noms français de ses palais pour en substituer d'étrangers.

En 1775, la reine reçut la visite de son frère l'archiduc Maximilien. Ce prince voyageait incognito sous le nom de prince de Burgaw. Une prétention déplacée de la part des personnes qui conseillaient le jeune archiduc, ou plutôt une gaucherie de l'ambassadeur d'Autriche, fit, à cette époque, naître une discussion dont les princes du sang et les grands du royaume surent généralement mauvais gré à la reine. Le prince, quoique voyageant incognito, prétendit ne pas devoir la première visite aux princes du sang, et la reine soutint cette prétention. En conséquence, les princes ne se trouvèrent point aux fêtes qu'on donna à l'archiduc, et ils passèrent dans leurs terres tout le temps de son séjour en France.

L'abandon où on laissa son frère fut très-sensible à la reine; mais ce qui la blessa le plus, à cette occasion, fut d'être accusée de conserver le cœur autrichien. Dans le long cours de ses malheurs, Marie-Antoinette eut plus d'une fois à supporter cette cruelle imputation; l'habitude n'avait point tari les larmes que lui coûtait une pareille injustice; mais la première fois qu'on la soupçonna de ne pas aimer

la France, elle fit éclater son indignation. Tout ce qu'elle put dire à ce sujet fut inutile; en servant les prétentions de l'archiduc, elle avait donné des armes à ses ennemis; ils commencèrent dès lors à répandre l'opinion que la reine regrettait l'Allemagne et la préférait à la France.

La reine n'avait pour se dédommager de tant de contrariétés que son amitié pour Mme de Lamballe. Cette dame réunissait toutes les qualités propres à inspirer un pareil sentiment. Elle était d'une beauté ravissante, mais qui devait surtout sa distinction à une inaltérable sérénité. « Son âme avait la sérénité de son visage. Tendre, caressante, toujours égale, toujours prête aux sacrifices, dévouée dans les moindres choses, désintéressée par-dessus tout, ne demandant rien pour elle, Mme de Lamballe se privait même du plaisir d'obtenir pour les autres, ne voulant pas faire de son attachement le motif ni l'excuse d'une seule importunité. Oubliant son titre de princesse, elle n'oubliait jamais le rang de la reine. Son esprit avait les vertus de son caractère, la piété, la tolérance, la simplicité, l'enjouement tranquille. Ne voyant pas le mal et n'y voulant pas croire, Mme de Lamballe faisait à son image les choses et le monde, et, chassant toute vilaine pensée avec la charité de ses illusions, sa causerie gardait et berçait la reine comme dans la paix et la douceur d'un

beau climat. Sa bienfaisance encore, cette bienfaisance infatigable des Penthièvre, qui ne rebuta jamais un malheureux, et jusqu'à ce parler italien si doux et si familier à la voix de la reine, tout était un lien entre Mme de Lamballe et Marie-Antoinette. La souveraine et la princesse allaient l'une à l'autre par mille rencontres de sentiment au fond d'elles-mêmes, et elles étaient prédestinées à une de ces rares et grandes amitiés que la Providence unit dans la mort (1).

La reine voulut s'attacher son amie par une charge à la cour, afin de lui ôter la tentation de retourner auprès du duc de Penthièvre. Elle rétablit donc en sa faveur la charge de surintendante de sa maison, charge qui avait cessé d'exister depuis la mort de Mlle de Clermont, du temps de Marie Leczinska. Cette reine avait, dit-on, supprimé cet emploi parce que la surintendante lui paraissait exercer une juridiction et un pouvoir trop étendus, capable d'entraver souvent les volontés de la souveraine. Louis XVI et son ministre Turgot résistèrent quelque temps au vœu de la reine, mais par motif d'économie; enfin ils cédèrent, et la nomination de la princesse de Lamballe « aux charges et fonctions de chef du conseil et surintendance de la maison de la reine, »

(1) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 99.

fut déclarée par lettres patentes du 16 septembre 1775 (1).

Cette nomination causa presque un soulèvement à la cour. Mme de Cossé quitta sa charge de dame d'atours, et Mme de Noailles, devenue la maréchale de Mouchy, se démit de sa charge de dame d'honneur. Plusieurs autres protestations éclatèrent, la plupart des dames attachées à la reine se refusant à dépendre de la princesse de Lamballe. Enfin on parvint à les apaiser; mais les colères n'en grondèrent pas moins sourdement et allèrent jusqu'à Paris soulever l'opinion sur ce que déjà les détracteurs de Marie-Antoinette appelaient ses dilapidations.

« Hélas! comme le dit un de ses derniers historiens, ses goûts comme ses amitiés, ses plaisirs, son sexe même et son âge, tout devait être tourné contre cette reine dont le prince de Ligne a dit : « Je ne « lui ai jamais vu une journée parfaitement heu« reuse (2). »

Un de ses grands chagrins, pendant les premières années de son mariage, était d'être privée du bonheur d'être mère. Ce chagrin s'augmenta encore quand Mme la comtesse d'Artois accoucha du duc d'Angoulême.

L'usage voulait que la famille royale et toute la

(1) La minute de cette ordonnance se trouve aux archives de l'empire.
(2) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 102.

cour assistassent à l'accouchement des princesses; celui des reines était même public. La reine fut donc obligée de rester toute une journée dans la chambre de sa belle-sœur. Au moment où l'on annonça que l'enfant était un prince, la comtesse d'Artois se frappa le front avec vivacité, en s'écriant : « Mon Dieu! que je suis heureuse! » La reine ressentit cette exclamation involontaire et bien naturelle comme un coup qui la frappait au cœur. Elle n'avait pas même à cette époque l'espoir de devenir mère. Cependant sa contenance fut parfaite. Elle donna toutes les marques possibles de tendresse à la jeune accouchée, et ne voulut la quitter que lorsqu'elle fut replacée dans son lit; ensuite elle traversa les escaliers et la salle des gardes avec un maintien fort calme, au milieu d'une foule immense. Elle arriva dans son intérieur très-agitée et précipitant ses pas. « Elle s'enferma seule avec moi, dit Mme Campan dans ses Mémoires, pour pleurer, non de jalousie sur le bonheur de sa belle-sœur, elle en était incapable, mais de douleur sur sa position.

L'hiver qui suivit les couches de la comtesse d'Artois fut très-froid; les souvenirs du plaisir que des parties de traîneaux avaient procuré à la reine dans son enfance, lui donnèrent le désir d'en établir de semblables à Versailles. On retrouva dans le dépôt des écuries des traîneaux qui avaient servi au Dau-

phin père de Louis XVI, pendant sa jeunesse. On en fit construire quelques-uns d'un goût plus moderne pour la reine. Les princes et les seigneurs de la cour en commandèrent de leur côté, et bientôt une foule de traîneaux sillonnèrent en tous sens le parc de Versailles. Le bruit des sonnettes et des grelots dont les harnais des chevaux étaient garnis, l'élégance et la blancheur de leurs panaches, la variété des formes de ces espèces de voitures, l'or dont elles étaient toutes rehaussées, la richesse des fourrures dont les dames étaient enveloppées et qui relevaient encore l'éclat et la fraîcheur de leur beauté, car ce n'était que les plus jeunes et les plus belles qui prenaient part à ces courses, tout cela formait un coup d'œil charmant pour les spectateurs, et qui doublait le plaisir des promeneurs. Personne n'imaginait qu'il y eût rien à blâmer dans un amusement aussi innocent. Mais la critique s'emparait de tout ce que faisait Marie-Antoinette, et elle ne manqua pas de voir dans cette mode une prédilection pour les habitudes de Vienne. Cependant les parties de traîneaux n'étaient pas une innovation à Versailles; mais la malveillance ne raisonne pas, surtout quand elle est excitée par l'esprit du parti.

La reine, instruite des rumeurs que ce genre d'amusement avait excitées, ne voulut plus désormais s'y livrer; les traîneaux furent remisés, et

quoique depuis cette époque il y ait eu plusieurs hivers favorables à ces courses, elle ne voulut jamais entendre parler d'y prendre part.

Un an après la nomination de la princesse de Lamballe à la surintendance, la reine fit la connaissance de la comtesse Jules de Polignac, qui lui inspira un véritable intérêt. La comtesse n'était pas riche, et avait été attirée à la cour par la sœur de son mari, Mme Diane de Polignac, qui avait été nommée dame de Mme la comtesse d'Artois. La reine lui témoigna son étonnement de ne l'avoir point vue plus tôt. La comtesse avoua avec une franchise pleine de simplicité que la modicité de sa fortune ne lui permettait pas de se présenter souvent à la cour, et l'avait même privée de paraître aux fêtes des mariages des princes.

La reine était sensible; l'aveu de la comtesse ajouta à l'intérêt qu'elle lui inspirait, et elle se sentit de plus en plus entraînée vers elle. Elle l'appela à ses concerts, l'admit dans ses quadrilles, s'approchant d'elle en toute occasion. Son caractère convenait parfaitement à la reine; la comtesse Jules n'avait que de l'esprit naturel, point de prétentions, point de savoir affecté. Sa taille était moyenne, son teint d'une grande fraîcheur, ses yeux et ses cheveux très-bruns, ses dents superbes, son sourire enchanteur: toute sa personne était d'une grâce parfaite.

Elle n'aimait pas la parure; on la voyait presque toujours dans un négligé recherché seulement par la fraîcheur et le bon goût de ses vêtements; rien n'avait l'air d'être placé sur elle avec apprêt, et tout lui seyait à merveille. On a remarqué qu'elle ne porta jamais de diamants, même à l'époque de sa plus grande faveur, et quand elle eut à la cour le rang de duchesse. Du reste, ce n'étaient pas les honneurs qui la flattaient; elle ne les recherchait pas; elle n'était touchée que de l'attachement de la reine. Elle aimait les personnes que la reine affectionnait, et n'était susceptible d'aucune jalousie. On peut dire qu'elle fut en quelque sorte victime d'une élévation qu'elle n'avait point briguée; mais si son cœur était incapable de former des projets ambitieux, sa famille et ses amis cherchèrent à fixer d'une manière invariable la faveur de la reine.

La reine, pour retenir sa nouvelle amie à la cour, obtint du roi, pour le comte Jules de Polignac, la place de son premier écuyer, en survivance de M. de Tessé. Elle donna au comte et à la comtesse Jules un fort bel appartement au haut de l'escalier de marbre. Ce n'était point là ce qu'on peut appeler un établissement splendide, propre à légitimer aucun mécontentement; car le traitement de premier écuyer, les faibles émoluments du régiment dont M. de Polignac était colonel, unis à leur modeste patrimoine, fai-

saient alors toute la fortune de la favorite, fortune bien insuffisante pour tenir un rang distingué à la cour. Cependant plusieurs familles se montrèrent indisposées contre Marie-Antoinette à l'occasion de la faveur accordée à la comtesse Jules : ce qu'un courtisan voit obtenir à d'autres lui semble toujours pris sur son bien ; c'est une règle. Dans cette occasion, cependant, on envia moins le positif des grâces dévolues aux Polignac que l'intimité qui allait s'établir entre eux, leurs clients et la reine. On vit dans le cercle de la comtesse Jules une porte ouverte pour arriver aux ambassades et aux postes élevés. Ceux qui n'avaient pas l'espoir d'y entrer furent irrités.

Puis les femmes de l'ancienne cour de Louis XV, ces femmes compromises dans la faveur de Mme du Barry, ses amies, ses émules, ne pouvaient pardonner à la reine de refuser de les admettre dans son intimité. Leur haine commença par déverser la calomnie sur les amies intimes de Marie-Antoinette, la princesse de Lamballe et la comtesse Jules ; puis elle osa s'attaquer à la reine elle-même, semer les propos, les indiscrétions, les accusations, attiser les pamphlets et préparer les outrages. Mais la voix de la haine va être pour un temps étouffée par les acclamations de la France ; la reine va se croire triomphante des odieuses menées de ses ennemis ; car bientôt enfin elle sera mère.

# CHAPITRE VI

**La reine devient enceinte. — Son portrait à l'âge de vingt-deux ans. — Abondantes aumônes qu'elle fait à l'occasion de sa grossesse. — Concerts pendant l'été sur la terrasse du château. — Couplets contre la reine. — Indignation de Louis XVI. — La reine accouche de Madame. — Dangers auxquels est exposée la reine. — Heureux effets d'une saignée. — Paroles que la reine adresse à la princesse qui vient de naître. — Contre l'usage de la cour, la reine veut qu'on la baptise immédiatement. — Quatrain de Mme Fanny Beauharnais. — Fêtes à l'occasion de la naissance de Madame. — Spectacles gratis. — Anecdotes à ce sujet. — Augmentation de la faveur de Mme de Polignac et du nombre des mécontents de la cour. — Mort de l'impératrice Marie-Thérèse. — Douleur de la reine. — Naissance du Dauphin. — Joie de Louis XVI. — Joie publique. — Fête donnée à l'hôtel de ville de Paris le 21 janvier 1782. — La duchesse de Polignac nommée gouvernante des enfants de France. — Jalousie des courtisans.**

Il y avait près de sept ans que Marie-Antoinette était mariée, et le plus cher de ses vœux n'était pas accompli; enfin il fut exaucé : elle devint enceinte. La reine de France n'était plus cette jolie adolescente dont nous avons essayé d'esquisser le portrait à son apparition dans l'île du Rhin. A l'époque où nous sommes arrivés, « Marie-Antoinette avait plus d'éclat que de beauté. Chacun de ses traits, pris séparément, n'avait rien de remarquable; mais leur ensemble était ravissant. Ce mot si prodigué de *charmes* était, pour peindre les

grâces de cet ensemble, le mot propre. Aucune femme ne portait mieux sa tête, qui était attachée de manière à donner à chacun de ses mouvements de la grâce et de la noblesse. Sa démarche, noble et légère, rappelait cette expression de Virgile : *Incessu patuit dea.* Ce qu'on remarquait dans sa personne était l'union de la grâce et de la dignité la plus imposante. Son esprit n'avait rien de brillant, et elle n'annonçait à cet égard aucune prétention. Mais il y avait en elle quelque chose qui tenait de l'inspiration, et qui lui faisait trouver au moment ce qui convenait le mieux aux circonstances, ainsi que les expressions les plus justes. C'était plutôt du cœur que de l'esprit que partaient alors ses discours et ses réponses. Entièrement livrée à elle-même, à vingt-deux ans, étrangère, belle, aimable, toute-puissante sur le cœur et l'esprit d'un roi aussi jeune qu'elle, environnée de séductions, elle commit des imprudences fort innocentes en elles-mêmes, mais que plus tard la malveillance a transformées en crimes (1). »

La première pensée de la reine, dès qu'elle se reconnut enceinte, fut de remercier Dieu, et d'ob-

(1) Ce portrait, tracé par M. Sénac de Meilhan, connu par plusieurs ouvrages estimables, a été trouvé dans ses papiers après sa mort, arrivée en 1813. Aucune considération n'a donc influé sur le langage de l'auteur, et c'est ce qui nous a déterminé à reproduire cette pièce peu connue.

tenir les bénédictions et les prières des pauvres par d'abondantes aumônes qu'elle fit distribuer dans toute l'étendue du royaume; c'était, disait-elle, le moyen le plus sûr d'obtenir les faveurs du Ciel. Sa sollicitude se porta principalement sur les pères de famille que la rigueur des lois retenait en prison quand ils n'avaient pu acquitter les frais de nourrice de leurs enfants nouveau-nés.

L'archevêque de Paris, M. de Beaumont, dans le mandement qu'il adressa à cette occasion, fit une allusion touchante à ce genre de bienfaisance :

« Les prières du pauvre, disait-il, sont si efficaces! que n'obtiendront-elles pas de tant de malheureux qui, par le recouvrement inattendu de leur liberté, ont été rendus à leurs familles et à leurs enfants qui réclamaient les secours de leurs pères, en même temps qu'ils étaient la cause innocente de leur détention! »

L'été de 1778 fut extrêmement chaud; juillet et août se passèrent sans que le moindre orage vînt rafraîchir l'air. La reine, incommodée par sa grossesse, passait les jours entiers dans ses appartements exactement fermés, et ne pouvait s'endormir qu'après avoir respiré l'air frais de la nuit, en se promenant, avec les princesses et ses frères, sur la terrasse au-dessous de son appartement. Ces promenades ne firent d'abord aucune sensation; mais on

eut l'idée de les égayer par de la musique. Un concert exécuté par les musiciens de la chapelle fut organisé au milieu du parterre. La reine, assise sur un des bancs de la terrasse avec toute la famille royale, à l'exception du roi, qui n'y parut que deux fois, n'aimant point à déranger l'heure de son coucher, jouissait de l'effet de cette musique. Rien de plus innocent que ces promenades; et bientôt cependant Paris, la France et même l'Europe en furent occupés de la manière la plus offensante pour la reine. On répandit dans Paris d'odieux couplets où la reine était indignement outragée, et quelques jours même avant l'accouchement de cette princesse, on jeta dans l'Œil-de-Bœuf un volume entier de chansons manuscrites sur elle et sur toutes les femmes de la cour. Ce manuscrit fut à l'instant remis au roi, qui, dans son indignation, ordonna de rechercher activement et de châtier sévèrement l'auteur de ces infamies (1).

(1) Cet homme était un gentilhomme nommé Champcenetz de Riquebourg; il fut reconnu pour l'auteur des couplets, et ne fut pas même inquiété. — C'était un de ces esprits satiriques plutôt par nature que par méchanceté. Il était un de ces hommes spirituels, mais caustiques, qui sacrifient tout au plaisir de dire un bon mot; du reste, d'une gaieté et d'une insouciance qui ne se démentirent pas jusque devant le tribunal révolutionnaire, où il avait été traduit pour avoir fait des couplets contre la république comme il en avait fait autrefois contre la reine; seulement il y avait moins de danger à s'attaquer à la royauté qu'à la république. Celle-ci ne lui fit pas de grâce. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort. En entendant son arrêt, il demanda à ses juges s'il n'était pas permis de se faire remplacer.

L'événement si longtemps attendu fit bientôt oublier ces turpitudes. Le 19 décembre 1778, la reine donna le jour à une princesse. L'étiquette permettait, au moment de l'accouchement des reines, de laisser entrer indistinctement tout ce qui se présentait. Cette étiquette fut observée avec une exagération qui faillit coûter la vie à la reine. Les flots de curieux qui se précipitèrent dans la chambre furent si nombreux et si tumultueux, qu'on pouvait se croire sur une place publique, et que les personnes de service ne pouvaient faire aucun mouvement. La chaleur, le bruit, la foule, un signe convenu avec Mme de Lamballe pour annoncer à la reine que l'enfant qu'elle venait de mettre au monde était une fille, toutes ces circonstances amenèrent chez l'accouchée une révolution. Le sang se porta à la tête, la bouche se tourna : « De l'air ! s'écria l'accoucheur; de l'eau chaude ! Il faut une saignée au pied. » La princesse de Lamballe perdit connaissance; on l'emporta. Les fenêtres avaient été calfeutrées ; le roi les ouvrit avec une force que sa tendresse pour la reine pouvait seule lui donner. L'eau chaude n'arrivant pas, le premier chirurgien piqua à sec le pied de la reine; le sang jaillit avec force; un quart d'heure après, la reine ouvrit les yeux ; elle était sauvée.

Le bonheur qui succéda à ce moment d'alarmes fut aussi excessif que sincère; on s'embrassait, on

pleurait de joie, tandis que les huissiers et les valets de chambre avaient toutes les peines du monde à débarrasser l'appartement des curieux indiscrets qui l'encombraient. Cette cruelle étiquette fut dès lors et pour toujours abolie. Les princes de la famille, les princes du sang, le chancelier, les ministres suffirent bien pour attester la légitimité d'un prince héréditaire.

Dès que la reine eut recouvré l'usage de ses sens, on lui présenta la jeune princesse. Elle la pressa sur son cœur et dit en l'embrassant : « Pauvre petite, vous n'étiez pas désirée; mais vous ne m'en serez pas moins chère. Un fils eût plus particulièrement appartenu à l'État. Vous serez à moi; vous aurez tous mes soins, vous partagerez mon bonheur, et vous adoucirez mes peines. »

L'usage, à la cour de France, était de se borner à ondoyer l'enfant royal nouveau-né. On renvoyait à un terme reculé la cérémonie du baptême, afin d'avoir le temps de le faire avec plus de pompe. Mais la reine, convaincue que l'enfant qu'elle tenait de la bonté du Ciel appartenait à Dieu avant d'être à elle, s'empressa de le lui offrir, et voulut qu'on fît immédiatement les cérémonies qui devaient l'agréger à l'Église catholique.

En conséquence, le jour même de sa naissance, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette fut baptisée

dans la chapelle du château de Versailles par le cardidal de Rohan, grand aumônier de France, en présence du curé de la paroisse Notre-Dame. Elle eut pour parrain le roi d'Espagne, représenté par Monsieur, frère du roi, et pour marraine l'impératrice reine, représentée par Madame. On lui donna les noms de Marie-Thérèse-Charlotte, et le titre de Madame, fille du roi; mais celui de Madame Royale prévalut.

Puisque nous avons cité le quatrain de Métastase composé à l'occasion de la naissance de Marie-Antoinette, nous pouvons citer aussi, parmi la foule de pièces de vers composées à la naissance de sa fille, le quatrain de Mme la comtesse Fanny de Beauharnais (1), qui, comme le courtisan de Vienne, avait annoncé à la reine la naissance d'un prince. La reine lui ayant reproché, en riant, d'avoir été une prophétesse peu clairvoyante, Mme de Beauharnais répondit par ces vers :

Oui, pour fée étourdie à vos traits je me livre;
Mais si ma prophétie a manqué son effet,
Il faut vous l'avouer, c'est qu'en ouvrant mon livre,
J'avais pour le premier pris le second feuillet.

(1) Fanny, comtesse de Beauharnais, née à Paris en 1738, avait épousé un oncle d'Alexandre Beauharnais, le premier mari de Joséphine Tascher de la Pagerie, qui épousa en secondes noces Napoléon, lorsqu'il n'était encore que général.

Dès qu'elle fut en état de paraître en public, la reine fit son entrée à Paris pour les relevailles, qu'elle fit à Notre-Dame et à Sainte-Geneviève. Elle ne se borna pas à ces actes de piété; elle y ajouta, à son ordinaire, les œuvres de bienfaisance que commande la religion : dans la seule ville de Paris, elle dota cent filles indigentes, que les curés eurent ordre de choisir parmi les plus vertueuses.

La capitale et quelques autres villes célébrèrent par des fêtes la naissance de la princesse. A Paris elles se passèrent en libéralités versées dans les hôpitaux, dans les prisons et partout où il y avait des malheureux. C'étaient les seules réjouissances qui plaisaient à la reine. Le peuple, chez qui les calomnies contre la reine n'avaient point encore pénétré, montra sensiblement plus d'allégresse que les autres classes de la société. Les comédiens, sur les divers théâtres, donnèrent une représentation gratis. Il se passa dans la salle du Théâtre-Français un petit incident qui mérite d'être rapporté. C'était un usage, dans ces occasions solennelles, que les charbonniers occupassent la loge du roi, et les dames de la halle, ou poissardes, celle de la reine. Les uns et les autres, en arrivant au spectacle, trouvèrent leurs places prises. On se récria vivement contre la violation d'un privilége dont on jouissait de temps immémorial. On vit ces deux premières

communautés de la classe inférieure discuter sur l'étiquette presque aussi vivement que de grands seigneurs ou des cours souveraines. Il fallut appeler le semainier, et assembler le sénat comique pour délibérer sur cette grave question. On compulsa les registres, et l'on reconnut la légitimité des réclamations. Mais, comme il ne fallait pas songer à faire évacuer les loges par ceux qui les occupaient, on offrit aux charbonniers de les placer sur le théâtre du côté du roi, et aux dames de la halle du côté de la reine. La proposition fut acceptée, et l'incident n'eut pas d'autre suite. Depuis la révolution, les privilèges des charbonniers, comme ceux des grands seigneurs, ont été abolis; dans les représentations gratis, aussi bien que dans le monde, tous les rangs sont confondus.

Partout, après la représentation de la pièce, le peuple se mêla aux acteurs : on exécuta des danses, on chanta en chœur des couplets en l'honneur de la reine, et surtout les vers d'*Iphigénie en Aulide*, qui commencent par celui-ci :

Chantons, célébrons notre reine, etc.

La reine était heureuse de ces démonstrations de l'amour du peuple; elle se sentait par là soulagée de la peine que lui causait la désaffection d'un certain nombre de courtisans.

Les soins dont Mme la comtesse de Polignac avait entouré la reine pendant ses couches avaient redoublé l'attachement de Marie-Antoinette pour son amie. Elle se rendit plusieurs fois chez elle à Paris, et s'établit même au château de la Muette, pour être plus à portée de visiter Mme de Polignac pendant ses couches. Elle maria Mlle de Polignac, à peine âgée de treize ans, à M. de Gramont, qui, à l'occasion de ce mariage, fut nommé duc de Guiche et capitaine des gardes du roi en survivance du duc de Villeroi; enfin, pour que la mère n'eût pas un titre inférieur à celui de la fille, le comte Jules fut créé duc héréditaire de Polignac.

Ces distinctions augmentèrent le nombre des familles mécontentes de la cour; mais la reine ne paraissait pas s'en inquiéter. Son bonheur à elle était de montrer son affection à tous les moments et par tous les moyens en sa puissance, et elle n'avait d'autre souci que de ne pas témoigner sa reconnaissance et son attachement pour ceux qu'elle en jugeait dignes par des marques assez extraordinaires, par des récompenses assez éclatantes, par des faveurs assez magnifiques (1).

L'impératrice Marie-Thérèse mourut vers la fin de l'année 1780. Le roi fut très-touché de cette

(1) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette.*

mort, et dit, à l'arrivée du courrier de Vienne, qu'il ne se sentait pas la force d'affliger la reine en lui apprenant un événement dont il était lui-même si accablé. Il chargea l'abbé de Vermond, qui avait eu la confiance de Marie-Thérèse pendant son séjour à Vienne, de remplir ce pénible devoir auprès de la reine.

La douleur de la reine fut telle qu'on devait la prévoir et la craindre. Une heure après avoir appris cet événement, elle prit le deuil de respect, en attendant que le deuil de cour fût prêt; elle resta enfermée dans ses cabinets pendant plusieurs jours, ne sortit que pour entendre la messe, ne vit que la famille royale, et ne reçut que la princesse de Lamballe et la duchesse de Polignac. Elle ne cessait de parler du courage, des malheurs, des succès et des vertus de sa mère. Les sentiments d'humanité chrétienne n'avaient jamais abandonné cette princesse; son linceul et les vêtements qui devaient servir à l'ensevelir, faits entièrement de sa main, se trouvaient préparés dans un de ses cabinets. Souvent elle contemplait ces objets pour se familiariser avec l'idée de la mort. La reine ne trouvait, dans son affliction, d'autre soulagement que de s'entretenir de cette mère chérie; elle était parfaitement instruite des événements divers qui avaient illustré le règne de l'impératrice, et de toutes les qualités

qui la rendaient chère à sa famille, à son intérieur, à ses peuples. Elle témoignait souvent le regret qu'elle éprouvait en pensant que les nombreux devoirs de son auguste mère l'avaient empêchée de veiller avec autant de soin qu'elle l'aurait désiré à l'éducation de ses filles; et elle disait, avec une touchante modestie, qu'elle aurait valu beaucoup mieux si elle avait eu le bonheur de recevoir directement des leçons d'une mère aussi vertueuse, d'une souveraine aussi sage et aussi digne d'admiration.

Mais il est des consolations pour toutes les douleurs, même pour celle d'une fille qui pleure la mort d'une mère chérie. La reine était encore dans les premiers mois de son deuil, lorsqu'elle devint enceinte pour la seconde fois. Sa grossesse avait été déclarée dès le mois d'avril 1781, et le 22 octobre suivant elle donna le jour à un fils. Cette fois, il n'y avait dans la chambre que les personnes qui y étaient appelées par leur naissance ou leurs fonctions. Il se fit un profond silence au moment où l'enfant vint au monde, et, comme ce silence se prolongeait, la reine crut n'avoir encore qu'une fille; mais après que le garde des sceaux eut constaté le sexe de l'enfant, le roi, éperdu de bonheur, pleurant de joie, s'approcha du lit de la reine et lui dit : « Madame, vous avez comblé mes vœux et ceux

« de la France, vous êtes mère d'un Dauphin. » Elle voulut voir l'enfant; il lui fut apporté par la princesse de Guéménée, alors gouvernante des enfants de France; elle le bénit, et ordonna qu'il fût baptisé sur-le-champ.

La joie du roi était extrême; des pleurs coulaient de ses yeux; il présentait indistinctement la main à tout le monde, et son bonheur l'avait fait sortir de son caractère naturellement froid et réservé. Il était devenu tout d'un coup gai, affable, et il ramenait sans cesse les occasions de placer les mots *mon fils* ou *le Dauphin*.

On peut dire que la joie du roi fut aussi la joie de la nation : la naissance d'un Dauphin semblait mettre le comble à tous les vœux. Le peuple, la bourgeoisie, les grands, tout le monde parut, à cet égard, ne faire qu'une même famille; on s'arrêtait dans les rues, on se parlait sans se connaître, on embrassait tous les gens que l'on connaissait. La foule pressée dans les cours du château ne faisait entendre qu'un cri : « Vivent le roi, la reine et Monseigneur le Dauphin ! » Les arts et métiers de Paris se rendirent en corps à Versailles, et défilèrent processionnellement avec leurs différents attributs sur la terrasse du château.

La fête officielle donnée par l'hôtel de ville de Paris n'eut lieu que trois mois plus tard, le 21 jan-

vier 1782. Date fatale ! Je ne me sens pas le courage de décrire une fête en pensant que onze ans plus tard, à pareil jour, ce même peuple qui aujourd'hui se réjouit de la naissance d'un héritier du trône, traînera son roi à l'échafaud après avoir aboli la royauté.

Un an après la naissance du Dauphin, la banqueroute du prince de Guéménée nécessita la retraite de la princesse sa femme, gouvernante des enfants de France. La reine songa aussitôt à donner la place de la princesse de Guéménée à la duchesse de Polignac : elle voyait avec un plaisir extrême la facilité que cette nomination lui donnerait de surveiller l'éducation de ses enfants, sans risquer de blesser la vanité de la gouvernante ; de trouver réunis dans le même lieu tous les objets de ses plus tendres affections, ses enfants et son amie. Dans le public des courtisans, on parlait pour cet emploi de la princesse de Chimay et de la duchesse de Duras ; mais la reine trouvait la piété de l'une trop austère ; quant à l'autre, son esprit et son savoir lui faisaient peur. Ce que la reine craignait, en choisissant la duchesse de Polignac, était essentiellement la jalousie des courtisans, qui ne cesseraient de lui donner des chagrins inséparables de cette élévation ; ce qu'elle redoutait encore plus, c'était le refus de M^me^ de Polignac d'accepter cet emploi. « Je la connais, disait-elle dans

son intimité; cette place ne convient nullement à ses goûts paisibles et simples, et à l'espèce d'indolence de son caractère; ce sera la plus grande preuve de dévouement qu'elle puisse me donner, si elle se rend à mes désirs. »

La reine ne se trompait pas. M^me^ de Polignac fut effrayée d'abord de la responsabilité qui allait peser sur elle, et des difficultés qu'elle aurait à remplir une telle charge. Mais les sollicitations de ses amis et de ses parents, enchantés de l'éclat et de l'importance que donne un tel emploi, et, avant tout, le désir de plaire à la reine, la déterminèrent à accepter.

« Elle seule, dit un historien, était réellement à plaindre dans les nouvelles fonctions qu'on lui confiait. Ces fonctions répugnaient à ses inclinations : elle avait une santé délicate, un grand fonds de paresse, et aimait par-dessus tout le repos; de sorte qu'en acceptant elle donna un véritable exemple de dévouement à l'amitié.

« On ne peut se faire une idée de ce qu'elle eut à souffrir dans l'exercice de cette place. Ce n'était pas de ses journées seulement qu'elle faisait le sacrifice; il ne se passait pas une seule nuit où elle ne fût réveillée, soit par l'inquiétude, soit par les cris douloureux du jeune Dauphin, qui eut toujours une santé languissante.

« La reine voulait que la duchesse, en sa qualité

de gouvernante des enfants de France, tint un état de maison considérable, et qu'elle admît dans ses cercles tous les étrangers de distinction. La famille royale elle-même et les personnes les plus élevées de la cour venaient dîner tantôt chez le duc, tantôt chez la duchesse. Il était impossible que leur fortune pût suffire à des dépenses où ils se trouvaient entraînés par la volonté de leurs souverains. On fit donc ajouter à son traitement de gouvernante soixante et un mille francs, comme dédommagement de ce surcroît de dépenses.

« La duchesse, cependant, succomba aux fatigues d'un genre de vie qui était si peu de son goût. Sa santé s'altéra d'une manière alarmante; les médecins lui ordonnèrent les eaux de Bath. Comme l'usage de la cour était que la gouvernante des enfants de France ne s'absentât jamais, la duchesse se vit, par ordre des médecins, dans l'alternative ou de conserver sa place, dont sa maladie ne lui permettait pas de remplir les devoirs, ou de donner sa démission. Elle l'offrit à la reine, qui, après l'avoir écoutée en silence, lui répondit les yeux humides de pleurs :

« Vous ne devez ni ne pouvez vous séparer de « moi; votre cœur s'y opposerait. Au rang où je me « trouve, il est si rare de rencontrer une amie, et « pourtant si utile, si heureux de donner sa confiance « à une personne estimable! Vous ne jugez pas de

« moi comme le vulgaire; vous savez que l'éclat « qui m'environne ne fait rien au bonheur; vous « n'ignorez pas que mon âme, remplie d'amertumes « et de peines qu'il est nécessaire de cacher, sent le « besoin de s'épancher dans un cœur qui la com- « prenne. Ne dois-je donc pas remercier le Ciel de « m'avoir donné une amie vraie, sensible, attachée « à ma personne et point à mon rang? Ce bonheur « est inappréciable. Au nom de Dieu, ne m'en privez « pas! »

« Puis elle continua d'un ton plus calme :

« Je rendrai compte au roi de votre résolu- « tion, et je vous dirai le résultat de nos ré- « flexions. »

« Ce résultat fut que la duchesse ferait le voyage exigé par sa santé, et qu'elle viendrait ensuite reprendre ses fonctions auprès des enfants de France (1). »

(1) Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette de Lorraine, reine de France*, t. Ier.

# CHAPITRE VII

On supprime les voyages de la cour à Marly. — Séjour à Trianon. — Manière d'y vivre. — La reine y joue la comédie avec les personnes de sa société intime. — Critiques dont ces spectacles sont l'objet de la part d'un historien dévoué à Marie-Antoinette. — Réponse à ces critiques. — Sollicitations que ces spectacles occasionnent. — Inconvénients qui en résultent. — La vie particulière interdite aux souverains. — Influence de la société de Mme de Polignac sur la reine. — Immixtion de la reine dans les affaires de l'État. — Formation d'un ministère par son crédit. — M. de Calonne est nommé contre le vœu de la reine. — Elle commence à sentir les inconvénients d'une société intime. — Elle témoigne hautement son mécontentement de la nomination de M. de Calonne. — Million qui lui est offert par ce ministre pour secourir les pauvres. — Elle le refuse. — Par quels motifs. — Actes et secours de bienfaisance. — Leçons qu'elle donne à ses enfants. — Naissance du duc de Normandie, second fils du roi. — Pourquoi Louis XVI donne ce titre à ce prince. — Acquisition de Saint-Cloud ; à quelle occasion. — Règlements de police intérieure : *De par la reine*. — Ces mots excitent des murmures. — La reine en témoigne sa surprise.

La reine s'était ennuyée des voyages de Marly, et n'avait pas eu de peine à en dégoûter le roi, qui en redoutait les dépenses. Tout le monde y était nourri. Louis XIV avait établi pour ces voyages un genre de représentation différent de celui de Versailles, mais encore plus gênant.

Le jeu et le souper avaient lieu tous les jours, et exigeaient beaucoup de toilette ; le dimanche et les jours de fêtes les eaux jouaient, le peuple était admis

dans les jardins, et il y avait toujours autant de monde qu'aux fêtes de Saint-Cloud.

L'économie personnelle du prince infortuné qui a succombé sous le poids des dettes de l'État, favorisa donc la préférence que la reine accordait à son petit Trianon, et cinq à six ans avant l'époque de la révolution il y eut fort peu de voyages à Marly.

Le roi, occupé du bonheur de sa famille, avait donné aux princesses ses tantes la jouissance du château de Belle-Vue; dans la suite, il fit l'acquisition de la maison de la princesse de Guéménée dans l'avenue de Paris, pour sa sœur Madame Élisabeth; Madame comtesse de Provence avait acheté une petite maison à Montreuil; Monsieur avait Brunoy; la comtesse d'Artois fit construire Bagatelle; Versailles devint, pour tous les membres de la famille, le séjour le moins agréable; on ne se croyait chez soi que dans des demeures plus simples, embellies par des jardins anglais; on y jouissait mieux des beautés de la nature: le goût des cascades, des statues, des grandes allées droites était entièrement passé.

La reine séjournait quelquefois un mois de suite au petit Trianon, et y avait établi tous les usages de la vie de château; elle entrait dans son salon sans que le piano ou les métiers de tapisserie fussent quittés par les dames, et les hommes ne suspendaient pas leur partie de billard ou de trictrac. Il y avait

peu de logement dans le petit château de Trianon. Madame Élisabeth y accompagnait la reine; mais les dames d'honneur et les dames du palais n'y furent point établies : selon les invitations faites par la reine, on y arrivait de Versailles pour l'heure du dîner. Le roi et les princes y venaient régulièrement souper. Une robe de percale blanche, un fichu de gaze, un chapeau de paille, étaient la seule parure des princesses; le plaisir de parcourir toutes les fabriques du hameau, de traire les vaches, de pêcher dans le lac, enchantait la reine.

L'idée de jouer la comédie, comme on le faisait alors dans presque toutes les campagnes, suivit celle qu'avait eue la reine de vivre à Trianon dégagée de toute représentation. Cette fois, au moins, on ne craindrait pas, comme autrefois, l'indiscrétion d'un valet, et l'on pouvait avoir un plus grand nombre de spectateurs. Cependant il fallait mettre dans cet amusement beaucoup de réserve, et il fut convenu qu'à l'exception du comte d'Artois aucun jeune homme ne serait admis dans la troupe, et qu'on n'aurait pour spectateurs que le roi, Monsieur et les princesses qui ne jouaient pas; mais que, pour animer un peu les acteurs, on ferait occuper les premières loges par les lectrices, les femmes de la reine, leurs sœurs et leurs filles : en tout une cinquantaine de personnes.

Louis XVI s'amusait beaucoup de ces comédies;

il assistait à toutes les répétitions; on l'attendait souvent pour les commencer. Caillot, acteur célèbre, retiré depuis longtemps du théâtre, et Dazincourt, connus l'un et l'autre par des mœurs irréprochables, furent choisis pour donner des leçons : le premier pour l'opéra-comique, dont le genre plus facile obtint la préférence; le second pour la comédie. L'emploi de répétiteur, de souffleur et d'ordonnateur pour tous les détails du théâtre, fut donné à M. Campan, beau-père de Mme Campan, qui a écrit les Mémoires dans lesquels nous puisons ces détails.

Ainsi préparées et montées, commençaient les représentations royales. On joua successivement *le Roi et le fermier*, *la Gageure imprévue*, *le Devin du village*, *Rose et Colas*, *le Sorcier*, *l'Anglais à Bordeaux*, etc.

Ces représentations, dans lesquelles Marie-Antoinette se plaisait à prendre un rôle, ont été plus d'une fois censurées. Un historien que nous citons souvent, et qui se montre toujours dévoué à Marie-Antoinette, Montjoie lui-même, adresse à la reine, à ce sujet, des reproches presque sévères, et les accompagne d'observations qui manquent d'exactitude, et que nous croyons devoir relever parce que généralement cet écrivain se montre toujours fort judicieux. « Ce genre d'amusement, dit-il en parlant de la comédie jouée à Trianon, fut blâmé et imité. Le goût pour les repré-

sentations théâtrales passa dans toutes les classes de la société. Il n'y eut pas un homme de qualité, pas un financier, pas un bourgeois un peu aisé qui ne voulût avoir chez lui une salle de spectacle et y copier les manières des acteurs. » Jusque-là la critique de Montjoie nous paraît juste; seulement le blâme doit tomber sur ces hommes de qualité qui veulent singer les princes, sur ces bourgeois qui veulent imiter les seigneurs : c'est le ridicule qu'a stigmatisé notre bon la Fontaine quand il dit dans une de ses fables :

Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

Mais Montjoie ajoute : « Autrefois un simple gentilhomme eût été déshonoré, si l'on eût su qu'il s'était métamorphosé en comédien, même dans l'intérieur d'une maison. La reine ayant détruit par son exemple ce préjugé salutaire, le chef même de la magistrature oublia la gravité de sa place jusqu'à apprendre par cœur et à jouer des rôles de bouffons (1). »

Nous ne nierons pas l'influence que l'exemple de la cour peut avoir sur la société, et combien il est essentiel que les souverains, et ceux qui sont chargés de gouverner les peuples, s'appliquent à ne leur donner que de bons exemples, mais il n'est pas exact

(1) Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. Ier, p. 97.

de dire que Marie-Antoinette apporta dans cette circonstance une innovation à la cour de France. Ainsi, sans parler de Louis XIV, qui dans sa jeunesse se permit de figurer publiquement dans des ballets avec les seigneurs et les dames de la cour, nous ferons remarquer qu'en 1701, à l'âge où ce prince avait atteint la vieillesse, à l'époque où sa cour avait renoncé à toutes les frivolités, à toutes les mondanités d'autrefois, la *Ceinture magique* de J.-B. Rousseau fut représentée par les *princes du sang*, devant la duchesse de Bourgogne. Un historien raconte « qu'on éleva un petit théâtre *dans les appartements* « *de Mme de Maintenon. La duchesse de Bourgogne,* « *le duc d'Orléans*, y jouaient avec *les personnes de* « *la cour* qui avaient le plus de talent. » (Apparemment que de *simples gentilshommes* auraient consenti à y figurer.) « Le fameux acteur Baron leur donnait « des leçons et jouait avec eux : la plupart des tra- « gédies de Duché furent composées pour ce théâtre. » Nous n'ajouterons qu'un mot à ces faits positifs : c'est que l'aimable et jeune Marie-Antoinette pouvait bien se croire permis un divertissement toléré par Mme de Maintenon, dans la cour austère et pieuse des dernières années de Louis XIV.

Du reste, tant qu'on n'admit à ces représentations que le petit nombre de personnes dont nous avons parlé, elles furent peu blâmées; mais l'exagération

des compliments augmenta l'idée que les acteurs avaient de leurs talents, et donna le désir d'obtenir plus de suffrages.

La reine permit aux officiers des gardes du corps, et aux écuyers du roi et de ses frères, d'entrer à ce spectacle ; on donna des loges grillées à des gens de la cour ; on invita quelques dames de plus ; des prétentions s'élevèrent de toutes parts pour obtenir la faveur d'être admis. La reine ne put accueillir ces demandes ; les personnes refusées furent très-mortifiées, et s'en vengèrent par des sarcasmes contre les privilégiés, et même leurs traits atteignaient souvent plus haut. D'un autre côté, les personnes favorisées de ces entrées exceptionnelles applaudissaient à outrance les acteurs et souvent la reine ; ce qui souvent ne les empêchait pas en sortant de critiquer tout haut et de dire que c'était *royalement mal joué*.

« La vie particulière, dit avec beaucoup de justesse un des derniers historiens de Marie-Antoinette, est défendue aux souverains. Prisonniers d'État dans leur palais, ils ne peuvent en sortir sans diminuer la religion des peuples et le respect de l'opinion. Leur plaisir doit être grand et royal ; leur amitié haute et sans confidence, leur sourire public et répandu sur tous. Leur cœur même ne leur appartient pas, et il ne leur est pas permis de le suivre et de s'y abandonner.

« Les reines sont soumises, comme les rois, à cette peine, à cette expiation de la royauté. Descendues à des goûts privés, leur sexe, leur âge, la simplicité de leur âme, la naïveté de leurs inclinations, la pureté et le dévouement de leurs tendresses, ne leur acquièrent ni l'indulgence des courtisans, ni le silence des méchants, ni la charité de l'histoire.

« Cette expérience fut longue et douloureuse chez Marie-Antoinette ; car elle ne fut pas seulement la reconnaissance d'une erreur, elle fut encore la perte d'une illusion ; Marie-Antoinette vit, et ce fut là sa plus grande douleur, que les reines n'ont pas d'amis. Tant d'amitiés qu'elle avait crues sincères n'étaient que calcul et qu'intérêt. Ce monde charmant dont elle s'était entourée, ces hommes agréables, ces esprits enjoués, déchiraient leurs masques, lâchaient leurs ambitions, révélaient leurs exigences. Tous voulaient que Trianon les menât à la fortune, aux places, aux honneurs, au maniement des grandes choses de Versailles (1). » L'un avait la prétention de faire les ministres, un autre exigeait l'ambassade de Londres, un troisième aspirait à devenir gouverneur du Dauphin.

Jusque-là la reine s'était tenue soigneusement en dehors des affaires de l'État ; elle n'avait usé de son

(1) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette.*

crédit que pour obtenir des grâces en faveur des malheureux, ou des places secondaires pour ses amis. Mais la société de M[me] de Polignac ou du Petit Trianon profita du crédit de la duchesse pour amener des changements dans le ministère. La nomination de M. de Ségur au ministère de la guerre, et celle de M. de Castries à celui de la marine, furent l'ouvrage de cette société. La reine ne se prêta qu'avec répugnance à cette première immixtion dans les affaires, et la favorite pleura quand les hommes de son entourage la forcèrent d'agir.

Le jour où M. de Ségur fut présenté à la reine à raison de son nouveau poste, elle dit à une personne de son intimité : « Vous venez de voir un ministre « de ma façon; j'en suis bien aise pour le service « du roi, car je crois le choix fort bon ; mais je suis « presque fâchée de la part que j'ai prise à sa nomi- « nation ; je m'attire une grande responsabilité : « j'étais heureuse de n'en point avoir ; et, pour m'en « alléger autant que possible, je viens de promettre « à M. de Ségur, et cela sur ma parole d'honneur, « de n'apostiller aucun placet, et de n'entraver au- « cune de ses opérations par des demandes pour mes « protégés (1). »

Mais c'était un précédent qui encouragea telle-

(1) *Mémoires de M[me] Campan.*

ment la société Polignac, qu'elle crut bientôt son crédit tout-puissant et presque en dehors de la volonté de la reine. Ainsi c'est cette société qui, malgré Marie-Antoinette, fit nommer M. de Calonne contrôleur général des finances. Ce choix déplut extrêmement à la reine, et son intimité avec la duchesse de Polignac commença à en souffrir; non qu'elle eût à reprocher à cette dame un seul défaut qui pût lui faire regretter le choix qu'elle en avait fait comme amie; mais elle n'avait pas prévu l'inconvénient d'avoir à supporter les exigences des amis de ses amis, et la société y contraint. C'était là un des premiers inconvénients de la vie privée pour une souveraine, et elle commençait à comprendre qu'elle n'avait fait qu'un beau rêve.

La reine ne déguisa pas, au milieu même de sa société habituelle, son mécontentement de la nomination de M. de Calonne au ministère. Elle dit un jour chez la duchesse, au milieu des partisans et des protecteurs de ce ministre, que les finances de la France passaient alternativement des mains d'un honnête homme sans talent (M. d'Ormesson) dans celles d'un habile intrigant. M. de Calonne, qui n'ignorait pas les mauvaises dispositions de la reine pour lui, cherchait tous les moyens de gagner ses bonnes grâces. Il fit dans ce sens plusieurs tentatives qui restèrent infructueuses. Nous n'en cite-

rons qu'une, parce qu'elle nous fournira l'occasion de montrer une fois de plus l'étendue du désintéressement et la charité inépuisable de cette princesse.

L'hiver de 1783 à 1784 fut extrêmement rigoureux. Le roi donna trois millions pour le soulagement des infortunés. M. de Calonne crut avoir trouvé l'occasion de se rapprocher de la reine. Il vint lui offrir de lui remettre un million sur les trois destinés à secourir les indigents, pour qu'il fût distribué en son nom et selon sa volonté. La reine rejeta sans hésiter cette proposition; elle lui répondit que ce bienfait en entier devait être distribué au nom du roi; quant à elle, elle ne voulait pas qu'une somme du trésor royal, même pour l'usage le plus respectable, passât par ses mains; et qu'elle se priverait cette année des moindres jouissances pour ajouter au soulagement des malheureux ce que ses épargnes lui permettraient de leur offrir.

Dès le lendemain, elle prit sur sa cassette une somme de 300,000 francs qu'elle envoya à M. Lenoir, lieutenant de police, aux curés de Paris, de Versailles, aux sœurs hospitalières, pour la répartir entre les familles les plus indigentes. Dans le billet qu'elle écrivit à M. Lenoir à ce sujet se trouvaient ces mots, qui peignaient fidèlement son cœur : « Jamais dépense ne m'a été plus agréable. »

Malgré l'éloignement de la reine pour M. de Calonne, et quoiqu'elle eût évité toute communication avec lui pendant son ministère, il n'en circulait pas moins dans Paris de plats couplets où on la peignait, elle et sa favorite, puisant à leur gré dans les coffres du contrôleur général.

La reine, voulant de bonne heure exciter dans le cœur de Madame Royale le désir de soulager l'infortune, quoiqu'elle fût encore bien jeune, lui parlait sans cesse des souffrances que le pauvre avait à subir pendant une saison si cruelle. La jeune princesse avait déjà une somme de 8 à 10,000 francs pour ses charités, et la reine lui en fit distribuer elle-même une partie.

Pour donner à ses enfants une leçon de bienfaisance, et leur apprendre à se priver en faveur des pauvres de ce qui peut nous être agréable, elle fit venir de Paris, la veille du jour de l'an, comme cela se pratiquait habituellement, tous les joujoux à la mode et les fit étaler dans son cabinet. Prenant alors ses enfants par la main, elle leur fit voir toutes les poupées, toutes les mécaniques et les jouets qui y étaient rangés, et leur dit qu'elle avait eu le projet de leur donner de jolies étrennes; mais que le froid rendait les pauvres si malheureux, que tout son argent avait été employé en couvertures, en hardes, pour les garantir de la rigueur de la saison

et leur donner du pain; ainsi, que cette année ils n'auraient que le plaisir de voir toutes ces nouveautés. Rentrée dans son intérieur avec ses enfants, elle envoya cinquante louis au marchand de joujoux pour l'indemniser de ses frais de voyage et le consoler de n'avoir rien vendu.

Au mois de mars 1785, la reine eut un second fils (l'infortuné Louis XVII), qui reçut le titre de duc de Normandie. Voici le motif qui détermina le roi à donner ce titre à son second fils.

Quelque temps auparavant, il avait traversé la Normandie pour aller visiter Cherbourg, où il faisait commencer les gigantesques travaux de ce port, qui n'a été terminé qu'en 1858. Partout sur son passage il avait reçu des marques d'affection si sincères, si attendrissantes et si délicieuses pour ce bon prince, qu'il écrivit à la reine ces touchantes paroles : « L'amour de mon peuple à retenti jusqu'au « fond de mon cœur; jugez si je ne suis pas le plus « heureux roi du monde! »

La grande vertu de Louis XVI, comme de Marie-Antoinette, c'était la reconnaissance; la plus faible preuve d'amitié se gravait dans sa mémoire, ou plutôt dans son cœur pour n'en plus sortir, et il saisissait avec empressement l'occasion d'en payer le prix à ceux de qui il l'avait reçue.

Plein du souvenir de l'accueil que lui avait fait le peuple de Normandie, il convint avec la reine de donner au second prince qu'elle mit au monde le nom de cette province, afin que ce nom rappelât à l'enfant, dans un âge plus avancé, l'affection toute particulière qu'il devait porter à un peuple chez lequel l'auteur de ses jours avait reçu tant de bénédictions (1).

Une chose très-simple en elle-même, et qui eut, à raison de l'esprit qui régnait alors, des résultats très-défavorables pour la reine, fut l'acquisition de Saint-Cloud.

Peu de temps après la conclusion de la paix avec l'Angleterre, à la suite de la guerre pour l'indépendance des États-Unis de l'Amérique du Nord, lorsque la France, victorieuse, pacifiée, agrandie, paraissait avoir atteint le plus haut degré de prospérité, la reine crut pouvoir demander l'exécution d'un des articles de son contrat de mariage, dans lequel il était stipulé qu'il lui serait formé un établissement particulier. Cette demande, outre qu'elle était passée sur une convention formelle, n'avait rien que de conforme aux usages de la monarchie, et elle fut accueillie sans difficulté par le roi et les ministres.

La reine jeta les yeux sur le château de Saint-

(1) Montjoie, *Histoire de Marie-Antoinette.*

Cloud, qui appartenait à la maison d'Orléans, pour en faire l'acquisition. La salubrité de l'air de cette belle résidence, si essentielle à la santé des précieux gages qu'elle avait donnés à l'État, sa position entre Paris et Versailles, l'habitude qui en avait fait une espèce de jardin public pour les Parisiens, le plaisir de s'y trouver, comme autrefois dans sa jeunesse, aux jours de fête quand la foule s'y réunissait, déterminèrent la préférence que Marie-Antoinette donna à Saint-Cloud pour en faire son habitation.

Saint-Cloud fut donc acheté par la reine, moyennant une somme de six millions. Elle fit prendre sa livrée aux suisses des grilles, aux garçons du château, etc., comme à ceux de Trianon, où le concierge de cette maison avait fait afficher quelques règlements de police intérieure, avec ces mots : *De par la reine*. Cet usage fut imité à Saint-Cloud. Cette livrée de la reine à la porte d'un palais où l'on ne croyait trouver que celle du roi, ces mots : *De par la reine*, à la tête des imprimés collés auprès des grilles, firent une grande sensation et produisirent un effet très-fâcheux non-seulement dans le peuple, mais parmi les gens d'un classe supérieure; on y voyait une atteinte portée aux usages de la monarchie, et les usages tiennent de près aux lois. La reine en fut instruite, et crut que sa dignité serait compromise si elle faisait changer la forme

de ces règlements, qui même pouvait être supprimée sans inconvénient. « Mon nom n'est point « déplacé, disait-elle, dans les jardins qui m'ap- « partiennent; je puis y donner des ordres sans « porter atteinte aux droits de l'État. » Ce fut la seule réponse qu'elle fit aux représentations que quelques serviteurs fidèles crurent pouvoir se permettre de lui adresser à ce sujet (1).

(1) *Mémoires de Weber et de Mme Campan.*

---

# CHAPITRE VIII

Affaire du collier. — Le joaillier Bœhmer. — Ses premières relations avec la reine. — Il lui offre un collier de 1,600,000 francs. — Le roi veut l'acheter ; la reine le refuse. — Nouvelle tentative de Bœhmer, restée encore sans résultat. — Visite de Bœhmer à Mme Campan. — Singulière révélation. — Bœhmer annonce que le collier a été acheté par le cardinal de Rohan pour le compte de la reine. — Indignation de Marie-Antoinette. — Le cardinal de Rohan interrogé par le roi dans son cabinet. — Le cardinal est arrêté et transféré à la Bastille. — Histoire de Mme de Lamotte. — Ses intrigues. — Elle parvient à persuader au cardinal qu'elle est dans l'intimité de la reine. — Elle lui remet de prétendues lettres écrites par Marie-Antoinette. — Elle se fait remettre par le cardinal des sommes assez considérables, qu'elle dit destinées à la reine pour ses aumônes. — Elle lui persuade que Marie-Antoinette désire le collier du joaillier Bœhmer, et qu'elle charge le cardinal d'en faire l'acquisition pour elle. — La femme Lamotte et ses complices s'emparent du collier et le vendent à leur profit. — Procès du cardinal et de la femme de Lamotte. — Arrêt du parlement. — Douleur de Marie-Antoinette.

Cette même année 1785 fut signalée par un événement dont le retentissement scandaleux remplit la France et l'Europe, et dont l'issue, après le plus sévère, le plus long et le plus minutieux examen, n'offrit pas même l'apparence d'un tort de la part de la reine ; mais cet événement n'en fournit pas moins une ample matière aux calomniateurs et aux libellistes, et, en attaquant essentiellement le

caractère de cette princesse, il porta l'atteinte la plus directe à la majesté du trône et au respect qui lui était dû : nous voulons parler de la fameuse *affaire du collier*.

Il en est qui ont voulu faire de l'affaire du collier la condamnation de Marie-Antoinette ; elle est, au contraire, la condamnation de la calomnie et le plus grand exemple de l'absurdité et de la monstruosité de ses accusations. Nous allons, le plus succinctement possible, rendre compte de cette affaire.

En 1774, la reine avait acheté du joaillier Bœhmer des girandoles pour la somme de 360,000 francs, qu'elle avait payée en plusieurs termes sur sa cassette particulière. Depuis ce temps, le roi lui avait fait présent d'une parure de rubis et de diamants blancs, puis d'une paire de bracelets, le tout montant à 200,000 francs. La reine, après avoir fait changer la forme de ses diamants blancs, avait dit à Bœhmer qu'elle trouvait son écrin assez riche, et ne voulut plus rien y ajouter. Cependant ce joaillier s'occupait depuis plusieurs années de réunir un assortiment des plus beaux diamants en circulation dans le commerce, pour en composer un collier à plusieurs rangs, dans l'espoir de le faire acheter à la reine. Il obtint du premier gentilhomme de la chambre du roi de présenter cette magnifique parure à S. M. Le roi en fut si

émerveillé, qu'il accourut l'offrir à la reine; mais la reine l'assura qu'elle serait très-affligée qu'on fît une dépense aussi considérable (il s'agissait de 1,600,000 francs) pour un pareil objet; qu'elle avait assez de diamants et de fort beaux, que d'ailleurs on n'en portait plus à la cour que quatre ou cinq fois par an; qu'il fallait renvoyer ce collier, et qu'il valait mieux employer cet argent à la construction d'un vaisseau (on était alors en guerre avec l'Angleterre) qu'à l'achat d'un bijou.

Bœhmer, désolé de voir son espérance trompée, s'occupa pendant quelque temps auprès de diverses cours de l'Europe de placer son collier; mais aucune ne fut disposée à faire cette coûteuse acquisition. Un an après cette tentative infructueuse, Bœhmer offrit encore son collier au roi et à la reine, en leur proposant d'en payer le prix partie en paiements à diverses échéances, partie en rentes viagères. Nouveau refus de la part de la reine. Quelques mois après, Bœhmer, qui, en sa qualité de joaillier de la cour, y avait quelques entrées, demanda et obtint une audience de la reine. Elle ignorait complétement pour quel objet Bœhmer demandait cette audience, et ne croyait pas que ce fût pour lui reparler d'un bijou deux fois refusé par elle et par le roi. En entrant, il se jeta à ses pieds, déclarant, au milieu des sanglots, qu'il était un homme ruiné,

déshonoré, si la reine n'achetait son collier; et que, s'il n'obtenait pas cette faveur de sa bonté, il allait se jeter à la rivière. La reine lui répondit d'un ton sévère, pour le faire rentrer en lui-même, qu'elle n'aimait point de pareilles exclamations; que les honnêtes gens n'avaient pas besoin d'adresser leurs supplications à genoux; qu'elle ne lui avait point commandé ce collier qui le ruinait; que loin de là, à toutes les propositions qu'il lui avait faites, elle avait répondu qu'elle n'ajouterait pas quatre diamants à ceux qu'elle possédait. « Je vous ai refusé votre collier, dit en finissant la reine; le roi a voulu me le donner, je l'ai refusé de même. Ne m'en parlez donc jamais. Tâchez de le diviser et de le vendre, et ne vous noyez pas. Je vous regretterais, si vous vous donniez la mort, comme un insensé auquel je prenais intérêt; mais je ne serais nullement responsable de ce malheur. Je vous sais très-mauvais gré de vous être permis cette scène de désespoir en ma présence et devant cette enfant (Madame Royale). Qu'il ne vous arrive jamais rien de semblable. » Bœhmer se retira désolé, et l'on n'entendit plus parler de lui.

La reine, pour éviter la répétition de pareilles scènes, chargea, à compter de ce jour, son valet de chambre joaillier des réparations à faire à ses parures. Tout semblait donc terminé, lorsque, le 3 août 1785,

Bœhmer se présenta à Mme Campan, et lui demanda si la reine ne l'avait point chargée de quelque commission pour lui.

« D'aucune, répondit Mme Campan.

— Ah! Madame, s'écria Bœhmer, cela n'est pas possible, la reine sait qu'elle a de l'argent à me donner!

— De l'argent, monsieur Bœhmer? Il y a longtemps que nous avons soldé vos derniers comptes pour la reine.

— Madame, vous n'êtes pas dans la confidence; on n'a pas soldé un homme que l'on ruine en ne le payant pas, lorsqu'on lui doit plus de quinze cent mille francs.

— Avez-vous perdu l'esprit? Pour quel objet la reine peut-elle vous devoir une somme si exorbitante?

— Pour mon collier, Madame, répondit froidement Bœhmer.

— Quoi! ce collier pour lequel vous avez inutilement tourmenté la reine pendant plusieurs années! Mais vous avez dit à plusieurs personnes, qui me l'ont répété, que vous l'aviez vendu à Constantinople pour la sultane favorite?

— C'est la reine qui m'avait fait ordonner de faire cette réponse à tous ceux qui m'en parleraient, » répondit tranquillement le joailler.

Alors, pressé de questions par Mme Campan, il lui dit que la reine avait voulu avoir le collier, et le lui avait fait acheter par le cardinal de Rohan, grand aumônier.

« Vous êtes trompé! s'écria Mme Campan, la reine n'a pas adressé la parole une seule fois au cardinal depuis son retour de Vienne; il n'y a pas d'homme plus en défaveur à la cour... Il y a là-dessous une odieuse intrigue.

— Vous commencez à m'effrayer, Madame, répondit Bœhmer en pâlissant; car Son Éminence m'avait assuré que la reine porterait son collier le jour de la Pentecôte, et je ne le lui ai pas vu; c'est ce qui m'a décidé à venir vous parler. Que me conseillez-vous de faire? »

Mme Campan lui conseilla de s'adresser au baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, comme étant son chef direct en raison de sa charge de joaillier de la couronne; elle ajouta que, du reste, il était bien coupable, non comme marchand de diamants, mais parce que, ayant prêté serment de fidélité, il n'aurait dû agir que d'après les ordres précis du roi, de la reine ou du ministre. Bœhmer répondit qu'il n'avait point agi sans ordre, qu'il avait tous les billets signés de la reine, et que même il avait été forcé de les montrer à plusieurs banquiers pour obtenir une prolongation de ses termes de paiements.

M[me] Campan s'empressa d'informer la reine de son entrevue avec Bœhmer. Celui-ci fut aussitôt mandé; il présenta ses livres de commerce, qui instruisirent la reine de l'achat du collier fait en son nom par le cardinal de Rohan, et de l'apposition de sa signature sur le traité. Ce fut comme un coup de foudre qui remplit la reine de stupéfaction et de douleur. Dans sa première indignation, elle courut au roi. Le roi éclata contre tant d'impudence. Le baron de Breteuil, qui détestait le cardinal de Rohan, anima encore le ressentiment du roi et de la reine, et il fut résolu de donner à cette grande imposture un éclatant démenti.

On a souvent blâmé M. de Breteuil et l'abbé de Vermond, qui avaient conseillé cette résolution. On a dit qu'il eût mieux valu étouffer une intrigue d'escroquerie dans laquelle l'auguste nom de Marie-Antoinette était compromis, que de le livrer à la malignité publique et au scandale des débats publics. Mais si ce parti eût été adopté, si les conseils de la prudence, ou plutôt de la timidité, eussent prévalu, et que l'affaire eût été étouffée, quelle arme dans les mains des ennemis de la reine! Quelle preuve ils eussent tirée, contre l'innocence de Marie-Antoinette, de ce silence et de cette défiance de la lumière et de la justice (1)!

(1) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 192.

Le 15 août, jour de l'Assomption, à midi, au moment où le cardinal, revêtu de ses habits pontificaux, se préparait à se rendre à la chapelle, il fut appelé dans le cabinet du roi, où se trouvait la reine, Le roi lui dit : « Vous avez achété des diamants à Bœhmer ?

— Oui, Sire.

— Qu'en avez-vous fait ?

— Je croyais qu'ils avaient été remis à la reine.

— Qui vous avait chargé de cette commission ?

— Une dame appelée Mme la comtesse de Lamotte-Valois, qui m'avait présenté une lettre de la reine, et j'ai cru faire ma cour à Sa Majesté en me chargeant de cette commission.

— Comment, Monsieur, interrompit la reine, avez-vous pu croire, vous à qui je n'ai pas adressé la parole une seule fois depuis huit ans, que je vous choisissais pour une semblable négociation, et que je donnais le soin de mes atours à un prélat, à un grand aumônier de France, et par l'entremise d'une pareille femme ?

— Je vois bien, répondit le cardinal plein de confusion, que j'ai été cruellement trompé. Je paierai le collier. L'envie de plaire à Votre Majesté m'a fasciné les yeux. Je n'ai vu nulle supercherie, et je suis fâché de ce qui est arrivé. »

Alors il sortit de sa poche un portefeuille dans

lequel était la prétendue lettre de la reine à Mme de Lamotte pour lui donner cette commission. Le roi la prit, la lut, et, la montrant au cardinal, il lui dit : « Ce n'est ni l'écriture de la reine, ni sa signature ; comment un prince de la maison de Rohan, un grand aumônier de France, a-t-il pu croire que la reine signait *Marie-Antoinette de France?* Personne n'ignore que les reines ne signent que leur nom de baptême. Mais, Monsieur (continua le roi en lui présentant une copie de sa lettre à Bœhmer), avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci? » Le cardinal, après l'avoir parcourue des yeux : « Je ne me souviens pas, dit-il, de l'avoir écrite.

— Et si l'on vous montrait l'original signé de vous?

— Si la lettre est signée de moi, elle est vraie.

— Expliquez-moi donc, continua le roi, toute cette énigme; je ne veux pas vous trouver coupable, je désire votre justification. Expliquez-moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Bœhmer, ces assurances et ces billets? »

Le cardinal pâlissait alors à vue d'œil, et s'appuyant contre la table : « Sire, je suis trop troublé pour répondre à Votre Majesté d'une manière...

— Remettez-vous, monsieur le cardinal, et passez dans mon cabinet, afin que ni la présence de la reine ni la mienne ne nuisent au calme qui vous est

nécessaire. Vous y trouverez du papier, des plumes et de l'encre; écrivez ce que vous avez à me dire. »

Le cardinal passa dans le cabinet du roi, et revint un quart d'heure après, avec un écrit aussi peu clair que l'avaient été ses réponses verbales. Le roi lui dit alors : « Retirez-vous, Monsieur. »

Le cardinal sortit de la chambre du roi avec le baron de Breteuil, qui le fit arrêter par un sous-lieutenant des gardes du corps, avec ordre de le mener jusqu'à son appartement. M. d'Agout, aide-major des gardes du corps, s'en empara ensuite, et le conduisit à son hôtel, où les scellés furent apposés sur ses papiers, et de là à la Bastille.

Quelle était cette soi-disant comtesse de Lamotte dont le nom se trouva prononcé pour la première fois dans l'interrogatoire que le roi fit subir au cardinal? Voici en quelques mots son histoire.

Un jour M^me^ de Boulainvilliers rencontra à Auteuil une petite paysanne assez jolie, chargée d'un lourd fagot de bois mort qu'elle venait de ramasser dans le bois de Boulogne. La figure de cette enfant l'intéressa; elle lui parla, elle apprit d'elle que son père était un paysan du village nommé Valois. M^me^ de Boulainvilliers prit des informations sur cette famille auprès du curé de la paroisse; cet ecclésiastique l'assura que ces Valois avaient des papiers fort curieux qui semblaient prouver qu'ils descendaient

de la branche royale des Valois. La curiosité de Mme de Boulainvilliers fut excitée par cette réponse; elle voulut voir ces papiers, les fit examiner, et l'on reconnut, dit-on, que ce Valois d'Auteuil descendait de Henri de Saint-Remi, enfant légitimé de Henri II. Cette famille avait d'abord jeté un certain éclat; mais depuis longtemps des vices héréditaires l'avaient plongée dans l'obscurité et la misère.

Mme de Boulainvilliers, en femme compatissante, voulut réparer ce qu'elle appelait l'injustice du sort envers cette famille; elle fit élever la jeune fille qui l'avait tout d'abord si fort intéressée, et la maria à un simple gendarme de la garde de Monsieur, nommé Lamotte; enfin elle obtint pour sa protégée par l'entremise de Madame comtesse de Provence une pension de 1,500 livres. Mais Mme de Lamotte et son mari avaient le goût du luxe et de la dépense; leurs revenus ne pouvant y suffire, ils eurent recours à toutes sortes d'expédients, et ne reculèrent pas devant l'escroquerie.

Au mois d'avril 1781, Mme de Boulainvilliers présenta sa protégée au cardinal de Rohan; celui-ci s'intéressa à cette femme, qui se recommandait par un nom illustre, une figure intéressante, de l'esprit, et une fortune qui était loin d'être en rapport avec ces avantages. Mme de Lamotte pria le cardinal de vouloir bien la recommander à la cour, où elle pen-

sait que son titre de grand aumônier lui donnait un crédit considérable. Le cardinal la détrompa, et, avec l'imprudence de sa parole et la légèreté de son caractère, il lui avoua combien il était las de sa position à la cour, impatient des amertumes de sa disgrâce et des froideurs méprisantes de la reine; ajoutant qu'il était disposé à faire les plus grands sacrifices pour rentrer en grâce.

Mme de Lamotte, avec cette finesse particulière aux intrigantes de son espèce, jugea que le cardinal, sans être ni un niais ni un sot, manquait de ce sang-froid de la raison et de ce contrôle du bon sens qui est la conscience et la règle des actes de la vie. Elle résolut de profiter de cette découverte, et de l'exploiter de son mieux à son profit. Il faut lire dans les Mémoires de l'abbé Georgel, le secrétaire et l'ami intime du cardinal, les détails de la conduite astucieuse de cette femme, qui, dit-il, « sous des dehors séduisants, cachait l'âme et les talents magiques de Circé. » Nous résumons rapidement ce que dit cet écrivain.

Peu à peu, et avec une adresse incroyable, la dame Lamotte réussit à persuader au cardinal qu'elle était pervenue à s'immiscer dans l'intime familiarité de la reine; que, pénétrée des rares qualités qu'elle avait découvertes dans l'âme du grand aumônier, elle en avait parlé à cette princesse si souvent

et avec tant d'effusion, qu'elle avait successivement dissipé ses préventions contre lui; que Marie-Antoinette permettait au cardinal de lui adresser sa justification, et ensuite qu'elle désirait avoir avec lui une correspondance par écrit, qui serait secrète jusqu'au moment favorable pour manifester hautement son retour et sa bienveillance; que la comtesse de Lamotte serait l'intermédiaire de cette correspondance, dont les suites et les effets devaient nécessairement placer le cardinal au sommet de la faveur et du crédit.

Le cardinal se hâta d'écrire la justification demandée; et son apologie, revêtue de tous les caractères propres à détruire les fâcheuses impressions que la reine avait pu concevoir de lui, fut confiée à Mme de Lamotte. Elle rapporta, quelques jours après, une réponse sur petit format de papier doré sur tranche, où Marie-Antoinette, dont un habile faussaire (le nommé Villette, ami intime et bientôt complice des époux Lamotte) avait tâché d'imiter l'écriture, disait au cardinal : « J'ai lu « votre lettre; je suis charmée de ne plus vous « trouver coupable : je ne puis encore vous accor- « der l'audience que vous désirez. Quand les cir- « constances le permettront, je vous en ferai « prévenir. Soyez discret. » Le cardinal, complétement dupe de cette mystification, éprouva un

ravissement de satisfaction qu'il serait difficile d'exprimer (1).

Encouragée par ce succès, qui dépassait ses espérances, la femme Lamotte et ses complices songèrent à tirer le parti le plus fructueux possible de la crédulité du cardinal. Une correspondance fut censée établie entre la reine et le prince de Rohan par l'intermédiaire de cette femme; dans ces fausses lettres, la reine adressait au grand aumônier plusieurs demandes d'argent sous différents prétextes, et le confiant prélat remit ainsi à la femme de Lamotte, en plusieurs fois, une somme de 130,000 francs. Mais qu'était-ce qu'une pareille somme pour cette société d'escrocs, la femme Lamotte, son mari et leur complice Villette? La facilité que l'intrigante avait trouvée à se procurer du cardinal de Rohan une pareille somme ne fit qu'exciter en elle le désir de tenter un coup de fortune bien autrement important et bien plus audacieux. Ce fut alors qu'elle imagina de faire acheter le fameux collier de Bœhmer par le cardinal de Rohan pour le compte de la reine, et qu'elle y réussit par les mêmes moyens qu'elle avait déjà employés pour obtenir des sommes assez considérables de cette Éminence. Une fois l'acquisition terminée et la livraison faite au cardinal, il ne lui fut pas

(1) *Mémoires de l'abbé Georgel.*

difficile de se faire remettre l'écrin par celui-ci pour le porter de sa part à la reine. Le premier à-compte sur le prix des diamants devait être payé au 1er juillet 1785. Les escrocs avaient devant eux le temps nécessaire pour dépecer le collier, en vendre quelques fragments à Paris, et passer en Hollande ou en Angleterre pour se défaire du reste. C'est ce qui eut lieu effectivement, et quand l'affaire éclata, Lamotte et Villette étaient déjà à Londres avec ce qui leur restait du collier. La femme Lamotte seule n'avait pas encore eu le temps de partir; elle fut arrêtée et livrée à la justice.

L'espace nous manque pour reproduire tous les détails de cette intrigue; ils se trouvent dans les mémoires du temps, et surtout dans ceux de l'abbé Georgel et de Mme Campan. Toutes les sévérités de la justice et de l'opinion publique devaient frapper les coupables, le ridicule devait atteindre leur dupe; mais le respect ne devait pas cesser d'entourer le nom auguste que l'audace et la perversité avaient osé mêler à cette basse intrigue. C'est ainsi que cela se serait passé dans un autre temps; mais, à l'époque dont nous parlons, la société était menacée d'une décomposition générale; les principes les plus sacrés étaient sapés dans leurs bases; tout ce qui jusqu'alors avait été l'objet du respect et de la vénération des hommes, la religion et ses ministres, l'autorité

divine et humaine, était en proie aux railleries et aux sarcasmes d'une secte de prétendus philosophes, d'ambitieux de bas étage, qui déjà rêvaient le renversement de l'autel et du trône.

Le parlement fut chargé de juger cette affaire. Après une enquête minutieuse et une instruction qui dura plusieurs mois, il fut démontré par tout l'ensemble du procès que le cardinal avait été induit par la seule femme Lamotte à croire que la reine désirait le collier, et à en faire l'acquisition au nom de la princesse; et que, l'acquisition faite, le collier avait été remis à la femme Lamotte, qui s'en était approprié le prix. En conséquence, le parlement déchargea de toute accusation le cardinal de Rohan; condamna Rétaux de Villette, qui avait contrefait l'écriture de la reine, au bannissement perpétuel; Marc-Antoine-Nicolas de Lamotte, par contumace, aux galères à perpétuité, et sa femme, de Lamotte-Valois, à une détention perpétuelle à l'hôpital général de la Salpêtrière, après avoir été préalablement fouettée et marquée sur les deux épaules d'un fer chaud en forme de la lettre V (voleuse),

Les réquisitions du procureur général à l'égard du cardinal avaient conclu contre celui-ci à une sorte d'amende honorable envers le roi et la reine, à donner sa démission de grand aumônier, et à garder prison jusqu'à l'exécution de l'arrêt.

Cette humiliation n'eût été que juste; elle importait à l'honneur de la reine comme à la dignité de la couronne de France. Sans doute le cardinal était pur de la fraude, il avait les mains nettes de l'escroquerie; mais il était coupable d'imprudence et de présomption. Il avait été l'instrument du scandale, le héros du roman de Mme de Lamotte. Son illusion avait insulté la vertu de la femme de son roi; il avait porté le soupçon autour du trône; il avait compromis la royauté.

Mais les influences, les manœuvres, les passions l'emportèrent dans cette cause sur les intérêts de la justice et les droits de la royauté. Vingt-six voix contre vingt-trois repoussèrent les conclusions du procureur général, et acquittèrent honorablement le cardinal. Le peuple des halles applaudit à ce triomphe du cardinal, non qu'il crût à son innocence, mais parce qu'il la regardait comme la condamnation de la cour et l'humiliation de la reine : voilà où l'opinion avait été entraînée par d'infâmes libellistes. Mais la calomnie ne s'en tiendra pas là, et ce même peuple ira dans peu d'années composer l'auditoire du tribunal révolutionnaire et applaudir au bourreau (1).

A cette époque, dit Mme Campan, finirent les

(1) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette.*

jours fortunés de la reine ; adieu pour jamais aux paisibles et modestes voyages de Trianon, aux fêtes où brillaient à la fois la magnificence, l'esprit et le bon goût de la cour de France ; adieu surtout à cette considération, à ce respect dont les formes accompagnent le trône, mais dont la réalité seule est la base solide (1).

Et cependant la haine de ses ennemis trouvait le cœur de Marie-Antonette inaccessible au désir de la vengeance. Elle disait à cette occasion à M^me^ de Lamballe : « Il me semble que la perversité ait calculé de sang-froid tous les moyens de froisser mon âme ; mais je triompherai des méchants en triplant le bien que j'ai tâché de faire ; il est plus aisé à certaines gens de m'affliger que de me forcer à me venger d'eux. »

(1) *Mémoires de Mme Campan. Éclaircissements historiques*, t. II.

# CHAPITRE IX

La reine accusée de dilapider les finances de concert avec Calonne. — Elle fait nommer au ministère M. de Brienne, archevêque de Sens. — Elle se trouve malgré elle appelée à se mêler des affaires de l'État. — Son opinion à ce sujet. — Incapacité du nouveau ministre. — Lit de justice. — Opposition du duc d'Orléans. — Ce prince est exilé, ainsi que quelques membres du parlement. — Remontrances des parlements. — Insinuations contre la reine. — Convocation des états généraux. — Rappel de Necker. — Question sur la double représentation du tiers état. — La reine est favorable à cette question. — Le comte d'Artois est d'une opinion contraire. — Refroidissement entre la reine et Mme de Polignac. — Ouverture des états généraux. — Procession avant la première séance. — Cris de *vive le duc d'Orléans*. — Émotion de la reine. — Première séance. — La reine y paraît, et est applaudie. — Puissants efforts d'un parti pour attaquer le principe de l'autorité du roi. — Mort du Dauphin. — Les députés du tiers se déclarent en assemblée nationale. — Séance du 23 juin. — Mécontentement de la reine contre Necker. — Retraite de ce ministre. — Soulèvement de Paris. — Prise de la Bastille. — Séance royale du 15 juillet. — La famille royale au balcon du château. — Propos tenus dans la foule contre la reine.

La discussion sur les finances et la déclaration du déficit vinrent encore fournir de nouveaux aliments aux diffamateurs de la reine. Calonne, dont elle n'avait point, comme nous l'avons vu, favorisé l'élévation, dont elle-même provoqua la disgrâce, fut accusé de lui avoir ouvert les trésors de l'État pour satisfaire ses prodigalités, et pour soudoyer les

ennemis de la France. Cette dernière imputation est trop odieuse, trop ridicule, pour qu'on y réponde sérieusement. Cependant les Français étaient alors si crédules, si disposés à accuser le pouvoir, qu'il n'y a point de conte absurde qui n'ait trouvé parmi eux des dupes et des calomniateurs. Il résulte des comptes du trésor que cette princesse ne dépensait pas 500,000 francs par an pour sa maison particulière, et près de la moitié de cette somme était consacrée à des œuvres de bienfaisance.

Après la retraite de M. de Calonne, la reine, entraînée par les dangers de sa situation, par l'incertitude et le peu de suite de la volonté du roi, prit une part active à la nomination de son successeur. Les exigences du parti Polignac avaient été pour elle un avertissement et une leçon. Cette fois, elle voulut consulter un homme en qui elle avait toute confiance, qu'elle connaissait dès son enfance, et qui ne lui avait jamais montré qu'un attachement désintéressé et exempt de toute ambition. Cet homme était l'abbé de Vermond, son ancien précepteur, qui, au lieu de solliciter des emplois brillants ou lucratifs auxquels il aurait pu prétendre aussi justement que tant d'autres, s'était borné aux modestes fonctions de lecteur de la reine. L'abbé de Vermond désigna au choix de la reine M. de Loménie de Brienne, archevêque de Sens. L'ancien précep-

teur consulta moins dans cette circonstance la capacité de son protégé que le désir de satisfaire une dette de reconnaissance ; c'était à ce prélat qu'il devait d'avoir été nommé pour l'éducation de la fille de Marie-Thérèse.

Ce fut dès lors que, bien malgré elle, la malheureuse Marie-Antoinette se trouva mêlée aux affaires du gouvernement, et assista à des comités particuliers chez le roi. Elle s'affligeait souvent de sa position nouvelle, et la regardait comme un malheur qu'elle n'avait pu éviter, comme une *fatalité de sa destinée.* Un jour que M^me^ Campan l'aidait à serrer des mémoires et des rapports que des ministres l'avaient chargée de remettre au roi : « Ah ! dit-elle en soupirant, il n'y a plus de bonheur pour moi depuis qu'ils m'ont fait *intrigante.* » Et comme M^me^ Campan se récriait sur ce mot : « Oui, « reprit la reine, c'est bien le mot propre ; toute « femme qui se mêle d'affaires au-dessus de ses « connaissances, et hors des bornes de son devoir, « n'est qu'une *intrigante;* vous vous souviendrez « au moins que je me gâte pas, et que c'est « avec regret que je me donne moi-même un pareil « titre. Les reines de France ne sont heureuses « qu'en ne se mêlant en rien des affaires de l'État. »

La reine ne tarda pas à reconnaître l'insuffisance et l'incapacité du nouveau ministre ; bientôt ce mi-

nistre, dans ses débats avec les parlements, découvrait la reine, ameutait les passions contre elle, et l'abandonnait à l'opinion publique. Les fautes et les dilapidations du passé, l'embarras des finances, les malheurs de la politique, tout fut alors attribué à la reine.

Le ministère avait proposé plusieurs édits jugés indispensables; les parlements refusèrent de les enregistrer. Pour vaincre ce refus, les ministres déployèrent tout ce que l'autorité royale avait encore de force. Le roi vint tenir au parlement une séance royale pour faire enregistrer en sa présence les édits qu'on repoussait. Le duc d'Orléans, qui depuis longtemps signalait son opposition à la cour et sa haine particulière contre la reine, protesta contre cette manière de faire enregistrer les édits. Quelques magistrats de son parti appuyèrent sa protestation.

Le roi, se trouvant offensé, exila le duc d'Orléans et quelques conseillers. Cette mesure acheva de perdre la reine dans l'opinion. On lui en fit un crime, et un crime impardonnable. Le duc d'Orléans, qui lui attribuait son exil, s'occupa dans sa retraite de toutes les mesures qui pourraient assurer ses projets de vengeance médités depuis longtemps.

Les parlements prirent feu en faveur de ce prince, et adressèrent au roi des remontrances sous le titre

de *supplications*, dans lesquelles ils ne craignaient pas de dénoncer la reine à Louis XVI. Voici le passage d'une de ces remontrances :

« Si l'exil est le prix de la fidélité des princes de « votre sang, nous pouvons nous demander à nous-« mêmes avec effroi, avec douleur, ce que vont « devenir les lois, la liberté publique étroitement « liée à la nôtre, l'honneur national et les mœurs « françaises, ces mœurs si douces, si nécessaires à « conserver pour l'intérêt commun du trône et des « peuples. De tels moyens, Sire, ne sont pas dans « votre cœur, de tels exemples ne sont pas les « principes de Votre Majesté; *ils viennent d'une « autre source.* »

Enfin, pour remédier au mal, les parlements demandèrent la convocation des états généraux; la noblesse fit entendre le même vœu, et le clergé partagea l'opinion de la noblesse. Le roi, cédant à la volonté générale, publia, le 8 août 1788, la déclaration qui convoquait les états généraux pour le 1er mai 1789.

Les ministres actuels furent renvoyés. Dans les réjouissances populaires qu'occasionna leur disgrâce, les effigies de l'archevêque de Sens et de ses collègues servirent de jouets à la populace; la duchesse de Polignac reçut les mêmes insultes, et l'on n'épargna pas les imprécations contre la reine.

Quoique la reine eût dit plusieurs fois qu'elle ne considérait les états généraux que comme *un foyer de troubles et l'espoir des factieux*, elle ne s'opposa nullement à leur convocation. Quand il fut question du rappel de Necker, bien qu'elle eût de graves sujets de plaintes contre cet ancien ministre, elle n'hésita pas à lui écrire et à se faire l'intermédiaire de son retour.

Aussitôt après l'entrée de Necker au ministère, une grave question fut agitée dans le conseil, et, on peut le dire, dans toute la France. Accorderait-on au tiers état la double représentation : en d'autres termes, un nombre de députés égal à celui des députés réunis de la noblesse et du clergé? Les uns prévoyaient de graves inconvénients à cette mesure, les autres en exaltaient tous les avantages.

Necker demandait la double représentation, et la reine, en cette circonstance, appuya franchement et loyalement le ministre. Peut-être pensait-elle que le peuple, trompé, égaré par ses ennemis, reviendrait facilement sur son compte, quand il la verrait embrasser si franchement son parti. D'ailleurs n'était-ce pas parmi les grands, parmi les courtisans, qu'elle avait rencontré ses premiers détracteurs? et n'était-ce pas à eux qu'elle devait la désaffection de ce peuple qu'elle aimait tant? Louis XVI partagea

cette opinion, et la double représentation du tiers fut accordée.

Mais M. le comte d'Artois s'était rangé d'une opinion contraire, et il présenta au roi, en son nom et au nom de plusieurs princes du sang, un mémoire contre la double représentation du tiers. La reine lui en sut mauvais gré; elle craignait qu'un parti ne voulût faire jouer un rôle à ce prince, dont la démarche fut approuvée par la société de Mme de Polignac. Il en résulta un refroidissement sensible entre la reine et son amie, et ce fut pour son cœur un véritable chagrin, comme elle fut également affligée du refroidissement survenu entre elle et le comte d'Artois, qu'elle avait aimé comme son propre frère.

Bientôt l'ouverture des états généraux devait lui amener d'autres soucis et de plus sérieuses afflictions. La cérémonie eut lieu le 4 mai 1789. Pour la dernière fois de sa vie, la reine parut avec la magnificence royale.

Dès que les députés aux états généraux furent arrivés à Versailles, il fut aisé à la reine de voir que le danger de sa position était sans remède, et que les nouveaux revers qui l'attendaient et devaient l'accabler lui viendraient de ces classes populaires dans lesquelles elle avait placé toutes ses espérances. Elle eut alors, mais trop tard,

l'affligeante preuve qu'une réputation flétrie par la calomnie peut être le plus grand des malheurs. Tout, en effet, changea de face au moment fixé pour l'ouverture des états généraux; ce fut une révolution complète; les deux premiers ordres se rallièrent au trône; le troisième, au contraire, s'en détacha à jamais.

A la procession qui précéda la première séance des états généraux, la reine se vit abandonnée du peuple, et cette scission se fit sans ménagement. Le duc d'Orléans fut le héros de la fête; tous les cœurs et tous les applaudissements étaient pour lui. Des femmes du peuple, en voyant passer la reine, crièrent : « Vive le duc d'Orléans! » avec des gestes si factieux et si menaçants, qu'elle faillit s'évanouir. On la soutint, et ceux qui l'environnaient craignirent un instant qu'on ne fût obligé d'arrêter la marche de la procession. La reine se remit, et éprouva un vif regret de n'avoir pu éviter l'effet de ce saisissement. Cependant elle déguisait mal ses souffrances ; des larmes roulaient dans ses yeux, qu'elle tenait baissés, et arrosaient ses joues.

La première séance des états eut lieu le lendemain, sous la présidence du roi. La reine y parut à côté de son époux. On lui avait placé un siége plus bas que le trône. Lorsque le roi se leva pour

parler, elle se leva aussi. Le monarque l'invita à s'asseoir : elle lui demanda la permission de rester debout. Ce fut dans cette attitude, les yeux baissés, qu'elle entendit avec un religieux recueillement le discours que le roi prononça. La modestie de son maintien, la majestueuse sérénité répandue sur ses traits, les pleurs qui malgré elle sillonnaient son visage, excitèrent une vive émotion parmi un grand nombre d'assistants. Des cris de « vive la reine! » des applaudissements se firent entendre; mais ce triomphe passager, et qui ne devait plus se reproduire, était impuissant à guérir la profonde blessure faite à son âme.

L'enthousiasme général, ou plutôt le délire qui animait toutes les têtes dans les commencements de cette assemblée, les débats qui s'élevèrent bientôt entre le tiers état, la noblesse et une partie du clergé, alarmaient chaque jour davantage le roi, la reine et tout ce qui était attaché à la monarchie; mais nous n'entrerons pas dans les détails de cette époque de notre histoire que tout le monde connaît, et nous ne parlerons des faits généraux qu'autant qu'ils auront un rapport direct avec Marie-Antoinette.

A mesure que les députés de tous les ordres arrivaient à Versailles, ils étaient admis à l'honneur de présenter leurs hommages au roi et à la reine. Un jour, des députés des trois ordres attachés à l'an-

cien gouvernement crurent qu'il était de leur devoir de faire à la reine des offres de service, et des protestations de zèle et de dévouement à sa personne. Elle leur répondit que ce n'était point à elle qu'ils devaient penser; que tout cē qu'elle demandait, tout ce qu'elle leur suppliait de lui accorder, c'était de faire en sorte que le respect dû au roi ne fût point affaibli. C'est qu'en effet la reine était douée de trop de perspicacité pour ne pas s'apercevoir, dès les premiers jours de l'assemblée, qu'un parti puissant dirigeait tous ses efforts pour faire perdre à la nation le respect dû à l'héritier de soixante-six rois, qui avaient placé la France au premier rang de gloire et de puissance parmi les royaumes du monde. Quand, par le caractère que prit la révolution, elle vit que c'était évidemment au trône qu'on en voulait, elle s'identifia plus que jamais avec la personne du roi, résolue à tous les sacrifices pour défendre son roi, son mari, le père de ses enfants.

Les courts instants de prospérité dont elle avait joui depuis son arrivée en France n'avaient pas été, comme nous l'avons vu, exempts de nuages et même de tempêtes; mais quand l'adversité commença à l'assaillir, ce fut pour ne plus l'abandonner et pour l'accabler, sans relâche et sans le moindre adoucissement. Ainsi, à l'état d'anxiété

et de douleur qu'elle éprouvait comme épouse et comme mère depuis l'ouverture des états généraux, se joignit bientôt l'angoisse la plus cruelle pour le cœur d'une mère. Le Dauphin était tombé, en quelques mois, d'un état florissant de santé dans un rachitisme qui lui avait courbé l'épine dorsale, allongé les traits du visage, et rendu les jambes si faibles, qu'on le soutenait comme un vieillard caduc pour le faire marcher. Que de pleurs maternels cet état languissant et précurseur d'une mort certaine fit verser à cette princesse, livrée d'ailleurs aux alarmes que lui causait déjà la situation du royaume. Tandis que ses ennemis l'accusaient d'employer ses journées et ses nuits à conspirer contre le bonheur du peuple, cette mère infortunée les passait à arroser de ses larmes le lit de son fils mourant. Sa désolation était un tourment de plus pour l'auguste enfant. Quand elle lui demandait s'il souffrait beaucoup, il lui répondait avec une sensibilité qui déchirait les entrailles de cette tendre mère : « Ma bonne maman, je ne souffre que quand je vous vois pleurer. »

Le Dauphin expira dans ses bras, le 4 juin 1789; il était dans sa neuvième année. Sa perte causa des regrets d'autant plus vifs à ses augustes parents, qu'il donnait les plus belles espérances, et qu'il avait atteint l'âge de les réaliser. Un an avant la

mort du Dauphin, la mère avait perdu une enfant âgée de onze mois, la princesse Sophie, qui tetait encore. Le peu de retentissement qu'avaient eu la naissance et la mort de cette princesse, arrivées peu de temps après l'affaire du collier, nous a fait négliger de parler de cet événement, qui causa un vif chagrin à la reine; ce premier malheur qui la frappait dans ses affections maternelles avait été, disait la reine, le début de tous ceux qui s'étaient succédé presque sans interruption depuis ce moment.

Quelques jours après l'événement qui jetait le deuil dans la famille royale, les députés du tiers état se déclaraient en *Assemblée nationale* (nuit du 16 au 17 juin); puis, le roi ayant annoncé pour le 24 juin une séance royale, on fit fermer la salle des états généraux jusqu'à ce jour-là. Mais les députés du tiers se réunirent dans la salle d'un jeu de paume, et jurèrent de ne se séparer que quand ils auraient donné à la France une constitution fixe et régulière.

La séance du 23 juin eut lieu. Malgré la volonté exprimée formellement dans le discours royal que les trois ordres restassent séparés, le tiers état l'emporta, et quelques membres des deux autres ordres s'étant réunis à lui, il se constitua définitivement

en Assemblée nationale. M. Necker n'avait pas voulu assister à la séance royale, et avait même désavoué la démarche du roi en cette circonstance. Cette conduite d'un ministre que la reine avait appuyé jusque-là parût à cette princesse une trahison, elle s'en expliqua avec lui, et M. Necker dut se retirer. Cette retraite lui donna une grande popularité, tandis qu'elle augmentait l'irritation du peuple contre Marie-Antoinette.

Bientôt Paris se souleva. Le buste de Necker et celui de Philippe d'Orléans furent portés en triomphe dans les rues. Les scènes d'insurrection prirent un caractère plus alarmant encore dans les journées des 11 et 12 juillet, qui se terminèrent par la prise de la Bastille, le 14, aux cris de : « Vive la nation! Vive la liberté! » Ce n'était plus une insurrection; c'était une révolution.

Le 15 juillet au matin, le roi se rendit à l'Assemblée nationale, avec ses frères, sans cortége, sans gardes; il y parla debout et découvert, et prononça ces paroles mémorables : « Je me fie à vous, « je ne veux faire qu'un avec ma nation; et, comp- « tant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai « donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris. » Le roi revint à pied de la salle des états généraux jusqu'à son palais; les députés s'empressèrent de le suivre, et formèrent son cortége et celui des princes

qui l'accompagnaient. La fureur du peuple s'adressait directement au comte d'Artois, dont l'opinion contre la double représentation était regardée comme un crime odieux. On cria plusieurs fois : « Vive le roi, en dépit de vous, Monseigneur, et de vos opinions. »

Les cours du château étaient garnies d'une foule immense; on demanda que le roi, la reine et ses enfants parussent sur le balcon. La reine envoya chercher le nouveau Dauphin (le duc de Normandie) qui était dans l'appartement de Mme de Polignac; mais elle ne voulut pas que celle-ci se présentât, car elle était prévenue qu'elle serait insultée.

Quand la famille royale parut au balcon, les cris de « Vive le roi ! vive la nation ! » éclatèrent de toutes parts; quant au nom de la reine, il ne fut pas prononcé. Pendant cette scène douloureuse, Mme Campan raconte qu'elle était descendue dans les cours, pour se mêler à la foule et reconnaître de quels sentiments elle était animée. « J'entendis, dit-elle, mille vociférations : il était aisé de juger, à la différence entre le langage et le vêtement de certaines gens, qu'il y en avait de déguisés. Une femme ayant un voile de dentelle noire baissé sur son visage, m'arrêta avec assez de violence par le bras, et me dit en m'appelant par mon nom : « Je vous « connais très-bien ; dites à votre reine qu'elle ne

« se mêle plus de gouverner; qu'elle laisse son mari « et nos bons états généraux faire le bonheur du « peuple. » Au même instant, un homme vêtu comme un fort de la halle, le chapeau rabattu sur les yeux, me saisit par l'autre bras et me dit : « Oui, oui, répétez-lui souvent qu'il n'en sera pas « de ces états-ci comme des autres, qui n'ont rien « produit de bon pour le peuple; que la nation est « trop éclairée en 1789 pour n'en pas tirer un meil- « leur parti, et qu'il n'y aura pas à présent de « député du tiers prononçant un discours un genou « en terre; dites-lui bien cela, entendez-vous? » J'étais saisie de frayeur; la reine parut alors sur son balcon. « Ah! dit la femme voilée, la duchesse n'est « pas avec elle. — Non, reprit l'homme, mais elle « est encore à Versailles; elle est comme les taupes, « elle travaille en dessous; mais nous saurons pio- « cher pour la déterrer. » Cet odieux couple s'éloigna de moi, et je rentrai dans le palais, me soutenant à peine. Je crus devoir rendre compte à la reine du dialogue de ces deux inconnus; elle m'en fit raconter les details devant le roi (1). »

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 51.

# CHAPITRE X

**Le comte d'Artois, le prince de Condé et la famille de Polignac reçoivent du roi l'ordre de quitter le royaume. — Adieux touchants de la reine et de Mme de Polignac. — Le roi se rend à Paris. — Inquiétudes de la reine pendant toute son absence. — Retour du roi. — Massacre de Foulon et de Berthier. — Agitation de toute la France. — Correspondance de la reine avec la duchesse de Polignac. — Banquet offert par les gardes du corps aux officiers du régiment de Flandre. — Cet événement, dénaturé par la calomnie, met Paris en fermentation. — *L'armée de Paris* marche sur Versailles. — Le roi et la reine ignoraient ce mouvement. — Arrivée des Parisiens à Versailles. — L'insurrection est principalement dirigée contre la reine. — Dangers que court la reine pendant la nuit. — Détails sur ce sujet. — Collision suscitée, mais évitée, entre les gardes du corps et les grenadiers de la garde nationale. — Les insurgés exigent que le roi et sa famille viennent à Paris. — Départ du roi et de la reine pour Paris. — Description du cortége. — Horribles détails.**

La démarche du 15 juillet n'avait point calmé les troubles. Des députations de gens du peuple et de poissardes se succédaient pour demander que le roi vînt à Paris, où sa présence seule ramènerait l'ordre.

Le 16 juillet, il y eut un comité chez le roi, où l'on délibéra si Sa Majesté devait quitter Versailles et se retirer avec les troupes dont elle venait d'ordonner la retraite, où se rendre à Paris pour

calmer les esprits. La reine désirait le départ; mais la majorité du conseil décida que le roi devait rester et se rendre le lendemain au vœu des Parisiens. Le roi se rangea à cet avis; mais il voulut auparavant pourvoir à la sûreté de ceux de ses parents et amis que la haine des partis menaçait avec le plus de fureur. Il ordonna donc au comte d'Artois, au prince de Condé, au duc et à la duchesse de Polignac de sortir du royaume.

Ce fut un moment bien pénible pour la reine que celui où elle se vit forcée de se séparer de son ancienne amie; l'excès du malheur avait écarté bien loin de l'une et de l'autre le souvenir du refroidissement causé entre elles par quelques différences d'opinions politiques. Le 16 juillet, à huit heures du soir, la reine fait appeler le duc et la duchesse de Polignac. Elle leur fait part du projet qu'a le roi d'aller le lendemain au milieu de la capitale insurgée, et de la résolution qu'il a prise d'éloigner de lui et de la reine les personnes menacées par la haine populaire; elle leur demande donc avec instance de partir dans la nuit même. A ce mot, la fierté des Polignac se réveille avec leur reconnaissance. « Partir! laisser leur bienfaitrice quand les jours du malheur sont venus! Fuir quand le péril commence, n'est-ce pas déserter? » La femme et le mari refusent de céder au vœu de la reine. « Non,

Madame, s'écriait la duchesse, je ne partirai point; ils feront de moi ce qu'ils voudront, mais je dois partager vos dangers. »

La reine, fondant en larmes et craignant que cette séparation qui lui était si cruelle ne se fît pas assez tôt, la presse, la conjure en ces termes : « Au nom de notre amitié, partez! Il est encore temps de vous soustraire à la fureur de mes ennemis. En vous attaquant, c'est bien plus à moi qu'on en veut qu'à vous-même. Ne soyez pas la victime de votre attachement et de votre amitié. »

Le roi arriva sur ces entrefaites. « Monsieur, lui dit la reine, venez m'aider à persuader à ces honnêtes gens, à ces fidèles amis, qu'ils doivent nous quitter.

— Je joins mes instances à celles de ma femme, dit le roi: c'est le seul parti que vous ayez à prendre. Mon malheur me force d'éloigner de moi tous ceux que j'estime et que j'aime. Je viens d'ordonner à mon frère le comte d'Artois et à mon cousin le prince de Condé de partir; je vous donne le même ordre. Plaignez-moi, mais ne perdez pas un seul moment; emmenez votre famille : comptez toujours sur moi; je vous conserve vos charges, que vous viendrez reprendre dans des temps meilleurs. »

La duchesse de Polignac obéit à l'ordre du roi; elle dit adieu à son auguste amie, qui ne devait plus la

revoir. Dans ses derniers embrassements, l'amitié de la reine se retrouvait tout entière et revenait avec toutes ses tendresses.

Après ces tristes adieux, la reine eut plusieurs fois le désir de l'aller encore embrasser; ses démarches étaient trop observées : elle fut obligée de se priver de cette dernière consolation; mais elle chargea M. Campan de lui remettre un billet ainsi conçu : « Adieu, la « plus tendre de mes amies! Que ce mot est affreux! « Mais il est nécessaire. Adieu! je n'ai que la force « de vous embrasser! » En même temps elle donna à M. Campan une bourse de cinq cents louis pour la duchesse, en lui ordonnant d'insister pour qu'elle trouvât bon que la reine lui *prêtât* cette somme pour fournir aux frais de sa route. La reine ajouta qu'elle connaissait sa position; qu'elle avait souvent calculé ses revenus et les dépenses qu'exigeait sa place à la cour; que le mari et la femme, n'ayant d'autre fortune que les traitements de leurs charges, ne pouvaient faire aucune économie, ce qu'on était bien loin de soupçonner à Paris. M. Campan resta jusqu'à minuit auprès de la duchesse pour la voir monter en voiture. Elle demanda à M. Campan de parler souvent d'elle à la reine, et quitta pour toujours ce palais, cette faveur, ce crédit, qui lui avaient attiré de si cruels ennemis.

La journée du 17 juillet fut pour la reine une

journée d'anxiété des plus cruelles. Le roi était parti de Versailles à dix heures du matin, en montrant le plus grand calme. La reine retint ses larmes au moment du départ, puis elle alla s'enfermer dans ses cabinets avec toute sa famille. Elle envoya chercher plusieurs personnes de la cour : on trouva des cadenas à leurs portes. La terreur les avait éloignées. Le silence de la mort régnait dans tout le palais; les craintes étaient extrêmes; on osait à peine espérer le retour du roi. La reine, dans la crainte que son mari ne fût retenu prisonnier à Paris, avait résolu de se rendre à l'Assemblée nationale, avec ses enfants et tout son service. Déjà elle avait fait préparer une robe, et ordonner à ses équipages de se tenir prêts. Pendant ce temps elle avait écrit quelques mots, qu'elle se proposait de dire en entrant à l'Assemblée, et les apprenait par cœur. Elle les répétait à haute voix devant ses femmes; en voici le commencement : « Messieurs, je viens remettre entre vos mains l'épouse et la famille de votre roi; ne souffrez pas que l'on désunisse sur la terre ce qui a été uni dans le ciel. » Et en répétant ces phrases, sa voix entrecoupée de larmes laissait échapper ces mots douloureux : « Ils ne le laisseront pas revenir ! »

Enfin, vers six heures du soir, le premier page du roi arriva, et tira la reine d'une si cruelle inquiétude; il n'avait mis qu'une demi-heure à venir de

la barrière de la Conférence à Versailles. La journée s'était passée sans accident. Le roi avait d'abord été accueilli froidement ; mais quand, arrivé à l'hôtel de ville, il avait reçu de Bailly, maire de Paris, la cocarde nationale aux trois couleurs et l'avait placée à son chapeau, les vivat de la foule avaient éclaté avec des transports qui tenaient du délire.

Son retour à Versailles remplit sa famille d'une joie inexprimable; il se félicitait, dans les bras de la reine, de sa sœur et de ses enfants, de ce qu'il n'était arrivé aucun accident, et ce fut alors qu'il répéta plusieurs fois : « Heureusement il n'a pas coulé de sang, et je jure qu'il n'y aura jamais une goutte de sang français versée par mon ordre. » Maxime pleine d'humanité sans doute, mais dont, par humanité même, on est forcé parfois de s'écarter, quand en versant quelques gouttes de sang on peut empêcher d'en répandre des torrents.

On avait espéré que la dernière démarche du roi rendrait le calme aux esprits. Il n'en fut rien. Cinq jours après, eut lieu le massacre horrible de Foulon et de son gendre Berthier, assassinés par la populace de Paris avec des raffinements inouïs de cruauté. Les excès, tant à Paris qu'en province, devenaient chaque jour plus terribles et plus alarmants. Toute la France s'armait et s'organisait

en gardes nationales. Des journaux poussaient le peuple au pillage et au meurtre; le cri de : « Mort aux aristocrates! » retentissait de toutes parts, et souvent se mêlait aux cris de : « A bas la reine! »

Que faisait pendant ces tristes jours cette princesse infortunée? On aura une idée de la vie qu'elle menait par quelques extraits des lettres qu'elle écrivait à la duchesse de Polignac.

« ... Si vous saviez avec quelle anxiété nous « vous avons suivie, et quelle joie nous avons « éprouvée en vous sachant en sûreté; cette fois je « ne vous ai donc pas porté malheur. On est tran- « quille depuis que je vous ai écrit, mais en vérité « tout est bien sinistre. Je me console en embras- « sant mes enfants, et en pensant à vous, mon « cher cœur. »

Le même jour, 29 juillet 1789, elle lui écrit une seconde fois.

« Je ne peux pas laisser passer, mon cher cœur, « l'occasion sûre, sûre, qui se présente de vous « écrire encore une fois aujourd'hui. C'est un plaisir « si grand pour moi, que j'ai remercié cent fois « mon mari de m'avoir envoyé sa lettre. Vous « savez si je vous aime et si je vous regrette, sur- « tout dans les circonstances présentes. Les affaires « ne paraissent pas prendre une bonne tournure. « Vous avez su, sans doute, ce qui s'est passé le

« 14 juillet; le moment a été affreux, et je ne « peux me remettre encore de l'horreur du sang « répandu. Dieu veuille que le roi puisse faire le « bien dont il est uniquement occupé! Le dis« cours qu'il a prononcé à l'Assemblée a déjà pro« duit beaucoup d'effet. Les honnêtes gens nous « soutiennent; mais les affaires vont vite et en« traînent on ne sait où. Vous ne sauriez vous « imaginer les intrigues qui s'agitent autour de « nous, et je fais tous les jours des découvertes « singulières dans ma propre maison. Oh! mon « amie, que je suis triste et affligée! M. N... « (Necker) arrive à l'instant; il vous a vue et m'a « parlé de vous. Son retour a été un vrai triomphe; « puisse-t-il nous aider à prévenir les scènes san« glantes qui désolent ce beau royaume! Adieu, « adieu, mon cher cœur, je vous embrasse de toute « mon âme, vous et les vôtres.

« MARIE-ANTOINETTE. »

Le 31 août, la reine mandait à Mme de Polignac :

« Je vois que vous m'aimez toujours. J'en ai « grand besoin, car je suis bien triste et affligée. « Depuis quelques jours, les affaires paraissaient « prendre une meilleure tournure; mais on ne « peut se flatter de rien, les méchants ont un si « grand intérêt et tous les moyens de retourner

« et empêcher les choses les plus justes; mais le « nombre des mauvais esprits est diminué, ou au « moins tous les bons se réunissent ensemble, de « toutes les classes et de tous les ordres : c'est ce qu'il « peut arriver de plus heureux... Je ne vous dis point « d'autre nouvelle, parce qu'en vérité, quand on « est au point où nous en sommes, et surtout aussi « éloignées l'une de l'autre, le moindre mot peut « ou trop inquiéter ou trop rassurer; mais comptez « toujours que les adversités n'ont pas diminué ma « force et mon courage... »

Un autre jour, la reine écrit à son amie :

« Ma santé se soutient encore; mais mon âme est « accablée de peines, de chagrins et d'inquiétudes; « tous les jours j'apprends de nouveaux malheurs; « un des plus grands pour moi est d'être séparée de « tous mes amis; je ne rencontre plus de cœurs qui « m'entendent. »

Dans une autre lettre elle lui dit :

« Toutes vos lettres à M. de..... me font grand « plaisir; je vois au moins de votre écriture; je lis « que vous m'aimez, cela me fait du bien. »

« Ce 14 septembre.

« J'ai pleuré d'attendrissement, mon cher cœur, « en lisant votre lettre. Oh! ne croyez pas que je « vous oublie; votre amitié est écrite dans mon

« cœur en traits ineffaçables, elle est ma conso-
« lation avec mes enfants, que je ne quitte plus.
« J'ai plus que jamais bien besoin de l'appui de
« ces souvenirs et de tout mon courage, mais je
« me soutiendrai pour mon fils, et je pousserai
« jusqu'au bout ma pénible carrière; c'est dans le
« malheur surtout qu'on sent tout ce qu'on est; le
« sang qui coule dans mes veines ne peut mentir.
« Je suis bien occupée de vous et des vôtres, ma
« tendre amie, c'est le moyen d'oublier les trahi-
« sons dont je suis entourée; nous péririons plutôt
« par la faiblesse et les fautes de nos amis que
« par les combinaisons des méchants; nos amis
« ne s'entendent pas entre eux, et prêtent le flanc
« aux mauvais esprits; et d'un autre côté, les
« chefs de la révolution, quand ils veulent parler
« d'ordre et de modération, ne sont pas écoutés.
« Plaignez-moi, mon cher cœur, et surtout aimez-
« moi; vous et les vôtres je vous aimerai jusqu'à mon
« dernier soupir. Je vous embrasse de toute mon âme.

« MARIE-ANTOINETTE. »

Pendant que la reine écrivait cette lettre, ses ennemis s'apprêtaient à la frapper d'un coup mortel. Des attroupements se formaient au Palais-Royal, on faisait des motions pour aller à Versailles : il fallait, disait-on, séparer le roi de ses *funestes conseil-*

*lers*, et le garder au Louvre avec le Dauphin. Plusieurs proclamations de la commune pour ramener le calme furent inutiles ; Lafayette, qui commandait la garde nationale, parvint à dissiper les attroupements. L'Assemblée se déclara en permanence ; et pendant tout ce mois la cour ne fut pas inquiétée.

C'était le calme qui précède l'orage.

Le roi avait fait venir à Versailles le régiment de Flandre ; on eut malheureusement l'idée de faire fraterniser les officiers de ce régiment avec les gardes du corps, et ces derniers les invitèrent à un repas qui fut donné dans la grande salle de spectacle du château. Des loges furent distribuées à plusieurs personnes qui désiraient assister à cette fête. La reine dit à Mme Campan qu'on lui avait conseillé d'y paraître ; mais que, dans les circonstances où l'on se trouvait, elle pensait que cette démarche pourrait être plus nuisible qu'utile ; que, de plus, ni le roi ni elle ne devaient avoir une part directe à une telle fête. Elle ordonna à cette dame de s'y rendre, et lui recommanda de tout observer, afin de lui en faire un fidèle récit.

Mme Campan obéit à la reine ; voici un extrait du récit de cette fête tel qu'il est consigné dans ses Mémoires.

« Les tables étaient dressées sur le théâtre ; on y avait placé alternativement un garde du corps et

un officier du régiment de Flandre. Un orchestre nombreux était dans la salle; les loges étaient remplies de spectateurs. On joua l'air : *O Richard, ô mon roi!* Des cris de : « Vive le roi ! » retentirent dans la salle pendant plusieurs minutes... Quel fut mon étonnement, continue Mme Campan, de voir entrer tout à coup dans la salle le roi, la reine et le Dauphin ! C'était M. de Luxembourg qui avait opéré ce changement dans la résolution de la reine.

« A leur apparition, l'enthousiasme devint général : l'orchestre joua de nouveau l'air : *O Richard!* puis aussitôt après un air du *Déserteur : Peut-on affliger ce qu'on aime?* qui fit aussi une profonde sensation sur les spectateurs : on n'entendait partout que des éloges de Leurs Majestés, des cris d'amour, des expressions de regret sur ce qu'elles avaient déjà souffert, des applaudissements chaleureux, des cris de : « Vivent le roi, la reine, le Dauphin ! » poussés avec enthousiasme. Il a été dit que des cocardes blanches furent mises aux chapeaux; que la cocarde nationale fut foulée aux pieds; le fait est faux, et je puis l'attester; il paraît seulement que quelques jeunes gens de la garde nationale de Versailles, invités à ce repas, retournèrent leurs cocardes nationales, qui étaient blanches en dessous. Tous les militaires quittèrent la salle, et reconduisirent le roi et sa famille jusqu'à leur appartement. L'ivresse

s'était mêlée à ses transports de joie : on fit des folies ; on dansa sous les fenêtres du roi ; un soldat du régiment de Flandre escalada jusqu'au balcon de la chambre de Louis XVI, pour crier : « Vive le roi ! » plus près de Sa Majesté... Le 2 octobre, il y eut, par suite de ce repas militaire, un déjeuner à l'hôtel des gardes du corps : on dit qu'il y fut question de marcher sur l'Assemblée ; mais j'ignore absolument ce qui se passa à ce déjeuner (1). »

Dès ce moment Paris ne cessa d'être en rumeur. Les ennemis du roi et surtout ceux de la reine représentèrent le banquet des gardes du corps comme une orgie dans laquelle Marie-Antoinette versait elle-même à boire à ses satellites, pour les exciter à égorger le peuple. De nombreux attroupements encombraient continuellement toutes les places ; les plus virulentes motions étaient sans cesse proposées et accueillies ; toutes se résumaient à celle-ci : qu'il fallait marcher sur Versailles. Nous renvoyons aux historiens de la révolution pour la peinture de l'agitation qui régna dans Paris pendant ces journées et la description de cette cohue, composée de tout ce qu'il y avait de plus ignoble rassemblé dans les bas-fonds de la société, et qui formait cette réunion bizarre, hideuse, décorée pompeusement du nom d'*armée de Paris*.

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II.

Le roi et la reine se doutaient si peu de cette invasion des barbares dont ils étaient menacés, qu'ils n'avaient pris aucune précaution pour s'en garantir; le soir du 5 octobre, quand *l'armée* était déjà sortie de Paris, le roi chassait tranquillement au tir à Meudon, et la reine, absolument seule, se promenait dans ses jardins de Trianon, qu'elle parcourait pour la dernière fois de sa vie. Elle était assise dans sa grotte, livrée à de douloureuses réflexions, lorsqu'elle reçut un billet du comte de Saint-Priest, qui la suppliait de rentrer à Versailles (1). M. de Cubières partit en même temps pour inviter le roi à quitter sa chasse et à rentrer dans son palais. Il s'y rendit à cheval et fort lentement. Quelques moments après, on vint l'avertir qu'une bande nombreuse de femmes, qui précédaient l'armée parisienne, était à Chaville, à l'entrée de l'avenue de Paris.

Ces femmes se présentèrent seules d'abord devant le château; on en fit fermer les grilles : on fit ranger les gardes du corps et le régiment de

(1) Cette grotte, formée de rochers artificiels, est située au bord d'un petit lac qu'elle domine, tout près du *Salon de musique* ou *du déjeuner*, construit sur les dessins de l'architecte Micque. Les promeneurs qui visitent les jardins du petit Trianon ne manquent pas de s'arrêter sur ces rochers, si remplis du souvenir de l'infortunée Marie-Antoinette. On ne saurait contempler sans attendrissement ce banc rustique où elle s'assit pour la dernière fois, non plus que le saule pleureur qu'elle planta quelques jours auparavant auprès de la tour de Marlborough, sur les bords de l'autre lac.

Flandre sur la place d'armes. Le désordre et la consternation régnaient dans l'intérieur du palais. Les détails de cette affreuse journée sont trop connus pour que nous en grossissions notre récit. Nous dirons seulement que le roi et la famille auraient pu se retirer à Rambouillet, si l'on eût suivi les avis de M. de Saint-Priest; mais le roi, rassuré par quelques acclamations favorables et par les promesses du général Lafayette, qui répondait de son armée, abandonna le projet de départ, et fit donner l'ordre aux troupes de rentrer dans leurs casernes.

« C'était particulièrement contre la reine que l'insurrection était dirigée, dit Mme Campan; je frémis encore en me souvenant que les poissardes, ou plutôt les Furies habillées en poissardes, portaient des tabliers blancs, en criant qu'ils étaient destinés à recevoir les entrailles de Marie-Antoinette; qu'elles s'en feraient des cocardes, et mêlaient les expressions les plus cyniques à ces horribles menaces... »

La reine se coucha à deux heures du matin, et s'endormit, fatiguée par une journée aussi pénible. Elle avait ordonné à ses deux femmes de chambre de se mettre au lit, pensant toujours, d'après l'assurance donnée par Lafayette, qu'il n'y avait rien à craindre, du moins pour cette nuit; mais

l'infortunée princesse dut la vie au sentiment d'attachement qui empêcha ses femmes de lui obéir. Ces deux dames, au sortir de la chambre de la reine, appelèrent leurs propres femmes de chambre, se réunirent toutes quatre, et veillèrent assises contre la porte de la chambre de Sa Majesté.

Les assassins, qui avaient résolu de profiter des ombres de la nuit et de la sécurité qui régnait dans le château pour accomplir leur forfait, veillaient aussi. Introduits par quelqu'un qui connaissait toutes les issues, tous les détours de cet immense palais, ils arrivèrent sans obstacle jusqu'à la porte de l'antichambre où se trouvaient les dames de la reine. Là ils furent arrêtés par le garde du corps de service, qui s'opposa à leur passage. Des cris de rage furent poussés par les assassins, qui tirèrent plusieurs coups de pistolet contre ce brave militaire. A ces cris, à ces coups de feu, une des femmes de chambre de la reine se précipite dans sa chambre pour la réveiller et la faire sortir de son lit, tandis que l'autre entr'ouvre la porte de l'antichambre qui donne dans la salle des gardes, pour s'informer de la cause de ce tumulte. Elle aperçoit un garde du corps, tenant son fusil en travers de la porte, et assailli par une multitude qui lui portait des coups; son visage était déjà couvert de sang. Le garde se retourne et lui crie :

« Madame, sauvez la reine, on vient pour l'assassiner. » Soudain elle ferme la porte sur cette malheureuse victime de son devoir et de son dévouement, pousse le grand verrou, prend la même précaution en sortant de la pièce suivante, et court chez la reine en lui criant : « Madame, ne vous habillez pas ; sauvez-vous chez le roi ! » La reine, épouvantée, se jette hors du lit ; on lui passe un jupon sans le nouer, et ces deux dames la conduisent vers l'Œil-de-Bœuf (1). Une porte du cabinet de toilette de la reine, qui tenait à cette pièce, n'était jamais fermée que de son côté. Quel moment affreux ! elle se trouva fermée de l'autre côté. On frappe à coups redoublés ; un domestique d'un valet de chambre du roi vient ouvrir ; la reine entre dans la chambre de Louis XVI, et ne l'y trouve pas. Alarmé pour les jours de la reine, il était descendu par les escaliers et les corridors qui régnaient sous l'Œil-de-Bœuf, et le conduisaient habituellement chez la reine sans avoir besoin de traverser cette pièce. Il entre dans la chambre de la reine, et n'y trouve que les gardes du corps qui s'y étaient ré-

(1) On voit encore, quand on visite le château de Versailles, cet itinéraire de la fuite de la reine. Les gardiens montrent l'endroit où fut massacré le garde du corps qui cherchait à empêcher les assassins de pénétrer auprès de la reine. La porte du passage par lequel se sauva cette princesse existe encore, à gauche, au fond de la pièce ; mais elle est à moitié coupée par le portrait de la Dauphine mère de Louis XVI. On voit encore les pitons qui soutenaient le ciel du lit.

fugiés. Le roi leur dit d'attendre quelques instants, craignant d'exposer leur vie, et leur fit dire ensuite de se rendre à l'Œil-de-Bœuf. Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France depuis le départ de Mme de Polignac, venait de conduire Madame Royale et le Dauphin chez le roi. La reine revit ses enfants. On peut se peindre, mais on ne saurait décrire cette scène d'attendrissement et de désolation.

On trouve écrit dans un grand nombre de récits de ces événements, que les brigands pénétrèrent jusqu'à la chambre de la reine et percèrent de coups d'épée ses matelas. Mme Campan dit que ce fait est inexact. Les gardes du corps réfugiés furent les seuls qui entrèrent dans cette chambre, et si la foule y eût pénétré, ils auraient été massacrés. Quand les assassins, après la mort du brave garde, eurent forcé les portes des antichambres, ils apprirent que la reine, avertie à temps, n'était plus chez elle; à l'instant cette horde de brigands se précipita vers l'Œil-de-Bœuf, espérant sans doute la ressaisir au passage. C'était à elle qu'ils en voulaient, et dès qu'elle avait quitté sa chambre, ils n'avaient rien à faire dans cette pièce.

Mais qui donc pouvait si bien instruire ces brigands, dont aucun probablement ne connaissait le château de Versailles, des chemins qu'il fallait suivre

pour retrouver la victime qui venait de leur échapper ! Si l'on en croit les dépositions faites au Châtelet par plusieurs témoins, lors de l'enquête commencée sur les journées des 5 et 6 octobre, un homme en redingote coiffé d'un chapeau rabattu sur ses yeux, avait paru à quatre heures du matin en haut de l'escalier de marbre. Il semblait guider les assassins, et leur indiquait de la main la salle des gardes qui précédait l'appartement de la reine. Cet homme, suivant ces dépositions, n'était autre que le duc d'Orléans.

Les meneurs, n'ayant pas réussi dans cette partie de leur complot, cherchèrent à susciter une collision entre les gardes du corps et les grenadiers de la garde nationale arrivés un peu tard au secours de la famille royale. Grâce à la prudenee de M. de Vaudreuil, cette collision fut évitée, les gardes du corps et les grenadiers fraternisèrent; on s'embrassa. Les grenadiers crièrent : « Vivent le roi et les gardes du corps ! » Et ceux-ci répondirent par le cri de : « Vivent la nation et la garde nationale ? »

Vers neuf heures du matin, ce qu'on appelait l'armée de Paris couvrait la place d'armes, toutes les cours du château et l'entrée de l'avenue. On demanda que la reine parût sur le balcon : elle s'y présenta avec Madame et le Dauphin. On cria : « Pas d'enfants. » Voulait-on la dépouiller de l'intérêt

qu'elle inspirait étant accompagnée de sa jeune famille ; ou les chefs des factieux espéraient-ils que quelque forcené oserait diriger un coup mortel sur sa personne? L'infortunée princesse eut sûrement cette dernière idée ; car elle renvoya ses enfants, et, les yeux et les mains levés vers le ciel, elle s'avança sur le balcon comme une victime qui se dévoue.

Quelques voix crièrent : « A Paris ! » Ce cri devint bientôt général, immense, irrésistible. Cependant le roi, avant de céder, dit au peuple : « Mes enfants, vous voulez que je vous suive à Paris, j'y consens, mais à condition que je ne me séparerai pas de ma femme et de mes enfants. » Le roi ajouta qu'il demandait sûreté pour ses gardes. On répondit : « Vive le roi ! Vivent les gardes du corps ! » Les gardes, le chapeau en l'air, tourné du côté de la cocarde, crièrent : « Vive le roi ! Vive la nation ! » Il se fit bientôt une décharge en l'air de tous les fusils, en signe de réjouissance.

Le roi et la reine partirent de Versailles à une heure. Monsieur le Dauphin, Madame Royale, Monsieur, frère du roi, Madame, Madame Élisabeth et Mme de Tourzel étaient dans le carrosse du roi ; plusieurs voitures de suite contenaient d'abord la princesse de Chimay, les dames du palais de semaine, puis la suite du roi et le service. Cent députés dans leurs voitures venaient ensuite, et le gros de l'armée

parisienne terminait le cortége. Quel cortége, grand Dieu! Écoutons le récit d'un témoin oculaire. « Un détachement de brigands portant en triomphe les têtes des deux gardes du corps tués dans ces journées, formait l'avant-garde, et était parti deux heures auparavant. Ces cannibales s'arrêtèrent un moment à Sèvres, et eurent l'atroce idée de forcer un malheureux perruquier à friser ces têtes sanglantes; le gros de l'armée parisienne les suivait immédiatement. Les poissardes précédaient et entouraient le carrosse du roi, ainsi que toute cette armée de femmes perdues, vil rebut de leur sexe, encore ivres de fureur et de vin. Plusieurs d'entre elles étaient à califourchon sur des canons, célébrant par les plus horribles chansons tous les forfaits qu'elles avaient commis ou vu commettre. D'autres, plus rapprochées de la voiture du roi, chantaient des airs allégoriques, dont leurs gestes grossiers appliquaient à la reine les allusions insultantes. Des chariots de blé et de farine, entrés à Versailles, formaient un convoi escorté par des grenadiers, et entouré de femmes et de forts de la halle, armés de piques, ou portant de longues branches de peuplier. Cette partie du cortége, vue à distance, faisait un singulier effet : on eût cru voir une forêt ambulante au travers de laquelle brillaient des fers de pique et des canons de fusil. Dans les transports de leur bru-

tale joie, les femmes arrêtaient les passants, et hurlaient à leurs oreilles, en montrant le carrosse du roi : « Courage, mes amis ! nous ne manquerons plus de « pain, nous vous amenons le boulanger, la boulan- « gère et le petit mitron. » Derrière la voiture de Sa Majesté étaient quelques-uns de ses gardes fidèles, partie à pied, partie à cheval, la plupart sans chapeau, tous désarmés, épuisés de faim et de fatigue ; les dragons, le régiment de Flandre, les Cent-Suisses et les gardes nationales précédaient, accompagnaient et suivaient la file des voitures. »

M. Bertrand de Molleville, ancien ministre de Louis XVI, à qui nous empruntons ce récit, le termine en ces mots : « J'ai été témoin de ce spectacle déchirant ; j'ai vu ce sinistre cortége. Au milieu de ce tumulte, de ces clameurs, de ces chansons interrompues par de fréquentes décharges de mousqueterie, que la main d'un monstre ou d'un maladroit pouvait rendre si funestes, je vis la reine conservant la tranquillité d'âme la plus courageuse, un air de noblesse et de dignité inexprimable, et mes yeux se remplirent de larmes d'admiration et de douleur (1). »

(1) *Mémoires de Bertrand de Molleville*, ancien ministre constitutionnel de Louis XVI.

# CHAPITRE XI

Attitude de la reine pendant le voyage de Versailles à Paris. — Arrivée à l'hôtel de ville. — Réponse du roi à la harangue de Bailly. — Observation de la reine. — La famille royale se rend aux Tuileries. — Les femmes du peuple sur la terrasse des Tuileries le 7 octobre. — Leur colloque avec la reine. — Leur changement de sentiment à son égard. — Découragement de la reine. — Lettre à la duchesse de Polignac. — Philippe d'Orléans se retire en Angleterre. — Enquête faite par le Châtelet. — Réponse de la reine aux commissaires. — Consolations qu'elle trouve au sein de sa famille. — Ses occupations journalières. — Ses aumônes. — Anecdotes à ce sujet. — Audace des libellistes et des émeutiers. — Nuit du 13 avril. — La reine *à son poste*. — *On permet* à la cour d'aller habiter Saint-Cloud. — Mirabeau se rapproche de la cour. — Entrevue de ce député et de la reine dans les jardins de Saint-Cloud. — Fédération du 14 juillet. — Projet de fuite. — La famille royale quitte les Tuileries le 20 juin pour se rendre à Montmédi. — Elle est arrêtée à Varennes. — Son retour à Paris, sous l'escorte des gardes nationales. — Divers incidents du voyage. — Les commissaires de l'Assemblée dans la voiture du roi. — Conduite honorable et respectueuse de l'un d'eux (Barnave); elle contraste avec celle de l'autre (Péthion). — Étonnement de Barnave en entendant parler Madame Élisabeth. — Changement dans les sentiments de Barnave; il se montre disposé à servir le roi.

La reine conserva, pendant ce long et pénible voyage, cette dignité, cette impassibilité dont parle M. de Molleville. Elle semblait défier l'insulte comme elle avait défié la mort. Une seule fois cette impassibilité se démentit. Son fils, qu'elle tenait sur ses genoux, lui dit : « Maman, j'ai faim. » Alors elle

pressa son enfant sur son cœur en pleurant. Elle l'exhorta à souffrir sans se plaindre. Le jeûne prince se résigna.

Il était sept heures du soir quand le triste cortége arriva enfin à l'hôtel de ville. Le maire de Paris, Bailly, harangua le roi et félicita le monarque de ce qu'*il voulait bien se fixer au milieu de son peuple.* Le roi répondit à sa harangue par ce peu de mots : « Monsieur, c'est toujours avec plaisir et avec confiance que je me vois au milieu des habitants de ma bonne ville de Paris. » Bailly répéta cette phrase aux représentants de la commune, qui venaient à leur tour haranguer le roi; mais il omit ces mots : *avec confiance.* La reine, avec une présence d'esprit remarquable en un pareil moment, lui dit à haute voix : « Vous oubliez, Monsieur, que le roi a ajouté : *et avec confiance.* »

Le roi, la reine, leurs enfants et Madame Élisabeth se rendirent aux Tuileries, qui devaient être leur nouvelle résidence. Rien n'était prêt pour les recevoir dans le palais, abandonné depuis trois règnes. Depuis longtemps tous les logements étaient donnés à des gens de la cour; ils en sortirent précipitamment le jour même, et laissèrent leurs meubles, que la cour acheta. L'appartement de la comtesse de la Mark fut donné à la reine; Madame Royale et le Dauphin passèrent la première nuit sur des lits

de camp, et les dames de la reine sur des chaises; Monsieur, frère du roi, et Madame se logèrent au Luxembourg.

Le lendemain, 7 octobre, au matin, les mêmes femmes qui la veille, montées sur des canons, environnaient la voiture de l'auguste famille prisonnière et l'accablaient d'injures, vinrent se placer sur la terrasse du château, sous les fenêtres de la reine, en demandant à la voir. Sa Majesté se montra. Il y a toujours dans ces sortes de groupes des orateurs, c'est-à-dire des êtres plus hardis que les autres; une femme de ce caractère lui dit qu'il fallait maintenant qu'elle éloignât d'elle tout ses courtisans, qui perdent les rois, et qu'elle aimât les habitants de sa bonne ville. La reine répondit qu'elle les avait aimés à Versailles et qu'elle les aimerait de même à Paris. « Oui, oui, dit une autre; mais au 14 juillet vous vouliez assiéger la ville et la faire bombarder, et au 6 octobre vous deviez vous enfuir aux frontières. » La reine répondit avec bonté qu'on le leur avait dit et qu'elles l'avaient cru; que c'était là ce qui faisait le malheur du peuple et du meilleur des rois. Une troisième lui adressa quelques paroles en allemand; la reine lui dit qu'elle ne l'entendait plus; qu'elle était si bien devenue Française qu'elle avait même oublié sa langue maternelle. Des bravos et des applaudissements accueillirent cette déclaration. Alors elles lui

demandèrent de faire un pacte avec elles. « Eh ! comment, reprit la reine, puis-je faire un pacte avec vous, puisque vous ne croyez pas à celui que mes devoirs me dictent, et que je dois respecter pour mon propre bonheur ? » Elles lui demandèrent les rubans et les fleurs de son chapeau ; Sa Majesté les détacha elle-même et les leur donna ; ces objets furent partagés entre toute la troupe, qui ne cessa de crier pendant plus d'une demi-heure : « Vive Marie-Antoinette ! vive notre bonne reine (1) ! »

C'est ainsi que bien souvent, d'un mot, d'un geste, d'un regard, la reine transforma en témoignages d'affection les sentiments les plus hostiles de ces êtres ignorants et grossiers, que la haine de ses ennemis avait égarés et animés contre elle.

Pendant les premiers temps de son séjour aux Tuileries, la reine se trouva sans force contre la douleur ; son énergie pliait sous l'humiliation de la royauté. Les livres, la lecture, les travaux d'aiguille, ne pouvaient la distraire du souvenir et de l'horreur des journées d'octobre. Le fragment suivant d'une lettre à la duchesse de Polignac nous montre ses angoisses et son découragement (2).

« ..... Vous parlez de mon courage ; il en faut « moins pour soutenir les moments affreux où je

(1) *Mémoires de Mme Campan.*
(2) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette.*

« me suis trouvée que pour supporter journellement « notre position, ses peines à soi, celles de ses amis « et celles de tous ceux qui nous entourent. C'est un « poids trop fort à supporter, et si mon cœur ne « tenait par des liens aussi forts à mon mari, mes « enfants, mes amis, je désirerais succomber. Je dois « encore ce sentiment à votre amitié. Mais je vous « porte malheur à tous, et vos peines sont pour moi « et par moi (1). »

Elle eut cependant, dans les premiers jours de sa détention au château des Tuileries, car ce château n'était en réalité qu'une prison pour elle, une sorte d'adoucissement à ses malheurs. Philippe d'Orléans, accusé par l'opinion publique, menacé par Lafayette comme l'auteur ou le provocateur des attentats d'octobre, se retira en Angleterre. La reine se vit donc pour un temps délivrée de la vue de cet implacable ennemi.

L'Assemblée nationale, obéissant à ce cri d'indignation qui avait retenti dans toute l'Europe, chargea le Châtelet de Paris de rechercher et de punir les coupables qui avaient osé souiller le palais du roi de tant de forfaits. Un comité de recherches fut chargé par ce tribunal de fournir des renseignements sur les journées des 5 et 6 octobre. Ce comité

(1) *Mémoires sur la vie et le caractère de Mme la duchesse de Polignac*, par la comtesse Diane de Polignac. Hambourg, 1796.

députa vers la reine pour la supplier de révéler ce qui était à sa connaissance. « Messieurs, répondit-elle avec dignité, je ne serai jamais la délatrice des sujets du roi. » Le Châtelet, de son côté, ayant commencé l'instruction, lui envoya des commissaires pour recevoir ses dépositions; elle leur fit cette autre réponse non moins remarquable que la première : « Messieurs, j'ai tout vu, j'ai tout entendu, j'ai tout oublié. » Du reste, cette procédure, commencée avec beaucoup d'apparat, finit par être mise à néant.

Les seules consolations que trouva encore la reine furent celles de la vie privée. La douceur de Madame Royale et son vif attachement pour ses augustes parents, les grâces et la vivacité d'esprit du jeune Dauphin, les soins et la tendresse de la pieuse princesse Élisabeth, procuraient encore à la reine et au roi quelques instants de bonheur. Ajoutons enfin que M^me^ de Lamballe était venue partager la captivité de la reine et lui offrir les consolations de l'amitié.

Lorsque le roi, la reine et les enfants furent convenablement établis aux Tuileries, ainsi que Madame Élisabeth et la princesse de Lamballe, la reine reprit ses habitudes, où plutôt elle les modifia selon les circonstances. Elle consacra ses matinées à l'éducation de ses enfants, veillant plus particulièrement à celle de Madame, qui prenait toutes ses leçons en

présence de sa mère. Elle recevait la cour deux fois par semaine, avant de se rendre à la messe, et dînait ces jours-là en public avec le roi : tout le reste du temps, elle le passait avec sa famille et ses enfants, s'occupant souvent d'actes de charité et de bienfaisance, comme si elle n'eût songé à se venger que par des bienfaits des excès auxquels le peuple s'était porté envers elle.

Au moyen des privations auxquelles elle se condamna, ainsi que le roi, elle réunit une somme de trois cent mille livres, qui fut employée à retirer du mont-de-piété le linge et les hardes déposés par des familles indigentes.

Elle écartait avec soin toutes les insinuations qui tendaient à lui faire regarder comme coupable ce peuple qu'elle ne voulait pas cesser d'aimer. Un jour qu'elle était allée visiter la manufacture des glaces du faubourg Saint-Antoine, la multitude, en la voyant, fit retentir l'air d'acclamations de joie. « Que ce peuple est bon, s'écria-t-elle aussitôt, quand on vient le chercher ! — Il n'est pas si bon, répondit un courtisan, quand il va chercher. — Oh ! c'est qu'alors, répliqua vivement la reine, il est conduit par des impulsions étrangères. »

Visitant une autre fois la manufacture des Gobelins, située, comme on sait, dans un des quartiers les plus pauvres de Paris, elle dit au président du

district, qui était venu la complimenter : « Monsieur, vous avez bien des malheureux ; mais les moments où nous les soulageons nous sont bien précieux. » Ces moments étaient, en effet, les seuls où elle se crût moins malheureuse. Elle cherchait à inspirer les mêmes sentiments à ses enfants. Un jour elle conduisit le Dauphin à l'hospice des Enfants-Trouvés, pour lui apprendre qu'il y avait des malheureux de son âge. « Mon fils, lui dit-elle en lui montrant ces enfants, vous êtes ici dans un asile de pauvres orphelins abandonnés de leurs parents. N'oubliez jamais ce que vous voyez, et que votre protection s'étende un jour sur ces êtres infortunés (1). »

Mais la fureur des révolutionnaires n'était point ralentie par ces actes touchants, qui montraient le véritable amour de la reine pour le peuple. Les libellistes redoublaient d'audace, et les meneurs du parti menaçaient chaque jour de recommencer aux Tuileries un nouveau 5 octobre; *car ce jour-là*, disaient-ils hautement, *le coup avait été manqué*. Le château était gardé par la garde nationale parisienne, sous les ordres du général Lafayette; ce qui n'empêchait pas de temps en temps quelques groupes d'émeutiers de se réunir autour du palais, et de

(1) *Journal de la cour et de la ville*, 1790. — *Histoire de Marie-Antoinette*, par Montjoie.

faire entendre des vociférations et des menaces contre le roi et surtout contre la reine.

Chaque fois que ces émeutes se renouvelaient, la reine tremblait, non pour elle, mais pour ses enfants. La nuit du 14 avril 1790, les séditieux avaient annoncé qu'ils emporteraient le château d'assaut, et qu'ils égorgeraient la reine. Quelques coups de fusil se firent entendre sur la terrasse. Le roi, croyant à une attaque, court chez la reine; il ne la trouve point dans ses appartements. Il entre chez le Dauphin, et là il la voit tenant cet enfant pressé contre son sein. « Madame, lui dit-il, je vous cherchais, et vous m'avez bien inquiété. — Monsieur, répondit-elle simplement en montrant son fils, j'étais à mon poste. »

Au commencement de l'été de 1790, le roi se trouva légèrement indisposé. Les médecins décidèrent qu'il avait besoin de prendre de l'exercice, et de respirer un autre air que celui des Tuileries. On obtint, sans trop d'opposition, pour le roi et famille, la *permission* d'aller habiter le château de Saint-Cloud. La garde nationale de Paris y suivit la cour, et fut chargée de la défendre, ou plutôt de la surveiller. Cependant cette surveillance était bien moins gênante qu'à Paris. Le roi avait obtenu de sortir sans gardes, et de n'être accompagné que par un aide de camp de Lafayette. La reine en avait de

même un de service auprès d'elle, ainsi que Monsieur le Dauphin. Le roi et la reine sortaient souvent à quatre heures après midi, et ne rentraient qu'à huit ou neuf heures du soir. Cette espèce de liberté permit de penser à des projets d'évasion; quelques-uns même furent à peu près arrêtés; mais on n'y donna pas suite, ce qui eût été cependant assez facile à cette époque.

Ce fut pendant ce séjour de la cour à Saint-Cloud que le fameux Mirabeau, qui depuis quelque temps négociait pour vendre au roi son *patriotisme* et sa *popularité*, obtint de la reine une entrevue qui décida l'ancien démagogue à se dévouer désormais à la cause royale. Ce n'était pas sans une grande répugnance que Marie-Antoinette, sur les instances du comte de la Marck, s'était décidée à recevoir le fougueux tribun. Convaincue de l'impuissance des royalistes à rétablir la monarchie dans les circonstances extraordinaires où l'on était placé, elle pensa que ceux qui avaient eu le talent et l'audace de faire le mal connaissaient seuls les moyens de le guérir, et pourraient peut-être y réussir. Elle se décida donc à lui accorder une entrevue, le 9 juillet 1790, dans un rond-point situé sur les hauteurs du jardin particulier de Saint-Cloud. Laissons la reine elle-même raconter cette entrevue à une de ses femmes de confiance.

« Quand je l'abordai, je lui dis : Auprès d'un ennemi ordinaire, d'un homme qui aurait juré la perte de la monarchie sans apprécier l'utilité dont elle est pour un grand peuple, je ferais en ce moment la démarche la plus déplacée ; mais quand on parle à un Mirabeau, etc. » Cette pauvre reine, continue M^me^ Campan, était charmée d'avoir trouvé cette manière de le placer au-dessus de tous les autres révolutionnaires, et, en me confiant les détails de cette entrevue, elle me disait : « Savez-vous que ces mots *un Mirabeau* ont paru le flatter infiniment? » Il fit part ensuite à la reine de ses vues, de ses espérances, de ses moyens de succès. La reine approuva tout, et, au moment de la quitter, Mirabeau lui dit : « Madame, quand l'impératrice, votre auguste mère, admettait un de ses sujets à l'honneur de sa présence, elle ne le congédiait jamais sans lui donner sa main à baiser. » A ces mots, la reine, d'elle-même et avec cette grâce qui accompagnait ses moindres gestes, lui présenta sa main. Mirabeau la baisa respectueusement, et, transporté d'un tel honneur, il s'écria fièrement : « Cette faveur-là sauve la monarchie. » Ce n'était là probablement qu'une vaine fanfaronnade qui jeta un moment d'illusion dans le cœur du roi et de la reine, mais qu'il eût été impossible à Mirabeau de réaliser, quand même la mort ne l'eût pas surpris quelques

mois après ses nouveaux engagements avec la cour. Il avait bien pu diriger le torrent tant qu'il en avait lui-même suivi la pente; mais la lui faire remonter était une entreprise au-dessus de ses forces. Quand il mourut, la reine le regretta, et elle s'étonnait elle-même en parlant de ses regrets; mais elle avait toujours cette pensée que celui-là seulement qui avait eu l'adresse et l'audace de tout désorganiser, aurait pu avoir celle de réparer le mal causé par son fatal génie.

A l'époque de la fédération du 14 juillet 1790, la famille royale reçut des consolations et quelques marques d'intérêt; mais quand elle eut quitté Saint-Cloud, vers le milieu de l'automne, pour rentrer aux Tuileries, les menaces de la populace devinrent si violentes, les décrets de l'Assemblée nationale si tyranniques, qu'il ne resta plus au roi d'autre ressource que d'essayer de se soustraire à tant d'indignités, en se retirant dans une province où des troupes lui fussent encore fidèles. Ce plan avait été conçu par Mirabeau, et sa mort, arrivée le 2 avril 1791, en retarda l'exécution; d'autres circonstances y apportèrent aussi des délais funestes.

Enfin tous les obstacles paraissaient surmontés. Le roi avait choisi pour sa retraite la ville de Montmédi, sur la frontière de Lorraine, où commandait le marquis de Bouillé. Le 20 juin, à onze heures du

soir, la famille royale se mit en route; elle voyagea pendant vingt-quatre heures avec rapidité, sans le moindre accident. A la même heure, elle arriva à Varennes, où elle fut reconnue et arrêtée par suite d'une inconcevable fatalité, et de malentendus de la part de ceux qui devaient faciliter son évasion. Les circonstances de cette arrestation ne sont que trop connues.

Le lendemain, à huit heures du matin, la famille royale remonta dans la voiture qui l'avait amenée et reprit la route de Paris, escortée par les gardes nationales de Varennes et des localités voisines. Celles des villes et villages par lesquels on passait augmentaient le cortége, et remplaçaient les corps qui retournaient chez eux. On estime à huit à dix mille hommes l'escorte qui fit constamment ce long et pénible voyage jusqu'à Paris. Presque toute cette nombreuse milice était à pied; aussi la voiture ne pouvait aller qu'au pas, et ce voyage dura huit jours. C'était le voyage du 6 octobre 1789, avec toutes ses angoisses, toutes ses insultes, tous ses poignants souvenirs, et avec cette seule différence que l'un n'avait duré que huit heures, et que l'autre se prolongea pendant huit mortelles journées.

Près de Sainte-Menehould, un gentilhomme du voisinage, M. le comte de Dampierre, s'étant approché de la voiture royale pour présenter ces hommages aux augustes captifs, fut arraché de la

portière et massacré sous leurs yeux, et les membres sanglants de ce vieillard furent longtemps portés sur des piques à côté de la voiture. Un peu avant d'arriver à Châlons, le cortége fut rejoint par trois commissaires de l'Assemblée nationale; c'était Barnave, Latour-Maubourg et Péthion. De ce moment, tous les ordres émanaient de ces commissaires.

M^me^ de Tourzel quitta la voiture du roi pour aller avec l'un des commissaires, Latour-Maubourg, dans celle qui les avait amenés. Les deux autres montèrent dans la voiture royale. Barnave se mit dans le fond, entre le roi et la reine; Péthion, sur le devant, entre Madame Élisabeth et la jeune princesse; le Dauphin était alternativement sur les genoux de sa mère, de sa tante ou de sa sœur.

On conçoit quelle gêne, ou plutôt quel nouveau supplice dut ajouter la présence de ces étrangers à cette auguste famille, qui du moins avait pu jusque-là échanger ses pensées, ses regrets, et... peut-être ses espérances. Cependant cette contrainte pénible, qui se manifesta d'abord par un silence prolongé de part et d'autre, disparut insensiblement, surtout en présence des égards, des attentions respectueuses que l'un des commissaires, Barnave, ne cessa de témoigner au roi et à la reine, autant du moins que les circonstances pouvaient le permettre. Le roi, remarquant cette conduite, lui

adressa le premier la parole de ce ton simple èt bon qui faisait le fond de son caractère ; il ne parut point embarrassé du rôle nouveau que la fortune avait assigné à lui et aux commissaires. Il parla de la révolution, de la constitution, de l'Assemblée ; il dit les motifs de son départ de Paris ; il s'exprima là-dessus avec franchise et simplicité, en développant son but, ses intentions, et le désir le plus sincère de chercher tout ce qui pourrait faire le bonheur de son peuple plutôt que le sien propre.

La façon de penser de Barnave ne pouvait être celle de Louis XVI ; mais il soutint son opinion avec la politesse d'un homme de bonne compagnie, et surtout avec ces nuances de respect qu'exigeait la distance des rangs. La reine, sans prendre aucune part à la conversation, n'en avait pas perdu un mot. Elle fut frappée de l'esprit, de la modération et du ton convenable que montrait Barnave ; elle pensa qu'il serait utile, pour les circonstances, d'accroître l'intérêt que ce député semblait prendre à leur malheur. Peu à peu elle se mêla à l'entretien ; elle y mit cette grâce, ce charme, cette présence d'esprit et cette aisance que personne n'a su mieux qu'elle mêler avec cette espèce de fierté majestueuse qui convenait à son rang et à sa naissance. Cet entretien transforma en quelque sorte Barnave ; à la place des idées fausses qu'il s'était faites jusque-là sur le ca-

ractère du roi et de la reine, d'après les portraits que la méchanceté et l'esprit de parti en avaient publiés, il ressentit pour eux le respect le plus profond, et de plus une admiration sans bornes pour la reine. Marie-Antoinette s'aperçut facilement du changement qui s'était opéré dans Barnave, et dès ce moment elle mit en lui la plus grande confiance.

La conduite de Péthion était loin de ressembler à celle de son collègue. Il affectait des manières dures jusqu'à l'insolence et à la grossièreté; et ce ton offensant était évidemment calculé. Ainsi il mangeait, il buvait dans la berline du roi, avec malpropreté, jetant les os de volaille par la portière, au risque de les envoyer jusque sur le visage du roi, Il y avait dans la voiture une carafe et un verre, qui se trouvaient placés près de Madame Élisabeth; il demanda brusquement le verre à cette princesse, se fit verser à boire par elle, haussa le verre pour indiquer qu'il en avait assez, et ne daigna pas même la remercier. Barnave était révolté de ces procédés; il fit sentir à son collègue l'indignité de sa conduite avec un à-propos plein de noblesse et de convenance. La reine le pressait de prendre aussi quelque chose pour se rafraîchir, car la chaleur était étouffante. « Madame, répondit Barnave, les députés de l'Assemblée nationale, dans une circonstance aussi solennelle, ne doivent occuper Vos Majestés

que de leur mission, et nullement de leurs besoins. »

Entre Châlons et Meaux, un pauvre curé de village voulut s'approcher de la voiture du roi; il n'en était plus qu'à quelques pas, lorsque les gardes qui entouraient la voiture se jetèrent sur lui, et allaient le massacrer comme le malheureux comte de Dampierre. A cette vue la reine jeta un cri, et Barnave, s'élançant à la portière, s'écria avec cette voix qui avait plus d'une fois dominé le tumulte de l'Assemblée : « Tigres, avez-vous cessé d'être Français? Nation de braves, êtes-vous devenue un peuple d'assassins? » Ces seules paroles sauvèrent d'une mort certaine le curé déjà terrassé.

Barnave, en faisant ce mouvement, s'était jeté presque hors de la portière; Madame Élisabeth, touchée de ce noble élan, qui pouvait entraîner la chute de Barnave sous les roues de la voiture, le retenait par la basque de son habit. La reine, en parlant plus tard de cet événement, disait que, dans les moments des plus grandes crises, les contrastes les plus bizarres l'avaient souvent frappée; et que dans cette circonstances la pieuse et timide Élisabeth retenant Barnave par son habit lui avait paru quelque chose d'extraordinaire. Ce député avait éprouvé un autre genre d'étonnement. Son collègue Péthion, qui ne pouvait ignorer la haute vertu et l'extrême piété de Madame Élisabeth, s'était

permis de lui adresser deux ou trois fois de ces propos équivoques qu'un homme bien élevé ne se permet jamais, même envers des personnes de son rang. La princesse avait fait semblant de ne pas entendre, et de ne répondre que par le silence du mépris. Mais Péthion ayant osé se permettre quelques plaisanteries triviales contre la religion, Madame Élisabeth le releva avec beaucoup de force et de vivacité. Alors une sorte de discussion s'éleva sur la religion entre elle et lui. Barnave, qui écoutait attentivement cette conversation, fut étonné de l'éloquence, de la logique et de la force de raisonnement déployées par Madame Élisabeth dans cette occasion, et surtout du ton calme et doux de ses paroles, et de sa simplicité toujours noble et toujours digne, qui lui faisait trouver quelque chose de céleste dans cette auguste princesse. Péthion, battu, avoua sa défaite par son silence, et s'en vengea par quelque boutade républicaine. Barnave exprima à la reine l'admiration que lui avait inspirée sa belle-sœur, car plusieurs fois il eut avec elle des entretiens particuliers dans les auberges où l'on descendait.

La conduite des deux commissaires fit connaître à la reine la séparation totale qui existait entre le parti républicain et le parti constitutionnel. Elle conçut dès lors le projet de se rapprocher de celui-ci, et Barnave dut lui servir d'intermédiaire.

## CHAPITRE XII

Retour aux Tuileries. — Captivité absolue de la famille royale. — Vexations exercées contre la reine. — Réponse de la reine aux commissaires de l'Assemblée. — Adoption de la constitution par le roi, d'après les avis de Barnave et de ses amis. — Le roi prête serment à la constitution. — Enthousiasme de l'Assemblée et du peuple. — Réflexion de la reine à ce sujet. — Fêtes dans Paris. — Le roi et la reine aux spectacles. — Acclamations au Théâtre-Français et à l'Opéra. — Émeute aux Italiens. — La reine songe à rappeler Mme de Lamballe; son indécision à ce sujet. — Sa correspondance. — L'Assemblée législative succède à la constituante. — Elle se montre tout à fait hostile à la royauté. — Péthion remplace Bailly à la mairie de Paris; Lafayette quitte le commandement de la garde nationale. — Le roi refuse sa sanction à deux décrets. — Insurrection et journée du 20 juin 1792. — Affreux détails. — Les commissaires de l'Assemblée aux Tuileries. — Attendrissement de Merlin de Thionville. — Sa réponse à la reine. — Reconnaissance de la reine pour ses défenseurs. — Conversation du roi avec Péthion. — La reine craint une nouvelle insurrection. — Elle exige que le roi porte un plastron. — Il le prend malgré lui. — Ses réflexions à ce sujet. — Conversation de la reine et de Mme Campan. — Arrivée des *Marseillais* à Paris. — Journée du 10 août. — Détails intimes qui précèdent l'insurrection. — Le roi manque d'énergie. — Arrivée du directoire du département. — Le roi se rend avec sa famille au sein de l'Assemblée législative. — On les place dans la loge du *Logographe*. — L'Assemblée prononce la suspension du roi et la convocation d'une Convention nationale. — Elle ordonne sa translation au Temple.

Le cortége entra dans Paris le 30 juin, au milieu des menaces et des insultes de la populace; et la famille royale fut conduite aux Tuileries, où désormais sa captivité fut absolue et sans le moindre déguisement. La reine fut mise sous la surveillance

d'une femme de garde-robe qui l'avait trahie, et pour que nulle autre ne pût pénétrer auprès d'elle, le portrait de cette femme fut placé au bas de l'escalier de la reine, afin qu'elle fût reconnue des nouveaux gardes de service. Les plaintes énergiques du roi auprès de M. de Lafayette purent seules délivrer Marie-Antoinette de la présence et du service de cette femme odieuse; mais la surveillance n'en resta pas moins active. Les commandants de bataillon de la garde nationale, placés dans le salon appelé Grand Cabinet, qui précédait la chambre à coucher de la reine, avaient l'ordre d'en tenir toujours la porte ouverte, et de ne point quitter des yeux la famille royale.

Le 27 juillet, trois commissaires de l'Assemblée nationale vinrent interroger les prisonniers; ils accablèrent plus particulièrement la reine de questions insidieuses et outrageantes. Cette princesse leur répondit avec dignité, et de manière à ne compromettre aucune des personnes qui avaient concouru au malheureux voyage. « Je déclare, leur dit-elle, que, le roi désirant partir avec ses enfants, rien au monde n'aurait pu m'empêcher de le suivre. J'ai assez prouvé depuis deux ans que ma résolution est de ne jamais m'en séparer. »

Ce ne fut qu'au bout de quelques semaines qu'on lui permit de se promener dans le jardin avec son

fils, dont la santé commençait à s'altérer par la privation d'air; et cette affreuse situation ne s'adoucit un peu qu'après que le roi eut accepté la constitution (septembre 1791).

Barnave, secondé par ses amis Alexandre Lameth et Duport, détermina le roi à accepter purement et simplement la constitution, malgré les grands défauts qu'il y voyait. La reine avait aussi adopté cet avis comme une dernière planche de salut. Elle en parla dans ce sens à Bertrand de Molleville, qui venait d'être appelé au ministère. « Le roi, lui dit-elle dans l'audience qu'elle lui accorda, vous a fait connaître ses intentions relativement à la constitution; ne pensez-vous pas que le seul plan à suivre est d'être fidèle à son serment? — Oui certainement, Madame. — Eh bien, soyez sûr qu'on ne nous fera pas changer. Allons, allons, monsieur Bertrand, du courage; j'espère qu'avec de la patience, de la fermeté et de la suite, tout n'est pas encore perdu (1). »

Le roi se rendit à la salle de l'Assemblée pour prêter serment à la constitution; la reine assistait dans une loge à cette séance. Elle vit le roi, debout, tête nue, en face de l'Assemblée assise; et, malgré les cris enthousiastes de l'Assemblée, qui reconduisit le roi au milieu de l'allégresse du peuple et des

(1) *Mémoires particuliers pour servir à la fin du règne de Louis XVI*, par M. Bertrand de Molleville, ministre sous ce règne.

salves de l'artillerie, la reine rentra chez elle triste, silencieuse, abattue, et s'écria en soupirant : « Ces gens ne veulent point de souverains; nous succomberons à leur tactique perfide, mais très-bien suivie : *Ils démolissent la monarchie pierre par pierre.* »

Cependant des fêtes brillantes célébraient dans Paris l'acceptation de la constitution. Leurs Majestés furent obligées de se montrer dans les théâtres royaux. A l'Opéra et aux Français, l'immense majorité des spectateurs était composée de personnes dévouées au roi et à la reine, ou de royalistes constitutionnels. Les acclamations furent unanimes, sincères, et purent un instant faire illusion à la reine en lui rappelant des temps plus heureux. Mais, à la représentation des Italiens, elle put se convaincre que ce n'était bien réellement qu'une illusion. Dans ce théâtre, les jacobins avaient eu soin d'envahir le parterre, et tandis que les loges et les balcons saluaient de leurs vivat l'entrée de la famille royale, un silence insultant régnait au parterre. Cependant le spectacle commença assez paisiblement; on donnait une pièce de Grétry ayant pour titre : *Les Événements imprévus.* Une actrice, M^me^ Dugazon, s'inclina vers la loge de la reine en prononçant ces paroles de son rôle : *Ah! comme j'aime ma maîtresse!* A l'instant, les huées et les cris s'élèvent du parterre : « Pas de maîtresse! Pas de maître! Pas de reine! » Aussitôt les hommes

des loges et des balcons répondent à ces cris par ceux de : « Vive la reine! Vive le roi! Vivent à jamais le roi et la reine! » Les vociférations du parterre redoublent : « Point de maître! Point de reine! Vive la liberté! » La querelle s'échauffe, le parterre est envahi; on se bat, et les jacobins ont le dessous; une garde nombreuse arrive et fait cesser la lutte. Pendant tout ce tumulte, la reine conserva le maintien le plus noble et le plus calme; quand elle sortit, elle reçut de nombreux applaudissements. C'est la dernière fois qu'elle soit entrée dans une salle de spectacle.

Dans le temps où la reine se flattait que l'acceptation de la constitution ramènerait un peu de calme pour elle, elle avait songé à rappeler auprès d'elle Mme de Lamballe, qui avait quitté Paris au mois de juin, en même temps que la famille royale, mais qui, plus heureuse, était parvenue à sortir de France et à se rendre en Angleterre. Elle lui avait donc écrit un billet où elle disait : « Ma chère Lamballe,
« vous ne sauriez vous faire une idée de l'état d'es-
« prit où je me trouve depuis votre départ.....
« Revenez, mon cher cœur, j'ai besoin de votre
« amitié. Élisabeth entre, et demande à ajouter un
« mot. Adieu, adieu, je vous embrasse de toute
« mon âme.

« Marie-Antoinette. »

« La reine veut bien me permettre de vous dire « combien je vous aime. Elle vous attend, pas avec « plus d'affection que moi.

« ÉLISABETH-MARIE. »

Bientôt la reine se reprochant, comme un mouvement d'égoïsme, d'avoir voulu faire partager ses dangers à son amie, lui écrivait en septembre 1791 :

« Ne revenez pas dans l'état où sont les affaires, « vous auriez trop à pleurer sur nous.

« Que vous êtes bonne et une vraie amie ! je le « sens bien, je vous assure, et je vous défends de « toute mon amitié de retourner ici.

« Attendez l'effet de l'acceptation de la constitution.

« Adieu, ma chère Lamballe, croyez que ma « tendre amitié pour vous ne cessera qu'avec ma vie. »

Et lorsque M^me^ de Lamballe repassa en France, la reine, tremblante, lui renouvelle encore cette prière, à laquelle M^me^ de Lamballe n'obéira pas :

« Non, ma chère Lamballe, ne revenez pas en « ce moment, mon amitié pour vous est trop alar« mée; les affaires ne paraissent pas prendre une « meilleure tournure, malgré l'acceptation de la « constitution sur laquelle je comptais... etc. (1). »

Oui certes, les affaires étaient loin de prendre une

(1) Malgré l'inquiétude de la reine, M^me^ la princesse de Lamballe revint, et ne quitta plus la reine que pour aller à la mort.

meilleure tournure. L'Assemblée législative, qui succéda à la constituante, moins remarquable que celle-ci par de grands noms et de grands talents, le fut davantage par son audace et la perversité de ses vues. Dès les premières séances, elle insulta l'autorité royale, et se montra impatiente de la renverser. L'Assemblée constituante avait renversé le roi du trône de ses pères; mais elle lui avait conservé un simulacre d'autorité en le nommant chef du pouvoir exécutif, avec le titre de roi des Français; l'Assemblée législative le renversa du trône constitutionnel, où l'Assemblée constituante venait de le placer avec si peu de précaution.

Bailly avait cédé l'administration de la capitale au républicain Péthion; et Lafayette, royaliste constitutionnel moitié anglican, moitié américain, avait abandonné le commandement de la garde nationale aux divers chefs de la légion, qui devaient chacun l'exercer tout à tour : on avait nommé au roi une garde constitutionnelle; bientôt cette garde fut cassée et remplacée par la garde nationale, dont certains bataillons étaient composés des jacobins les plus exaltés. Dès lors les motions les plus menaçantes se proclamèrent jusque dans les Tuileries; elles appelaient à la destruction du trône et au meurtre du prince.

Vers le 15 juin 1792, le roi, en vertu des pouvoirs

que lui conférait la constitution, refusa sa sanction à deux décrets qui ordonnaient la déportation des prêtres non assermentés, et la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris.

Ce refus, ou ce *veto*, comme on l'appelait, fut le signal d'une des plus infâmes journées de la révolution. Dans la journée du 20 juin, vingt mille énergumènes couverts de vêtements ignobles, la plupart à moitié ivres, armés de sabres, de piques, de fusils, de haches, se portèrent vers le palais des Tuileries en hurlant à tue-tête: *Vive la nation! A bas le veto!* Le roi était sans gardes. Une partie de ces forcenés monte à son appartement. La porte allait être enfoncée; le roi ordonna qu'on l'ouvrît. MM. de Bougainville, d'Hervilly, de Paroi, d'Aubier. Acloque, Gentil, et d'autres braves gens, qui étaient chez M. de Septeuil, premier valet de chambre du roi, entrèrent à l'instant dans l'appartement de Sa Majesté. M. de Bougainville, voyant le flot s'avancer avec furie, cria : « Mettez le roi dans l'embrasure de la fenêtre, et des banquettes devant lui. » Six grenadiers royalistes du bataillon des Filles-Saint-Thomas pénètrent par un escalier intérieur, et se rangent devant les banquettes. L'ordre donné par M. de Bougainville sauva le roi du fer des assassins. Les braves défenseurs du roi disaient : « Sire, ne craignez rien. — Mettez la main sur mon cœur,

répondit le roi, vous verrez si j'ai peur. » M. Vanot, commandant de bataillon, avait détourné l'arme d'un scélérat, dirigée contre la personne du roi; un grenadier des Filles-Saint-Thomas para un coup d'épée qui avait la même direction. Madame Élisabeth était accourue chez son frère. Dès la porte de la chambre elle entend ces monstres, qui la prennent pour la reine, la menacer de leurs cris furieux : « A bas le *veto!* A mort l'Autrichienne! » Ceux qui l'environnent s'empressent de détromper les assassins : « Ah! laissez-leur croire, dit-elle, que je suis la reine, afin qu'elle ait le temps de se sauver. »

La reine n'avait pu parvenir jusqu'au roi; elle était dans la salle du conseil, et on avait eu l'idée de la placer derrière la grande table, pour la garantir, autant que possible, de l'approche de ces barbares. Dans cette horrible situation, conservant un maintien noble et décent, elle tenait le Dauphin devant elle assis sur la table. Madame était à ses côtés; Mme la princesse de Lamballe, la princesse de Tarente, Mmes de la Roche-Aimon, de Tourzel et de Mackau, l'environnaient. Elle avait attaché à sa tête une cocarde aux trois couleurs qu'un garde national lui avait donnée. Le pauvre petit Dauphin était, ainsi que le roi, affublé d'un énorme bonnet rouge. La horde défila devant cette table; les espèces d'étendards qu'elle portait étaient des symboles de la

plus atroce barbarie. Il y en avait un qui représentait une potence à laquelle une poupée était suspendue ; ces mots étaient écrits au bas : *Marie-Antoinette à la lanterne.* Un autre était une planche sur laquelle on avait fixé un cœur de bœuf, autour duquel était écrit : *Cœur d'aristocrate.* D'autres représentaient des sujets que notre plume ne peut reproduire.

L'une des plus furieuses jacobines qui défilaient avec ces misérables s'arrêta pour vomir mille imprécations contre la reine. « M'avez-vous jamais vue? lui dit cette princesse avec douceur. — Non, répondit la mégère. — Vous ai-je fait quelque mal personnel? — Non, mais c'est vous qui faites le mal de la nation. — On vous l'a dit, reprit la reine; on vous a trompée. Épouse d'un roi de France, mère du Dauphin, je suis Française ; jamais je ne reverrai mon pays ; je ne puis être heureuse ou malheureuse qu'en France; j'étais heureuse quand vous m'aimiez! » Ces paroles furent dites avec cette voix touchante, ce ton pénétrant qui n'appartenait qu'à la reine et qui ne manquait jamais son effet. Cette femme, ou plutôt cette Furie de tout à l'heure, se mit tout à coup à pleurer, lui demanda pardon, et dit en s'en allant : « C'est que je ne vous connaissais pas; je vois que vous êtes bien bonne. »

Il était huit heures du soir quand le palais fut

entièrement évacué. Douze députés, guidés par leur attachement à la personne du roi, étaient venus se ranger auprès de lui dès le commencement de l'insurrection; mais la députation de l'Assemblée n'arriva aux Tuileries qu'à six heures du soir, et ces députés avaient été choisis parmi les ennemis les plus déclarés de la famille royale. L'un d'eux dit à la reine : « Convenez que vous avez eu bien peur. — Non, Monsieur, lui répondit-elle, mais j'ai beaucoup souffert d'être séparée du roi pendant que ses jours étaient en danger. Du moins j'avais la consolation de remplir un de mes devoirs auprès de mes enfants. — Convenez, ajouta le député, que le peuple s'est montré bien bon. » A cette atroce ironie, la reine répondit avec calme : « Le roi et moi sommes persuadés de la bonté naturelle du peuple; il n'est méchant que lorsqu'on l'égare. » Et, pour montrer les preuves de cette bonté que vantait ce député, elle fit remarquer dans quel état était le palais du roi; toutes les portes des appartements brisées, et de quelle manière outrageante on avait violé son asile sous les yeux mêmes de l'Assemblée. Elle s'aperçut, pendant qu'elle parlait, que l'un des députés, Merlin de Thionville, était attendri au point de verser des larmes. « Vous pleurez, monsieur Merlin, lui dit-elle, de voir le roi et sa famille traités si cruellement par un peuple qu'il a toujours voulu rendre

heureux. — Il est vrai, Madame, lui répondit Merlin, je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible et mère de famille; mais, ne vous y trompez point, il n'y a pas une de mes larmes ni pour le roi ni pour la reine; je hais les rois et les reines; c'est le seul sentiment qu'ils m'inspirent, c'est ma religion. » La reine fut plus affectée de l'espèce de sensibilité de Merlin qu'elle ne l'avait été de l'impertinence de son collègue. Elle ne pouvait s'expliquer une semblable frénésie, et prévoyait tout ce qu'on avait à redouter des gens qui en étaient possédés.

Malgré tout ce qu'elle avait souffert, et pour sa famille et pour elle-même, malgré tout ce qu'elle prévoyait encore de sinistre pour l'avenir, lorsque l'orage fut passé, elle sembla ne plus s'en souvenir que pour s'occuper de sa reconnaissance envers ceux qui avaient lutté contre les assassins. Ayant rencontré deux jours après, sur son passage en allant à la messe, quatre des six grenadiers qui avaient fait un rempart de leurs corps au roi, elle leur dit avec la plus touchante sensibilité et de ce ton aimable que personne ne connaissait mieux qu'elle : « Messieurs, ma famille n'oubliera jamais les services que vous nous avez rendus, et moi, en mon particulier, je les reconnaîtrai toujours. »

Le lendemain du 20 juin, le roi eut une conversation avec Péthion, le nouveau maire de Paris.

Comme le roi se plaignait de l'insuffisance des mesures prises, et demandait que la conduite de la municipalité fût connue de la France entière. « Elle le sera, répondit Péthion ; on a calomnié la municipalité; sans les mesures prudentes qu'elle a prises, il aurait pu arriver des événements plus fâcheux, *non pas pour votre personne,* parce que vous devez bien savoir qu'elle sera toujours *respectée*, mais... » Ces derniers mots, accompagnés d'un regard sur la reine, n'étaient que trop clairs « Taisez-vous! lui dit vivement le roi en l'interrompant, et tâchez de mieux veiller à la tranquillité de Paris. »

Marie-Antoinette ne se faisait point illusion sur les dangers dont elle était environnée; ils devenaient chaque jour plus imminents, et elle n'ignorait aucun des projets de ses ennemis. Le complot du 20 juin avait soulevé l'indignation de la France; de toutes parts des adresses et des protestations étaient envoyées à l'Assemblée et au roi. Lafayette lui-même vint offrir au roi constitutionnel ses services, qui ne furent pas acceptés. C'était donc, comme au 5 octobre, un coup manqué; mais les jacobins étaient loin d'avoir renoncé à leurs projets, et les meneurs songeaient à prendre leur revanche.

La reine pensait que d'un moment à l'autre se renouvellerait quelque tentative d'assassinat. Si elle ne craignait pas pour elle-même; elle tremblait

poür le roi. Elle fit faire un plastron à l'épreuve du poignard et d'une balle de pistolet, et supplia le roi de s'en revêtir. Le roi promit, et l'emporta dans sa chambre en disant tout bas à Mme Campan, qui avait elle-même travaillé à ce plastron : « C'est pour la « satisfaire que je consens à cette importunité ; ils « ne m'assassineront pas, leur plan est changé ; ils « me feront mourir autrement. »

Quand il fut sorti, la reine demanda à Mme Campan ce qu'il lui avait dit. Comme celle-ci hésitait à répondre, elle insista en disant qu'il ne fallait lui rien cacher, qu'elle était résignée à tout. Enfin, quand elle connut la réflexion du roi, elle dit : « Je « l'avais devinée ; depuis longtemps il m'a répété « que tout ce qui se passait en France était une « imitation de la révolution d'Angleterre sous « Charles Ier, et qu'il lisait sans cesse l'histoire de « cet infortuné monarque, pour se conduire mieux « qu'il ne l'avait fait dans une crise semblable. » Puis, après une pause, elle ajouta en poussant un profond soupir : « Il pourrait bien avoir raison ; je « commence aussi à redouter un procès pour le roi : « quant à moi, je suis étrangère, ils m'assassineront. « Que deviendront mes pauvres enfants ? » Un torrent de larmes suivit ces douloureuses exclamations.

« Je voulus, dit Mme Campan, lui donner une potion antispasmodique ; elle la refusa en disant que

les maux de nerfs étaient la maladie des femmes heureuses ; que l'état cruel où elle était réduite rendait ces secours inutiles. En effet, ajoute Mme Campan, la reine, qui pendant le temps de son bonheur avait souvent des crises nerveuses, eut la santé la plus égale depuis que toutes les facultés de son âme soutenaient ses forces physiques (1). Les maux de sa vie, de cette vie de larmes, de luttes, d'inquiétudes, semblaient l'avoir dérobée aux maux de son corps. Sa santé s'affermissait dans ces épreuves, dans cette fièvre et cette activité douloureuse de sa tête et de son cœur ; et elle s'étonnait de cette force que Dieu donne aux faibles pour souffrir (2).

Les chefs du parti, pour être plus sûrs du coup qu'ils méditaient, avaient fait venir du Midi une troupe d'assassins connus sous le nom de *Marseillais*, et qui dépassaient en férocité et en cynisme tout ce que pouvait fournir la populace des faubourgs de Paris. On s'aperçut bientôt de ce nouveau renfort d'énergumènes. Chaque nuit était signalée par des attroupements menaçants ; chaque jour une foule de forcenés en délire remplissait le jardin des Tuileries, insultant grossièrement tout ce qui paraissait tenir à la cour, et criant sous les fenêtres de la reine : *La Vie de Marie-Antoinette*, brochure infâme

(1) *Mémoires de Mme Campan.*
(2) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 302.

à laquelle étaient jointes des gravures plus infâmes encore.

Enfin la situation de la famille royale était si affreuse pendant les derniers temps qui précédèrent la journée du 10 août, que la reine était arrivée à désirer la fin de cette crise, quelle qu'en pût être l'issue. Elle disait souvent qu'une longue captivité dans une tour au bord de la mer lui paraîtrait moins insupportable que ces alarmes continuelles annonçant chaque jour une catastrophe inévitable.

Ce jour fatal ne tarda pas à arriver. Le 10 août, à minuit, le tocsin commença à sonner. A une heure, la reine et Mme Élisabeth se jetèrent tout habillées sur un canapé dans un cabinet des entre-sol dont les fenêtres donnaient sur la cour des Tuileries. Elles étaient accompagnées de Mme Campan. Écoutons quelques extraits de son récit :

« ... Madame Élisabeth, s'étant dégagée de quelques vêtements qui la gênaient pour se coucher sur le canapé, ôta de son fichu une épingle de cornaline; avant de la poser sur la table, elle me la montra, et me dit de lire une légende qui y était gravée autour d'un lis. J'y lus ces mots : *Oubli des offenses, pardon des injures.* « Je crains bien, ajouta cette ver-
« tueuse princesse, que cette maxime ait peu d'in-
« fluence parmi nos ennemis, mais elle ne doit pas
« nous en être moins chère. »

« La reine m'ordonna de m'asseoir auprès d'elle; les deux princesses ne pouvaient dormir; elles s'entretenaient douloureusement sur leur situation, lorsqu'un coup de fusil fut tiré dans la cour. Elles quittèrent l'une et l'autre le canapé en disant: « Voilà « le premier coup de fusil, ce ne sera pas malheu« reusement le dernier; montons chez le roi. » La reine me dit de la suivre; plusieurs de ses femmes vinrent avec moi.

« A quatre heures, la reine sortit de la chambre du roi, et vint nous dire qu'elle n'espérait plus rien; que M. de Mandat, qui commandait la garde nationale, et qui s'était rendu à l'hôtel sur de nouveaux ordres, venait d'être assassiné, et que sa tête était promenée dans les rues. Le jour était venu; le roi, la reine, Madame Élisabeth, Madame Royale et le Dauphin descendirent pour parcourir les rangs des sections de la garde nationale; on cria: « Vive le roi! » dans quelques endroits. J'étais à une fenêtre du côté du jardin; je vis des canonniers quitter leurs postes et s'approcher du roi, lui mettant le poing sous le nez en l'insultant par les plus grossiers propos. MM. de Salvert et de Briges les éloignèrent avec vigueur.

« Le roi était pâle, comme s'il avait cessé d'exister. La famille royale rentra; la reine me dit que tout était perdu; que le roi n'avait montré aucune

énergie ; et que cette espèce de revue avait fait plus de mal que de bien (1). »

En ce moment on introduisit deux cents personnes appartenant à la noblesse, qui venaient partager les dangers de la famille royale ou mourir en la défendant. Était-ce donc là tout ce que la noblesse française aurait dû présenter pour le soutien du trône?

A huit heures, le directoire du département, ayant à sa tête son procureur général syndic, Rœderer, se rendit au château. Ce magistrat demanda à parler au roi en particulier. Le roi le reçut dans son cabinet, en présence de la reine. M. Rœderer, en quelques mots, leur peignit la situation, l'impossibilité de la défense, la mauvaise disposition de la garde nationale, le danger imminent du roi et de toute la famille royale, et enfin la nécessité, comme seul moyen de salut, de se rendre dans le sein de l'Assemblée législative. La reine s'opposa d'abord de toute sa force à ce conseil ; mais le procureur général syndic lui dit qu'elle se rendait responsable de la mort du roi, de ses enfants et de tout ce qui était dans le palais ; que tout Paris était en marche et qu'il n'y avait pas un instant à perdre ; elle ne fit plus d'objection. Le roi consentit à se rendre à l'As-

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II.

semblée, et sortit aussitôt de son cabinet, en disant aux ministres et aux personnes qui l'entouraient : « Allons, Messieurs, il n'y a plus rien à faire ici. »

On se mit en route, sous l'escorte des membres du directoire du département. Le roi marchait en tête, accompagné de Rœderer; venaient ensuite la reine donnant la main à son fils, Madame Élisabeth et Madame Royale, puis Mmes de Lamballe et de Tourzel.

Il fallut que le triste cortége traversât une foule pressée, qui ne cessait de l'injurier et de la menacer, dans le court trajet qui séparait les Tuileries de la salle où l'Assemblée tenait ses séances. Enfin une députation envoyée par elle parvint à la faire entrer dans la salle. La reine, Madame Élisabeth, le Dauphin, sa sœur et les dames de leur suite se placent sur les bancs des ministres. Le roi monte au fauteuil placé pour lui à la gauche du président, et dit : « Messieurs, je suis venu ici pour éviter un grand crime ; j'ai cru ne pouvoir être plus en sûreté avec ma famille qu'au milieu des représentants de la nation ; j'y resterai jusqu'à ce que le calme soit rétabli. »

Sur l'observation d'un député, que la constitution défend à l'Assemblée de délibérer en présence du roi, on fait passer Louis XVI et toute sa famille dans la loge du *Logographe*, derrière le fauteuil du

président. Bientôt les détonations de l'artillerie et de la fusillade annoncent qu'un combat sanglant est engagé entre les fédérés et les derniers serviteurs du roi. Chaque explosion retentit dans le cœur de la reine comme le glas funèbre d'un ami. Puis viennent les députations des faubourgs, celles de la commune, les motions de déchéance, et enfin le décret lu par Vergniaud prononçant la suspension du roi et la formation d'une convention nationale.

Après cette longue et cruelle séance, où l'on achevait de détruire la royauté sous les yeux du roi, on conduisit la famille royale dans quelques cellules préparées à la hâte au couvent des Feuillants. Pendant deux jours encore cette famille eut à subir le spectacle de l'Assemblée, et à entendre les menaces de ses ennemis présentées sous la formule de pétitions, de motions, de décrets, etc.

Enfin l'Assemblée se lassa de l'humiliation des vaincus. Elle les remit entre les mains de Santerre, le commandant de la garde nationale, qui les conduisit au Temple, désigné pour leur servir de prison.

---

# CHAPITRE XIII

Arrivée de la famille royale au Temple. — Elle est logée dans la tour. — Vexations et tourments que lui fait endurer la commune. — Logement de la reine, de sa sœur et de ses enfants. — On enlève toutes les personnes de service qui avaient suivi la famille royale, et elles sont transférées à la Force. — Tristes adieux de la reine et des princesses, et de Mmes de Lamballe et de Tourzel. — Présence continuelle des municipaux, et insolence des hommes chargés de surveiller la famille royale. — Promenades de la reine dans le jardin. — Elle est forcée d'y renoncer. — Le 3 septembre, on veut forcer la famille royale à regarder la tête de Mme de Lamballe portée au bout d'une pique par ses assassins. — Horreur et saisissement qu'éprouve la reine. — Occupations de la reine et des princesses. — Proclamation de la république. — Séparation du roi et de la reine. — Douleur de celle-ci. — Attendrissement des municipaux. — Commencement du procès de Louis XVI. — Il est entièrement séparé de sa famille. — Dernière entrevue de Louis XVI et de sa famille. — On refuse à la reine de voir Cléry après la mort du roi. — La reine passe son temps dans la prière. — Tentatives pour enlever la reine du Temple. — Elle refuse de partir seule, sans ses enfants et sa sœur. — On la sépare de son fils. — Scène déchirante. — Après l'éloignement du Dauphin, les municipaux cessent de la garder à vue. — Translation de la reine à la Conciergerie. — Ses adieux à sa sœur et à son fils. — Elle est enfermée dans un cachot. — Elle y éprouve moins de tourments qu'au Temple. — Procès de la reine. — Sa condamnation. — Son exécution. — Son testament.

La famille royale, arrivée au Temple, fut d'abord introduite dans la partie des bâtiments appelée *le Palais,* qui servait ordinairement de demeure au comte d'Artois quand il venait à Paris. De ce moment, la commune fut seule chargée de la garde

des augustes prisonniers. Cette commune, dite du *Dix-Août*, était issue de l'insurrection victorieuse de cette date funeste; elle était digne de ce nom sinistre, et elle le mérita mieux encore par les tourments inouïs qu'elle fit endurer au roi et à sa famille (1).

L'Assemblée législative avait décrété que la famille royale serait enfermée au Luxembourg; la commune, plus puissante que l'Assemblée, décida qu'elle aurait le Temple pour prison; bientôt elle trouva que la partie de ce bâtiment appelé le Palais, quoique ce ne fût qu'une fort modeste habitation, était encore trop commode; il fut arrêté que la tour serait le tombeau où l'on ensevelirait vivants les descendants de tant de rois. Cette tour, construite par les templiers eux-mêmes, et dont le seul aspect était lugubre et effrayant, n'avait jamais été habi-

(1) Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de raconter dans tous ses détails l'histoire touchante de la captivité de la famille royale; nous tâcherons toutefois de ne rien omettre des faits principaux relatifs à Marie-Antoinette, et nous indiquerons les ouvrages plus complets où nous avons puisé nos renseignements, et où nos lecteurs pourront trouver d'une manière plus étendue le récit du long martyre des augustes prisonniers du Temple. Voici la liste de ces ouvrages : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, par François Hue (nommé dans le testament du roi). — *Journal de Cléry*, suivi des *Dernières heures de Louis XVI*, par l'abbé Edgeworth, son confesseur, et du *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale, duchesse d'Angoulême, tom XLVIII des *Mémoires relatifs à la révolution française*. — *Histoire complète de la captivité de Louis XVI et de la famille royale*, in-8°; Paris, 1817 (sans nom d'auteur). — *Histoire de Louis XVII*, par Alcide de Beauchêne. — *Histoire de Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt; Paris 1859, 2e édit., etc.

tée. Elle servait depuis longtemps de dépôt aux archives du prieuré du Temple, et les pièces intérieures étaient sombres, petites et humides.

C'est au second étage de cette tour que fut logée la reine, dans un appartement composé de quatre petites pièces. Elle avait auprès d'elle sa fille, Madame Royale; Mme de Lamballe était à côté de la reine, dans une espèce d'antichambre qui séparait la chambre de la reine de celle où étaient logés le Dauphin, Mme de Tourzel, et la dame de Saint-Brice, femme de service; enfin, la quatrième chambre était occupée par Madame Élisabeth. Toutes ces pièces étaient fort obscures, à cause de ces machines appelées soufflets qui masquaient les croisées garnies d'énormes barreaux de fer; on ne voyait jamais de soleil, on ne recevait qu'un jour faux et oblique qui répandait une clarté triste dans l'appartement.

Le logement occupé par le roi était situé directement au-dessous de celui de la reine, et distribué à peu près de la même manière. Cinq ou six portes massives, garnies de serrures et de verrous énormes, étaient placées de distance en distance, depuis le rez-de-chaussée de la tour jusqu'aux appartements des prisonniers.

Cinq jours après leur arrivée au Temple, un arrêté de la commune fit enlever toutes les personnes de

service entrées au Temple avec la famille royale. La reine fit tous ses efforts pour conserver auprès d'elle la princesse de Lamballe, comme appartenant à la famille royale ; elle fut durement refusée, et il fallut se séparer. M. Hue, attaché au service du roi, fut témoin de cette scène, au moment où lui-même était obligé de quitter son maître. Il la raconte en ces termes : « Descendus, M. de Chamilly et moi, dans l'antichambre de la reine, pièce très-étroite où couchait Mme de Lamballe, nous y trouvâmes cette princesse et Mme de Tourzel déjà prêtes à partir. Leurs bras étaient enlacés avec ceux de la reine, de ses enfants et de Madame Élisabeth ; elles en recevaient de tendres et déchirants adieux. » — « Ma mère, dit Madame Royale, ne pouvait pas s'arracher des bras de Mme de Lamballe ; après leur départ, nous restâmes tous quatre sans dormir (1). » Hélas ! d'autres séparations attendaient la famille royale, et celle-ci n'en était que le commencement.

Les princesses, privées de femmes pour les servir, firent elles-mêmes leurs lits, balayèrent leurs chambres, et la reine habilla le Dauphin. Mais parmi tant de misères, ces misères n'étaient rien. Il était un autre tourment bien plus pénible : c'était d'avoir continuellement à leurs côtés deux commissaires de

(1) *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale.

la municipalité, qui épiaient leurs actions, leurs paroles, leurs gestes, et, pour ainsi dire, leurs pensées, et qui constataient gravement sur un registre le résultat de leur espionnage. La nuit même, dans l'antichambre où couchait M^me de Lamballe, les municipaux s'installent, et continuent d'espionner la reine jusque dans son sommeil. La plupart de ces commissaires parlaient, agissaient avec toute l'insolence d'hommes sans éducation, appartenant à la plus basse classe du peuple et aux plus féroces jacobins. Ils jouissaient brutalement de l'humiliation où ils voyaient une famille plus digne dans sa prison des hommages de l'univers qu'elle ne l'avait été au milieu de la cour; et ils s'étudiaient avec un raffinement de barbarie à ajouter à cette humiliation.

Dans les premiers temps, la reine eut la liberté, ainsi que sa famille, de se promener à des heures réglées dans le jardin, si l'on peut donner ce nom à ce qui n'était en réalité qu'une cour de prison, triste et peu saine, à cause de l'excessive hauteur des murs. Mais, au bas de la tour, au moment où la reine passait pour faire faire à ses enfants cette triste promenade, deux geôliers, Risbey et Rocher, lui lançaient au visage la fumée de leurs pipes; autour d'eux, à cheval sur des chaises apportées du corps de garde, les soldats riaient et applaudissaient; d'autres chantaient le *Ça ira*, la *Carmagnole* et

autres chants de la révolution. Quand la reine remontait, souvent ces hommes chantaient, sur l'air qui avait servi à bercer son fils :

Madame à son tour monte,
Ne sait quand descendra.

La reine resta quelques jours sans descendre; elle se promenait alors sur le haut de la tour, où l'air était plus pur que dans le jardin; mais c'était là le seul avantage; il y avait trop peu d'espace pour que ses enfants y pussent prendre de l'exercice; les créneaux qui auraient pu leur offrir une vue sur les environs, avaient été fermés par des jalousies, construites de manière qu'elles bornaient la vue à la portion du ciel située au-dessus de la tour. La reine, armée de son courage de mère, brava les insultes de ses geôliers, et reprit ses promenades du jardin, parce qu'elle les regardait comme nécessaires à la santé de ses enfants.

Le 3 septembre, la famille royale dînait chez le roi. Tout à coup un grand bruit, dans lequel on distingue des cris tumultueux et les sons du tambour, paraît remplir toute la rue voisine. La famille royale sort précipitamment de table, et se rend dans la chambre de la reine. L'officier municipal qui était de garde ferma les fenêtres et les rideaux pour qu'on ne vît rien. Plusieurs officiers de

garde et des municipaux entrèrent alors; ils disaient que le peuple demandait que le roi et la reine se présentassent à la fenêtre. Le roi se disposait à obtempérer à cette demande, quand l'officier municipal Mesmessier s'y opposa formellement. « Que se passe-t-il donc? » interrogea le roi en promenant ses regards autour de lui. « Eh bien, puisque vous voulez le savoir, dit un de ces hommes, c'est la tête de Mme de Lamballe qu'on veut vous montrer! » Ma mère fut saisie d'horreur, dit la relation de Madame Royale; c'est le seul moment où sa fermeté l'ait abandonnée. Après cette affreuse scène, elle resta longtemps debout, immobile, ne voyant rien de ce qui se passait autour d'elle, n'entendant plus les bruits de la rue, ni même la voix de ses enfants. Cependant les caresses et les larmes de son fils et de sa fille, et de sa tendre sœur Élisabeth, la rappelèrent peu à peu à elle-même et aux seules distractions que leur offrait leur prison.

Ces distractions n'étaient autre chose que le travail de l'aiguille, la lecture, la prière et l'éducation de la princesse sa fille, occupations qui partageaient ses journées. Le travail de l'aiguille n'avait été d'abord que des ouvrages de tapisserie; mais bientôt il fallut se livrer à un travail plus utile et devenu d'une nécessité absolue. La famille royale manquait de linge; le Dauphin couchait dans des draps troués; le roi n'avait qu'un habit en mauvais état. Il fallut

raccommoder le linge pendant le jour, et passer souvent une partie de la nuit, pendant que le roi était couché, pour raccommoder ses habits. Ce travail était fait alternativement par la reine et Madame Élisabeth.

Le 22 septembre, de nouveaux cris, de nouveaux hurlements retentissent dans la rue. La famille royale tressaille de saisissement ; mais cette fois ce n'est pas une tête qu'on veut lui montrer au bout d'une pique, c'est la proclamation de la république, et l'abolition *à tout jamais* de la royauté. Les officiers municipaux de garde dans la chambre du roi et de la reine épiaient avec curiosité l'impression que cette nouvelle allait produire sur les deux époux. Ils furent bien trompés dans leur attente ; la plus parfaite indifférence parut sur le visage de l'un et de l'autre ; la reine continua tranquillement sa couture, et le roi ne leva pas les yeux du livre qu'il lisait.

Jusque-là ils n'avaient pas été séparés, et se voir, se parler, quoique difficilement, était au moins une consolation au milieu de tant de souffrances. Bientôt la commune leur enleva aussi cette consolation ; un arrêté du 29 septembre décide que Louis Capet (car depuis la république il n'y a plus de roi) et Marie-Antoinette seront séparés, et que chaque prisonnier aura un cachot isolé. Le jour même, les municipaux exécutent cet ordre, et le roi est transféré dans une

autre tour. Il espérait au moins qu'on lui permettrait de se réunir à sa famille aux heures des repas, et il le demanda avec les plus vives instances. La reine et les princesses le demandèrent aussi, en se jetant aux genoux des municipaux. « Ce n'étaient plus des plaintes ni des larmes, dit Cléry, c'étaient des cris de douleur... « Eh bien! ils dîneront ensemble au- « jourd'hui, » dit un officier municipal. A ces mots, la reine pressant ses enfants dans ses bras, Madame Élisabeth, levant les mains au ciel, offrirent un spectacle si touchant, qu'il arracha des larmes aux municipaux eux-mêmes. Le cordonnier Simon, ce Simon qui a acquis une si triste célébrité, fut ému lui-même, et dans son langage cynique il dit assez haut : « Je crois que ces..... de femmes me feraient « pleurer aussi; » puis, comme pour s'affermir contre ce mouvement involontaire de faiblesse, il dit à la reine, du ton le plus rude qu'il put prendre : « Lorsque vous assassiniez le peuple le 10 août, « vous ne pleuriez point, vous. — Le peuple est « bien trompé sur nos sentiments, » répondit la reine avec douceur.

La famille royale continua ainsi de se réunir aux heures des repas, et lors de la promenade, qui avait lieu quand Santerre se trouvait à la prison; car sans sa présence il n'était plus permis d'aller dans le jardin.

Cette manière de vivre dura jusqu'au mois de décembre, où commença le procès du roi. Ce prince fut alors entièrement séparé de sa famille par un décret de la Convention. On lui laissa toutefois la liberté de voir son fils, mais à condition que celui-ci ne reverrait plus sa mère. Placé dans cette cruelle alternative, ce prince voulut épargner à la reine une aussi cruelle privation; et il ne vit plus personne des siens que la veille de sa mort.

Lorsque la reine sut que Louis XVI était en jugement, elle ne fut ni étonnée, ni accablée de cette nouvelle; depuis longtemps son mari et elle avaient fait le sacrifice de leur vie, et ils s'étaient mutuellement préparés à une séparation qu'ils avaient prévue et qui ne pouvait être éloignée. Elle n'espérait même pas qu'on lui permît de le revoir. Elle avait auprès d'elle ses enfants; ils le lui rappelaient; et dans l'horreur de sa position, c'était pour elle une sorte de soulagement de leur parler sans cesse du meilleur des pères.

Enfin, le 20 janvier 1793, veille de la mort de Louis XVI, la Convention lui permit, par un décret, de voir sa famille une dernière fois. Ce décret portait que le roi recevrait sa famille en particulier et *sans témoins;* les commissaires de la municipalité objectèrent que, par un arrêté de la commune, il leur était enjoint de ne perdre de vue l'*ex-roi* ni jour

ni nuit. Pour concilier ces deux décisions contradictoires, il fut convenu entre le ministre et les municipaux, que le roi recevrait sa famille dans la salle à manger, que la porte en serait fermée, mais que les commissaires resteraient derrière la porte vitrée, de manière à tout voir ce qui se passerait dans la salle.

Écoutons Cléry nous raconter cette triste et dernière entrevue de la famille royale.

« A huit heures et demie (du soir du 20 janvier), la porte s'ouvrit : la reine parut la première, tenant son fils par la main, ensuite Madame Royale et Madame Élisabeth; tous se précipitèrent dans les bras du roi. Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. La reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre. « Non, dit le roi, passons « dans cette salle, je ne puis vous voir que là. » Ils y entrèrent, et j'en fermai la porte, qui était en vitrage. Le roi s'assit, la reine à sa gauche, Madame Élisabeth à sa droite, Madame Royale presque en face, et le jeune prince resta debout entre les jambes du roi : tous étaient penchés vers lui et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre; on voyait seulement qu'après chaque phrase du roi les sanglots des prin-

cesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvements que lui-même leur avait appris sa condamnation.

« A dix heures un quart, le roi se leva le premier, et tous le suivirent : j'ouvris la porte; la reine tenait le roi par le bras droit. Leurs Majestés donnaient chacune une main à Monsieur le Dauphin; Madame Royale, à la gauche, tenait le roi embrassé par le milieu du corps; Madame Élisabeth, du même coté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras gauche de son auguste frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissements les plus douloureux... Le roi, voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassements. « Adieu!... Adieu!... » dit-il, et il eut la force de s'arracher de leurs bras (1). »

Rentrées dans leur cachot, les augustes prisonnières n'eurent plus de témoin de leurs souffrances. La reine n'eut pas la force de déshabiller son fils, ainsi qu'elle le faisait tous les soirs; elle se jeta toute vêtue sur son lit; et on l'entendit toute la nuit trembler de froid et de douleur.

A six heures, on vint ouvrir la porte et demander un livre pour la messe du roi; les princesses

(1) *Journal de Cléry*.

crurent qu'on allait les faire descendre, et elles en conservèrent l'espérance jusqu'au moment où les cris de la populace vinrent leur apprendre que le crime était consommé.

« Dans l'après-dîner, raconte Madame Royale, ma mère demanda à voir Cléry, qui était resté avec mon père jusqu'à ses derniers moments, pensant qu'il l'avait peut-être chargé de commissions pour elle. Nous désirions cette secousse pour causer un épanchement à son morne chagrin qui la sauvât de l'étouffement où nous la voyions. En effet, mon père avait ordonné à Cléry de rendre à ma malheureuse mère son anneau de mariage, ajoutant qu'il ne s'en séparait qu'avec la vie; il lui avait aussi remis un paquet des cheveux de ma mère et des nôtres, en disant qu'ils lui avaient été si chers, qu'il les avait gardés sur lui jusqu'à ce moment (1) » Les municipaux refusèrent cette triste faveur à la veuve de Louis XVI; toute communication fut sévèrement interdite entre elle et Cléry.

La reine demanda des habits de deuil pour elle et ses enfants. Le conseil général prit sur cette demande un arrêté ainsi conçu : « Le conseil général « entend la lecture d'un arrêté de la commission « du Temple sur deux demandes faites par Antoi- « nette :

(1) *Récit des événements arrivés au Temple*, par Madame Royale.

« La première, d'un habillement de deuil très-« simple pour elle, sa sœur et ses enfants.

« Le conseil général arrête qu'il sera fait droit à « cette demande. »

La seconde, ayant pour objet la permission de voir Cléry, est rejetée.

(*Séance du* 23 *janvier* 1793. Extrait du registre XIV, page 10,582.)

Ainsi, grâce aux générosités de la république, la reine de France, la fille des Césars, put porter le deuil du roi son mari, et ses enfants le deuil de leur père !

Dès ce moment, la reine, enfoncée dans sa douleur, s'enfermait dans sa prison et ne voulait plus descendre au jardin, pour ne pas passer devant la porte par laquelle était sorti Louis XVI. Elle n'a plus d'autre consolation, d'autre occupation que la prière; elle n'a d'autre lecture que la *Journée du chrétien* et l'*Imitation de Jésus-Christ;* elle immole son cœur devant l'image du cœur de Marie sanglant et traversé de glaives. Les amertumes ne la touchent plus, les outrages passent au-dessous d'elle, les cruautés n'atteignent que sa pitié. Pour elle, l'avenir est sans terreur; il n'est plus que promesse; et Marie-Antoinette s'approche de la mort ainsi que

d'une patrie et d'un rendez-vous, avec un tranquille et pieux désir (1).

Cependant elle n'avait pas épuisé le calice d'amertume, et Dieu réservait encore de cruelles épreuves à son cœur de mère.

Tandis que la reine était ainsi tout entière à sa douleur, des amis dévoués, de nobles cœurs conçurent la périlleuse entreprise de l'enlever de sa prison, elle et ses enfants. Nous n'entrerons pas dans les détails de ce hardi complot, préparé avec beaucoup d'habileté, mais qui ne devait pas aboutir. Nous dirons seulement les noms de ces nobles serviteurs : c'étaient MM. de Jarjayes, de Batz et Toulay. Ils s'étaient d'abord flattés de faire échapper à la fois les enfants et les deux princesses ; la reine était alors entrée complétement dans leur projet ; mais, de nouveaux obstacles étant survenus, il ne fut plus possible de songer à sauver que la reine. Alors celle-ci refusa de se séparer de ses enfants, et elle écrivit à M. de Jarjayes ce simple billet :

« Nous avons fait un beau rêve, voilà tout ; mais
« nous y avons beaucoup gagné, en trouvant encore
« dans cette occasion une nouvelle preuve de votre
« entier dévouement pour moi. Ma confiance en vous
« est sans bornes ; vous trouverez, en toutes les occa-

(1) MM. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*, p. 346.

« sions ; en moi du caractère et du courage ; mais « l'intérêt de mon fils est le seul qui me guide, et, « quelque bonheur que j'eusse éprouvé à être hors « d'ici, je ne peux pas consentir à me séparer de « lui... Je ne pourrais jouir de rien en laissant mes « enfants, et cette idée ne me laisse pas même de « regret. »

Mais cet enfant dont elle n'avait pas voulu se séparer même au prix de sa liberté, la révolution va l'arracher de ses bras, et couronner toutes les douleurs de cette mère par une suprême douleur.

Un arrêté du comité de salut public, sanctionné par la Convention, ordonne que *le fils de Capet sera séparé de sa mère.* Le 3 juillet, à dix heures du soir, les municipaux entrent chez la reine pour exécuter cet arrêté. La reine, Madame Élisabeth, Madame, se sont levées au bruit des verrous et aux grincements des guichets sur leurs gonds. Les municipaux donnent lecture de l'arrêté. A peine l'enfant l'a-t-il entendu, qu'il se jette dans les bras de sa mère en poussant de grands cris. La reine le couvre et le défend de tout son corps ; elle repousse les municipaux qui veulent s'emparer de son fils. Ils la menacent de faire monter la garde. « Tuez-moi donc, « tuez-moi avant de me l'enlever ! » Les deux princesses fondaient en larmes, et suppliaient ces hommes féroces, qui vociféraient et proféraient les

plus effrayantes menaces. Cette scène dura plus d'une heure. Enfin les municipaux annoncèrent si positivement qu'ils allaient tuer le prince, que cette menace arrêta toute résistance de la mère. On habilla l'enfant à la hâte; puis, couvert des pleurs et des baisers de sa mère, de sa tante et de sa sœur, le pauvre petit, fondant en larmes, suit les municipaux, qui vont le confier à la garde de l'infâme Simon.

Après cette horrible scène, les prisonnières jouirent au moins d'un peu de calme. Les municipaux cessèrent de les garder; elles furent nuit et jour enfermées sous les verrous. Trois fois par jour les gardes apportaient leur repas, et visitaient les fenêtres pour s'assurer si les barreaux n'étaient pas dérangés. « Nous n'avions plus personne pour nous servir, dit l'orpheline du Temple, et nous l'aimions mieux; ma tante et moi nous faisions les lits et nous servions ma mère. Nous montions sur la tour bien souvent, parce que mon frère y allait de son côté, et que le seul plaisir de ma mère était de le voir passer de loin par une petite fenêtre. Elle y restait des heures entières pour y guetter l'instant de voir cet enfant; c'était sa seule attente, sa seule occupation.

« Le 2 août, continue la princesse, à deux heures du matin, on vint nous éveiller pour lire à ma mère

le décret de la Convention qui ordonnait que, sur la réquisition du procureur de la commune, elle serait conduite à la Conciergerie pour qu'on lui fît son procès. Elle entendit la lecture de ce décret sans s'émouvoir et sans lui dire une seule parole; ma tante et moi, nous demandâmes tout de suite à suivre ma mère; mais on ne nous accorda pas cette grâce. Pendant qu'elle fit le paquet de ses vêtements, les municipaux ne la quittèrent point; elle fut même obligée de s'habiller devant eux. Ils lui demandèrent ses poches, qu'elle donna; ils les fouillèrent et prirent tout ce qu'il y avait dedans... Ils ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon, dans la crainte qu'elle en se trouvât mal. Ma mère, après m'avoir tendrement embrassée et recommandé de prendre courage, me renouvela les mêmes instructions que mon père; puis, se jetant dans les bras de ma tante, elle lui recommanda ses enfants. Je ne lui répondis rien, tant j'étais effrayée de l'idée de la voir pour la dernière fois; ma tante lui dit quelques mots bien bas. Alors ma mère partit sans jeter les yeux sur nous, de peur sans doute que sa fermeté ne l'abandonnât. Elle s'arrêta encore au bas de la tour, parce que les municipaux y firent un procès-verbal pour décharger le concierge de sa personne. En sortant, elle se frappa la tête au guichet, ne pensant pas à se baisser; on lui demanda si elle

s'était fait du mal : « Oh ! non, dit-elle, rien à pré-« sent ne peut me faire du mal (1). »

On la conduisit à la Conciergerie, où elle fut plongée dans un cachot humide et malsain. On lui donna pour la servir un nommé Barrasin, qui faisait à cette prison son ban de galérien; et cet homme fut moins cruel que les municipaux du Temple. Rien ne peut être comparé au supplice de tous les instants que ces personnages féroces avaient si longtemps fait souffrir à la reine. Après de tels maux, tous les autres étaient supportables; et Marie-Antoinette éprouva réellement un peu de soulagement dans sa nouvelle prison. Le concierge Richard et sa femme lui donnèrent quelques marques de respect et de zèle; et Michonis, que l'excès de ses maux avait également attendri, chercha aussi à les adoucir. Cet administrateur des prisons amena un jour dans son cachot le chevalier de Rougeville, qui le compromit en essayant de remettre un billet à la reine. Michonis expia cette imprudence sur l'échafaud; et le chevalier y eût certainement péri lui-même, s'il n'eût réussi à s'échapper. Le concierge perdit son emploi, et fut longtemps en arrestation : on resserra la reine plus étroitement, et deux gendarmes furent chargés de la garder à vue nuit et jour. Ils n'étaient séparés d'elle que par un para-

(1) *Recit de Madame Royale.*

vent, et ils ne s'en éloignaient pas même lorsqu'elle changeait de vêtements. Cependant le concierge Brault et sa femme, qui avaient succédé à Richard, montraient aussi quelque sensibilité pour des maux que rien désormais ne pouvait adoucir.

Le 3 septembre, deux membres du comité de sûreté générale vinrent lui faire subir un interrogatoire; mais il n'en résulta aucune charge contre la reine; car ce qui embarrassait ces hommes, du reste si peu scrupuleux, c'est qu'ils ne trouvaient contre elle aucune pièce écrite, aucune charge qui pût motiver un acte d'accusation.

Le 3 octobre, Billaud-Varennes fit ordonner au tribunal révolutionnaire de s'occuper, *sans délais et sans interruption, du procès de la veuve Capet.* Le 12, on lui fit subir un interrogatoire secret par le président Hermann, assisté d'un greffier, et en présence de l'accusateur public, Fouquier-Tinville. « C'est vous, lui dit le président, qui avez appris à Louis Capet l'art de la dissimulation avec laquelle il a trompé le peuple.

— Oh! oui, répondit la reine, le peuple a été trompé; il l'a été cruellement; mais ce n'est ni par mon mari, ni par moi.

— Vous n'avez jamais cessé, dit encore Hermann, de vouloir détruire la liberté. Vous vouliez remonter au trône sur les cadavres des patriotes.

— Nous n'avons jamais désiré que le bonheur de la France; nous n'avions pas besoin de remonter sur le trône, nous y étions. »

On lui demanda si elle avait fait choix d'un défenseur; sur sa réponse négative, Hermann et Fouquier lui désignèrent pour conseillers et défenseurs les citoyens Chauveau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray.

Le lendemain, 13 octobre, elle parut devant le ribunal révolutionnaire. On lut l'acte d'accusation, espèce de factum où le niais et l'absurde le disputent à l'atroce et au monstrueux. La reine répondit avec calme et dignité à toutes les questions. Une seule fois, quand on l'accusa d'avoir voulu corrompre son fils, elle contint son indignation et s'abstint de répondre. Un juré renouvela la question; alors la reine, se retournant avec majesté du côté de l'auditoire: « Si je n'ai pas répondu, dit-elle, c'est que la nature se refuse à une pareille accusation. J'en appelle à toutes les mères qui sont ici! un pareil crime est-il possible? » Ce mouvement fut sublime: un murmure approbateur circula dans l'auditoire; et le président se hâta de passer à d'autres questions.

Pendant trois jours et trois nuits que durèrent ces débats, l'auguste victime n'eut pas un moment de repos. Les défenseurs remplirent leurs périlleuses fonctions avec tout le courage et le dévouement que

permettaient les circonstances, et persuadés comme ils l'étaient de l'inutilité de leur ministère. Marie-Antoinette fut condamnée à l'unanimité; elle entendit son arrêt de mort sans montrer aucun effroi, le 16 octobre 1793, à quatre heures du matin.

Rentrée dans sa prison, elle écrivit à sa belle-sœur Madame Élisabeth cette lettre admirable par l'élévation des sentiments et la simplicité d'expressions, que l'on retrouva vingt-deux ans plus tard dans les papiers du conventionnel Courtois (1). Ce monument d'innocence plus persuasif que tout ce que l'on a jamais publié en faveur de Marie-Antoinette, étant achevé, elle se jeta sur son lit sans quitter sa robe de veuve... Ses forces physiques, abattues par le jeûne et par une perte de sang continuelle, ne secondaient plus son courage. A sept heures, on vint lui signifier l'ordre d'exécution de son arrêt de mort. Elle coupa elle-même ses cheveux, et refusa le ministère du prêtre constitutionnel qu'on lui avait envoyé.

(1) La reine n'ayant pu confier cette lettre à d'autres mains qu'à celles de ses bourreaux, elle fut portée immédiatement à Robespierre, qui la conserva dans ses papiers, où elle fut trouvée par Courtois, après le 9 thermidor. Celui-ci s'en empara, et la conserva, dans la retraite où il vécut depuis la révolution jusqu'en 1815, époque à laquelle il fut obligé de quitter la France. Le préfet de la Meuse fit mettre les scellés sur ses papiers, et, dans l'inventaire qui précéda cette opération, la précédente lettre fut découverte. Il l'envoya aussitôt au roi Louis XVIII, qui en fit constater l'authenticité, et la déposa aux archives du royaume. C'est sur cette pièce originale qu'a été calqué le fac-simile publié dans ce temps.

Traînée pendant deux heures dans Paris, les mains attachées derrière le dos, et montée dans un tombereau, entre ce prêtre et le bourreau, elle ne cessa de prier pendant cet horrible trajet, prolongé par un raffinement de barbarie, afin qu'on pût entendre les cris de : *A bas l'Autrichienne! Vive la république!* et toutes les stupides insultes d'une populace en délire. Enfin elle reçut la mort à une heure après midi, sur la place Louis XV; son corps fut transporté au cimetière de la Madeleine, et mis dans la même fosse où, neuf mois auparavant, avait été enterré le corps de Louis XVI.

Sous la Restauration, le 16 octobre de chaque année, un service funèbre était célébré dans toutes les églises de France pour le repos de l'âme de Marie-Antoinette. On ne devait point y prononcer d'oraison funèbre, mais seulement on lisait son testament, comme étant le plus bel éloge que l'on pût faire de cette reine infortunée. Nous imiterons en quelque sorte cet exemple, en n'ajoutant rien à cette histoire, que ce testament royal d'une reine chrétienne, prête à la mort, prête à Dieu, prête à la postérité.

---

# TESTAMENT

## DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE

16 octobre, quatre heures et demie du matin.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois; je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants; vous savez que je n'existais que pour eux et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez, par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous. Dans quelle position je vous laisse! J'ai appris, par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous. Hélas! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire; elle ne recevrait pas ma lettre Je ne sais pas même si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux, ici, ma bénédiction; j'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en entier de vos tendres soins.

« Qu'ils pensent, tous deux, à ce que je n'ai pas cessé de leur inspirer : que les principes et l'exécution exacte de ces devoirs sont la première basse de la vie ; que leur amitié et leur confiance mutuelle en feront le bonheur ; que ma fille sente que, à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère, par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer ; que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer ; qu'ils sentent enfin tous deux, que, dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union ; qu'ils prennent exemple de nous : combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolation ! Et, dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami ; et où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.*

« J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur ; je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine ; pardonnez-lui, ma chère sœur ; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de

votre tendresse pour tous deux. Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès; mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurais pas réellement eu le temps.

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée; n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop, s'ils y entraient une fois.

« Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps, pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer; je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis; l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant; qu'ils sachent

du moins que jusqu'à mon dernier moment j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne et tendre sœur; puisse cette lettre vous arriver! Pensez toujours à moi, je vous embrasse de tout mon cœur; ainsi que ces pauvres et chers enfants ; mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu! adieu! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger. »

FIN

# TABLE

## CHAPITRE PREMIER



## CHAPITRE II

## CHAPITRE III



## CHAPITRE IV

CHAPITRE V



CHAPITRE VI

## CHAPITRE VII



## CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX



CHAPITRE X

## CHAPITRE XI



## CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII



Tours. — Impr. Mame.

